



LE TOURISME DANS L'OUTRE-MER FRANÇAIS

DIRECTION DU TOURISME
Département de la Stratégie, de la Prospective, de l'Évaluation et des
Statistiques

Novembre 2008

« Le développement touristique doit reposer sur des critères de durabilité, il doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales. »

Conférence mondiale du tourisme durable à Lanzarote (28 avril 1995)

Table des matières

Plan type pour chaque entité territoriale d'Outre-mer.....	4
Rappel géographique.....	5
Rappel institutionnel.....	6
L'application des lois et décrets dans l'outre-mer français.....	10
Introduction.....	11
<u>Les destinations de l'Outre-mer français.....</u>	13
La Martinique.....	14
La Guadeloupe.....	31
Saint-Martin.....	48
Saint-Barthélemy.....	54
La Guyane.....	60
La Réunion.....	76
Mayotte.....	91
La Nouvelle Calédonie.....	102
La Polynésie française	119
Saint-Pierre-et-Miquelon.....	139
Wallis-et-Futuna.....	149
Terres australes et antarctiques françaises.....	157
<u>Fiches thématiques.....</u>	161
Le contexte fiscal de l'outre-mer français : les investissements touristiques.....	162
Les contrats de projet 2007-2013.....	168
Bilan du Plan de relance.....	170
Changement climatique et outre-mer.....	177
Conclusion et perspectives.....	180
<u>Annexes.....</u>	182
Tableaux récapitulatifs.....	183
Le tourisme de croisière dans l'outre-mer français.....	184
Méthodologies.....	187
Glossaire.....	192
Lexique des sigles mentionnés.....	195
Remerciements.....	197

Plan type pour chaque entité territoriale d'Outre-mer

Introduction

- Présentation touristique générale
- Données climatologiques
- Principaux indicateurs économiques

Fréquentation touristique

- Arrivées
- Typologies de clientèles
- Durée moyenne de séjour
- Pays de résidence de la clientèle touristique
- Motifs du séjour

Hébergements

- Capacité totale d'hébergement
- Fréquentation hôtelière
- Taux d'occupation

Activités portuaires et aéroportuaires

- Trafic maritime
- Trafic aérien

Activité des entreprises touristiques

- Dépenses des touristes et recettes liées au tourisme
- Entreprises touristiques
- Emplois touristiques

Actualités du secteur

- Projets d'investissements
- Budget de communication touristique

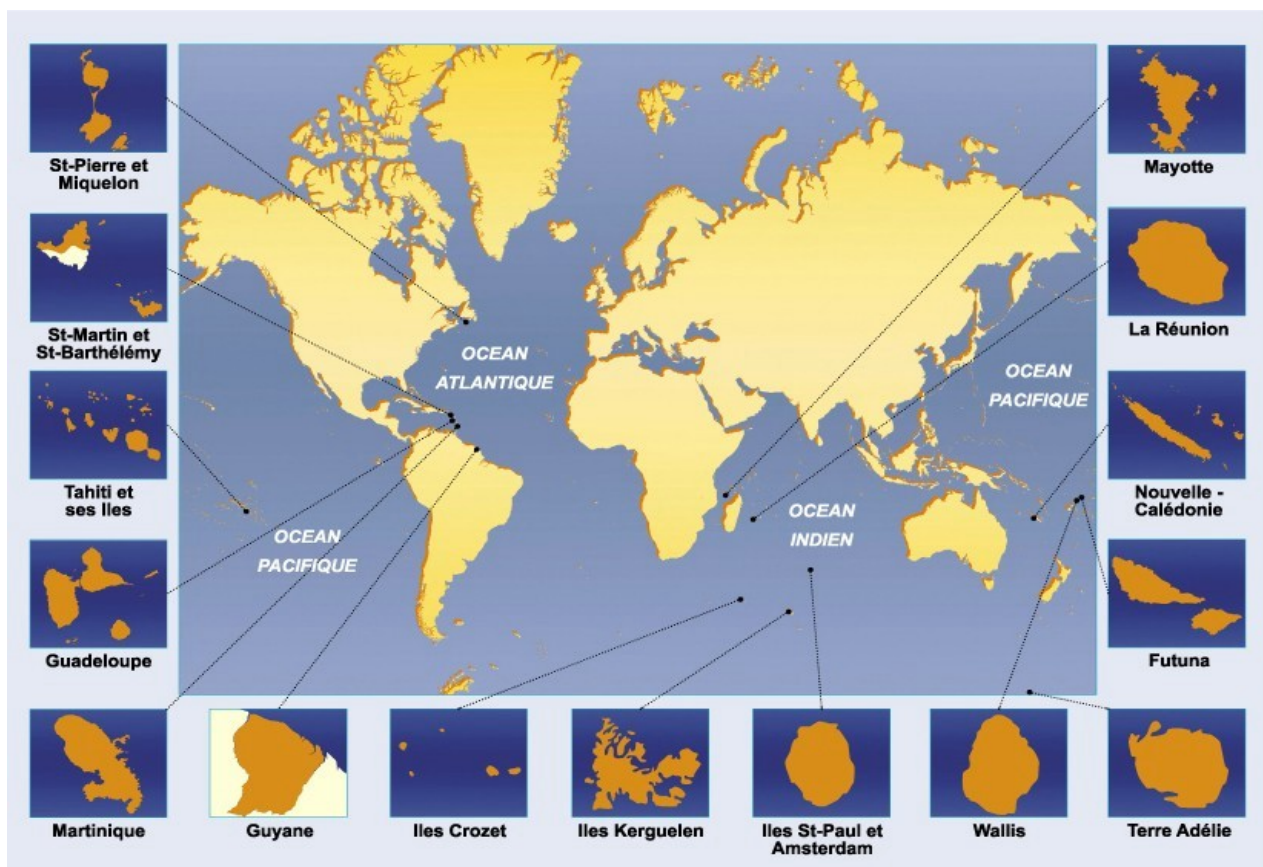
RAPPEL GÉOGRAPHIQUE

L'Outre-mer français est constitué de neuf entités territoriales ultramarines, auxquelles il convient d'ajouter d'une part, les terres australes et antarctiques françaises (territoire d'outre-mer depuis la loi du 6 août 1955), constituées de l'île de Saint-Paul, l'île d'Amsterdam, l'archipel Crozet, l'archipel Kerguelen et la Terre Adélie. Elles sont situées dans la zone sud de l'océan Indien sur le continent antarctique, soit à plus de 12 000 kilomètres de la métropole. L'île de Clipperton, située dans l'océan Pacifique, est un atoll isolé de 6 km² dont environ 2 km² de terres émergées.

Les dix entités se répartissent dans trois zones géographiques distinctes :

- L'océan Atlantique avec la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane française et Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- L'océan Indien avec la Réunion et Mayotte, situées près de la grande île de Madagascar, au sud-est du continent africain ;
- Le Pacifique sud avec la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis et Futuna.

Situation géographique des collectivités d'Outre-mer



© Maison de la France

RAPPEL INSTITUTIONNEL

Les entités françaises d'Outre-mer sont caractérisées par des statuts bien distincts :

Les Départements d'Outre-Mer (DOM)

La **Guadeloupe**, la **Martinique**, la **Guyane** et la **Réunion** sont quatre départements d'Outre-mer qui ont été créés par la loi du 19 mars 1946. Ils ont le même statut que les départements métropolitains, mais l'article 73 de la Constitution prévoit la possibilité d'adapter les textes législatifs et leur organisation administrative en raison de leur situation particulière.

A la différence des régions métropolitaines, les Régions d'Outre-Mer (ROM) sont mono-départementales depuis la loi du 31 décembre 1982. Deux collectivités se trouvent ainsi superposées (département et région) avec un seul préfet mais chacune possédant son assemblée délibérante : le Conseil Général pour le DOM et le Conseil Régional pour la ROM.

La révision constitutionnelle de mars 2003 et la loi organique du 21 février 2007¹ n'ont pas eu de conséquences directes et indirectes sur le statut des DOM à l'exception de deux points :

- La substitution de la notion de « caractéristiques et contraintes » à celle de « situation particulière »,
- Le renforcement des possibilités d'adaptation des textes législatifs et réglementaires.

Les Collectivités d'Outre-mer (COM)

Les Collectivités d'Outre-mer ont été créées par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003. Ce sont des anciens Territoires d'Outre Mer (TOM) ou des anciennes collectivités à statut particulier. Afin de « tenir compte des intérêts propres de chacune d'elles » (Art. 74 de la Constitution), elles ont des statuts différents. Ceux-ci sont désormais obligatoirement définis, après avis de leur assemblée délibérante, par une loi organique.

Mayotte est une collectivité territoriale à statut particulier depuis 1976. La loi n°2001-616 du 11 juillet 2001 a établi la « collectivité départementale de Mayotte ». La révision de la Constitution de mars 2003 n'a pas modifié le contenu de son statut. Le Conseil Général gère les affaires de la collectivité, mais dispose également de compétences consultatives et d'un pouvoir de proposition. Depuis le renouvellement du Conseil Général en mars 2004, l'exécutif, jusqu'alors détenu par le préfet, a été transféré au président du Conseil Général. Quant à la loi du 21 février 2007, elle a notamment donné à Mayotte le statut d'assimilation législative qui étend à la collectivité l'application de la législation nationale. En 2010, un référendum décidera

¹ Loi organique du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer. Publiée dans le Journal Officiel du 22 février 2007.

de la départementalisation de la collectivité. Cette résolution devra être suivie d'un projet de loi.

Saint-Pierre-et-Miquelon, ancien TOM, a été érigé en collectivité territoriale par la loi du 11 juin 1985. Elle est dotée d'un Conseil Général composé de 19 membres qui exerce les mêmes compétences que les autres Conseils Régionaux et Généraux. Le Conseil Général exerce, en outre, des compétences en matière fiscale et douanière ainsi que dans les domaines de l'urbanisme et du logement. Comme pour Mayotte, le loi du 21 février 2007 a permis d'élargir les compétences de l'île (fiscalité, urbanisme, exploitation de la zone économique exclusive...).

Wallis et Futuna, anciens TOM², sont devenus une Collectivité d'Outre-mer après la révision constitutionnelle de 2003. Elle dispose d'une large autonomie et d'un système politique propre et original dans lequel le droit français côtoie le droit coutumier local. Le territoire est composé de trois royaumes (un à Wallis et deux à Futuna) dirigés par des rois.

Saint-Barthélemy et Saint Martin, deux îles des Antilles françaises, étaient, jusqu'en 2007, rattachées au DOM-ROM de la Guadeloupe en tant que communes françaises. Le 29 octobre 2003, les habitants approuvèrent un projet institutionnel leur garantissant une séparation administrative de la Guadeloupe. Depuis la promulgation de la loi du 21 février 2007, les deux communes sont devenues des Collectivités d'Outre-Mer, avec de nouvelles compétences notamment fiscales.

La Polynésie française (POM)

Depuis le 27 février 2004, la Polynésie française est dotée d'un statut qui renforce son autonomie et clarifie la répartition des compétences entre l'État et la Collectivité. Ce statut est défini par une loi organique (n° 2004-192 du 27 février 2004) ainsi qu'une loi ordinaire (n°2004-193 du 27 février 2004). Ce nouveau statut complète les différentes lois, précédemment votées. Il reprend en partie des dispositions prévues dans le projet de loi constitutionnelle de 1999 qui n'avait pas été voté par le Congrès (lois du pays et représentation auprès des États par exemple). Cette collectivité d'outre-mer est désormais qualifiée de « pays d'Outre-mer au sein de la République », régie par l'article 74 de la Constitution et dispose de représentations auprès de tout État reconnu par la République française, bien qu'il ne s'agisse pas de représentations diplomatiques d'État. Le haut-commissaire de la République représente l'État en Polynésie. L'île se gouverne librement, des représentants locaux sont élus et des référendums peuvent être soumis aux habitants.

Organisation institutionnelle :

Le président de la Polynésie : ancien président du gouvernement de la Polynésie, il est élu par l'assemblée de la Polynésie. Il représente la collectivité d'outre-mer, dirige l'action du gouvernement et l'administration.

² Loi n° 61-814 du 19 juillet 1961 qui garantissait également aux populations du territoire « le libre exercice de leur religion, ainsi que le respect de leurs croyances et de leurs coutumes tant qu'elles ne sont pas contraires aux principes généraux du droit..." (art.3).

Le gouvernement de la Polynésie : il est composé de ministres nommés par un arrêté du président. Il conduit la politique de la collectivité et se réunit en Conseil des Ministres.

L'assemblée de la Polynésie : elle est composée de 57 membres élus pour 5 ans au suffrage universel direct. Le nouveau mode de scrutin est un scrutin de liste à un tour. La liste ayant recueilli la majorité des voix obtient 1/3 des sièges à pourvoir. L'assemblée vote le budget, gère les comptes de la collectivité et contrôle l'action du président et du gouvernement. Elle règle les affaires de la Polynésie en adoptant des délibérations et des « lois du pays ». Celles-ci concernent les nouvelles compétences transférées à la Polynésie dans des domaines touchant au droit civil, au droit commercial, au droit du travail et à la fiscalité. Elles sont contrôlées par le Conseil d'État.

Le conseil économique, social et culturel : il donne son avis, notamment sur des projets de plan à caractère économique et social et des projets de « lois du pays ».

Le haut conseil de la Polynésie : créé par le nouveau statut, il est notamment chargé de conseiller le président de la Polynésie et le gouvernement pour la confection des « lois du pays » et des délibérations.

Le nouveau statut prévoit également des mesures préférentielles en matière d'emploi et de transferts de biens fonciers en faveur des personnes justifiant une durée de résidence suffisante en Polynésie ou de personnes mariées à ses résidents de longue durée.

La Nouvelle-Calédonie: Ancien TOM, la Nouvelle-Calédonie est aujourd'hui une collectivité *sui generis* qui dispose d'institutions spécifiques (Titre XIII de la Constitution) et qui se voit transférer, de manière progressive mais irréversible, certaines compétences de l'État. Elle n'entre pas dans la nouvelle catégorie des collectivités d'Outre-mer établies par la réforme constitutionnelle de mars 2003. Son statut provisoire a été défini en 1999 par la Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999. Conformément à la Constitution, un référendum portant sur l'accession à la pleine souveraineté est prévu en 2014.

Parmi les différentes innovations, on peut noter :

- L'institution d'une citoyenneté calédonienne,
- Une nouvelle répartition des compétences entre l'État et la Nouvelle-Calédonie, notamment en matière économique et en matière internationale.
- Le président du gouvernement calédonien peut négocier des accords avec des États du Pacifique. La Nouvelle-Calédonie peut également disposer d'une représentation auprès de ces États. Les « lois du pays », votées par le congrès, sont soumises au contrôle du Conseil Constitutionnel. La Nouvelle-Calédonie a un statut particulier, les trois provinces qui la constituent disposent de compétences élargies, notamment en matière de soutien au développement économique des entreprises.

Les Territoires d'Outre-mer (TOM)

Les *Terres australes et antarctiques françaises* (TAAF) constituent le seul territoire d'Outre-mer (TOM) encore existant dans les faits, la catégorie des TOM ayant été supprimée depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003. Celle-ci a établi que la loi déterminait le régime législatif et l'organisation des TAAF, mais pour l'instant, elles sont toujours régies par la loi statutaire du 6 août 1955. Leur statut est proche de l'administration directe. En effet, elles jouissent de l'autonomie administrative et financière, mais ne disposent pas d'assemblée élue, faute de population autochtone et permanente.

L'APPLICATION DES LOIS ET DÉCRETS DANS L'OUTRE-MER FRANÇAIS

Dans les DOM, tous les textes nationaux sont applicables, sauf mention expresse. Il en est de même globalement pour Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte. Par contre, pour qu'un texte soit étendu à l'ensemble des COM ou à un territoire donné, il doit comporter une formule expresse d'applicabilité.

Certaines de ces entités ultra-marines représentent ou ont représenté un incontestable intérêt géopolitique pour l'État français, par exemple la Polynésie française avec son Centre d'expérimentation nucléaire, aujourd'hui fermé, la Réunion avec sa place stratégique dans l'océan Indien, ou encore, la Guyane avec le Centre spatial de Kourou, à proximité de l'équateur. D'autre part, ces îles et archipels confèrent à la France un vaste domaine maritime.

Les évolutions politiques sont contrastées selon les entités territoriales et la revendication indépendantiste est inégalement portée.

Introduction

Les destinations d'Outre-mer sont progressivement apparues comme de véritables destinations touristiques. Depuis les années 80, la baisse des tarifs aériens (consécutive à la libéralisation partielle de la desserte aérienne des DOM à partir de la métropole qui a suivi la fin du monopole d'Air France) et l'expansion du parc d'hébergement, à la suite de la loi Pons relative à la défiscalisation, ont toutes deux contribué au développement significatif du tourisme dans les Départements d'Outre-Mer. Destination prisée par la métropole, l'Outre-mer français représentait, en 2007, 3,2 % des séjours et 6% des nuitées des métropolitains partant à l'étranger et dans l'Outre-mer français.

Ces territoires, présentent, au premier abord, plusieurs similitudes : l'insularité (hormis la Guyane) et la situation en zone tropicale (exceptés Saint-Pierre-et-Miquelon et les Terres Australes et Antarctiques). Cependant, du fait de la disparité géographique, historique et culturelle, de la multiplicité des cadres institutionnels et de la diversité des situations, l'outre-mer français, constitue un ensemble hétérogène.

Dans un contexte économique et social fragile, ces destinations jouissent d'une position géographique, d'atouts naturels et culturels exceptionnels insuffisamment mis en valeur. Si la Guadeloupe, la Martinique et la Polynésie française ont réussi à asseoir une notoriété touristique certaine fondée sur l'exotisme et le balnéaire, le positionnement touristique de la Réunion et de la Guyane se définit progressivement.

Si le tourisme occupe une place croissante dans l'activité productive de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie Française, il reste encore une activité marginale à Mayotte, Wallis et Futuna et à Saint-Pierre-et-Miquelon. L'écotourisme, filière de l'activité touristique encore peu exploitée, est appelé à prendre une place significative à l'avenir, surtout en Guyane.

L'outre-mer français, bien que présentant des situations touristiques variées et un niveau de développement inégal, affiche cependant des problématiques majeures qui demeurent souvent analogues ou convergentes.

Ainsi, la forte concurrence des autres pays (notamment les îles de la Caraïbe, de l'Océan indien...), le niveau de coûts élevé, une offre trop axée sur le balnéaire, l'insuffisante diversification des clientèles (majoritairement métropolitaine), la faiblesse de la promotion et des infrastructures d'accueil, la forte dépendance des arrivées touristiques vis-à-vis des dessertes aériennes, les particularismes fonciers, constituent les principaux freins à la mise en place d'un réel développement touristique.

Face à ces difficultés, le Gouvernement souhaite relancer la dynamique en programmant des mesures fortes de baisse de charges et d'impôts pour ce secteur dans la future loi pour le développement économique de l'Outre-mer (LODEOM). L'Etat s'engage également à soutenir chaque territoire dans la nécessaire redéfinition de sa stratégie. C'est dans cette perspective que sera organisé pour la première fois, le 21

novembre prochain, les assises du tourisme dans l'Outre-mer. Il s'agira notamment d'aider les acteurs locaux à mettre en place tous les outils de soutien au renouveau touristique.

Depuis 1998, la Direction du tourisme réalise un tableau de bord du tourisme dans l'Outre-mer français (réactualisé tous les 2 ans puis, à partir de 2007, chaque année). Ce tableau de bord de l'économie touristique présente les principaux résultats accompagnés de commentaires explicatifs.

Ce document, de par sa présentation synthétique et analytique, constitue un outil de travail et d'information, qui devra être de nouveau actualisé. Il contient toutes les données disponibles liées à l'activité touristique de chacune des entités ultra-marines.

Les principales caractéristiques de l'activité touristique de ces destinations seront abordées selon un plan type, présenté en page suivante, commun à chaque entité.

Figurent, en outre, annexés en fin de document :

- une série de tableaux regroupant les principales données sur l'activité touristique des collectivités d'Outre-mer pour l'année 2007 ;
- un recensement des principales méthodologies utilisées par les divers organismes d'observation du tourisme outre-mer ;
- enfin, un glossaire des principaux termes techniques utilisés.

LES DESTINATIONS DE L'OUTRE-MER FRANCAIS

LA MARTINIQUE



© Maison de la France

Plus petit département d'Outre-mer avec près de 1 100 km², la Martinique est située à 6 800 kilomètres de la métropole, au cœur de l'arc antillais qui s'étend du Venezuela à la Floride. Au 1^{er} janvier 2007, la population est estimée à 401 384 habitants.

Le produit intérieur brut régional (PIBr) de la Martinique a atteint 7,6 milliards d'euros, équivalant à 19 111 euros par habitant selon les derniers comptes économiques parus, établis par l'INSEE. Le PIBr martiniquais représente le quart de celui des DOM.

La part du secteur industriel dans la formation de la valeur ajoutée est faible : 8 % à la Martinique mais plus élevé qu'en Guadeloupe (5,4 %). Il est à près de 18 % à l'échelon national. Le secteur des services, en revanche est prépondérant avec plus de 83 % de la valeur ajoutée.

La Martinique présente un cadre relativement favorable pour la croissance économique avec différents atouts : des infrastructures de qualité, une fiscalité attractive, une mobilisation importante d'appuis publics dans le cadre de la Loi programme pour l'outre-mer entrée en vigueur en juillet 2003, du Programme Opérationnel 2007- 2013.

En 2007, l'image extérieure de la destination Martinique a été altérée à cause d'une série de chocs exogènes : la grève du Club Méditerranée un an après sa réouverture, le cyclone Dean qui a endommagé une partie des structures hôtelières les plus fragiles, les inquiétudes suscitées par l'épidémie de dengue, la polémique autour du chlordécone et enfin le tremblement de terre du 29 novembre. Dans ces conditions, la Martinique a accueilli 626 328 touristes, en recul annuel de 4,4%.

Indicateurs économiques

Statut	Département français d'Outre-mer Région monodépartementale (loi du 31/12/1982)
Localisation géographique	Caraïbes
Préfecture	Fort-de-France
Superficie	1 100 km ²
Population	401 384 habitants (estimation au 1 ^{er} janvier 2007)
PIB régional	7,6 milliards d'euros en 2006
Taux de chômage	21,2 % en 2007
Taux d'inflation moyen	+ 2,4 % en 2007

Sources : IEDOM - INSEE

Données climatologiques

Les précipitations ainsi que les températures moyennes sont calculées sur la période 1998-2007. Une comparaison entre le total des précipitations et des températures moyennes de la période 1998-2007 et celle de 1971-2000, permettra d'apprécier l'évolution climatique qu'a connu la Martinique ces dernières années.

Station Le Lamentin (La Martinique)

MOIS	Précipitations (en mm) sur la période 1998-2007	Températures moyennes (en °C) sur la période 1998-2007	Insolation (en heures) sur la période 1998-2007
Janvier	104,9	25	188
Février	53,6	24,8	178
Mars	63,7	25,4	213
Avril	71,3	26,6	214
Mai	94,3	27,5	214
Juin	103,2	28	203
Juillet	140,2	28	203
Août	189,6	28	217
Septembre	170,7	27,9	207
Octobre	255,4	27,3	183
Novembre	222,0	26,4	175
Décembre	133,2	25,7	188
TOTAL 1998-2007	1602,1	Moyenne : 26,7	2384
TOTAL 1991-2000	2047,5	Moyenne : 26,5	-

Source : Météo France

Du fait de son relief, le territoire présente deux zones climatiques distinctes. Le Sud, peu accidenté, est ensoleillé et sec tandis que le Nord, montagneux, est majoritairement pluvieux. L'île bénéficie d'un climat tropical adouci par les alizés. La température oscille entre 20 °C et 32 °C. La Martinique est caractérisée par deux saisons bien distinctes:

- Le carême, saison sèche s'étalant de janvier à mai avec une période de sécheresse en février et avril, l'hivernage, saison humide de juin à décembre, durant laquelle les cyclones peuvent se manifester principalement entre juillet et octobre.
- On compte en moyenne 2 800 heures d'ensoleillement par an en Martinique.

Les évolutions du climat

D'après les données climatiques sur les périodes de 1991-2000 et 1998-2007, on peut noter plusieurs évolutions. Concernant tout d'abord les précipitations, celles-ci ont diminué sur la période 1998-2007 avec 445 mm en moins par rapport à la décennie précédente.

Les températures sont restées stables.

Pour les périodes d'insolation, on note un écart important sur les deux périodes pour les mêmes mois. Ainsi pour les mois de février, sur la période 1991-2000, la période d'insolation était de 208 heures en moyenne contre 178 heures sur la période de 1998-2007. De même pour le mois de mai avec 243 heures passant à 214 heures en 1998-2007, soit - 29 heures. La période 1991-2000 a donc été globalement plus ensoleillée.

La fréquentation touristique

◆ Fréquentation touristique

La fréquentation touristique à la Martinique de 2005 à 2007

	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006	% en 2007
Touristes de séjour	513 886	535 450	535 726	+0,05 %	85,5%
<i>Dont plaisanciers</i>	<i>29 759</i>	<i>31 975</i>	<i>34 235</i>	<i>+7%</i>	
Excursionnistes	125 174	119 763	90 602	-25,4 %	14,5%
<i>Dont croisiéristes</i>	<i>93 063</i>	<i>96 089</i>	<i>71 683</i>	<i>-25,4%</i>	
TOTAL	639 060	655 213	626 328	-4,4%	100%

Source : Enquête aux frontières - CMT

La Martinique reçoit deux catégories de visiteurs : les **excursionnistes** qui séjournent moins de 24 heures dans l'île (ce sont des croisiéristes en très large majorité) et les **touristes de séjour** qui demeurent au moins 24 heures dans le département, soit dans les structures d'hébergement à terre (hôtels, gîtes ruraux ou chez l'habitant), soit sur leurs bateaux pour les plaisanciers.

Une baisse de la fréquentation a affecté la Martinique entre 2006 et 2007. Pendant cette période, la Martinique a perdu 28 885 visiteurs (-4,4 %) en raison notamment de la diminution du nombre d'excursionnistes (-24 %) qui ne représentait plus que 14,4 % de l'ensemble des visiteurs en raison de la baisse significative des croisiéristes (-25,4 %). Plusieurs raisons avaient alors été évoquées pour expliquer ce bilan mitigé : le manque de sièges disponibles et le prix à la hausse des billets d'avion, le coût élevé de la destination par rapport aux pays touristiques voisins, la moindre qualité des services et de l'accueil, la montée en puissance des « destinations soleil » concurrentes...

◆ Les touristes de séjour

Depuis 1996, la fréquentation des touristes de séjour est nettement supérieure à celle de la population touristique excursionniste et croisiériste. Le nombre de touristes de séjour (hors plaisanciers) est resté stable comparativement à 2006, pour atteindre 501 491 visiteurs ; il représente 85,5% de l'ensemble des visiteurs.

➤ *Les plaisanciers*

La Martinique est une destination privilégiée pour la pratique de la plaisance : la variété des sites naturels qu'elle propose et les aménagements dont elle fait l'objet facilite cette activité. En outre, la navigation de plaisance fait partie des secteurs bénéficiant du dispositif de défiscalisation. Les plaisanciers, ayant fréquenté les bases de Fort-de-France et du Marin, sont en légère augmentation en 2007 (+ 7 %) soit 34 235 touristes, après une baisse de 33,2 % entre 2004 et 2005.

➤ *Les excursionnistes et croisiéristes*

La clientèle des excursionnistes se décompose en deux catégories de visiteurs :

- **les croisiéristes**, qui sont les plus nombreux ;
- **ceux qui arrivent par avion** et qui passent moins d'une journée en Martinique.

Cette deuxième catégorie est surtout le fait d'un **tourisme d'affaires** entre la Martinique et la Guadeloupe et de visiteurs qui viennent embarquer sur des bateaux de croisière ou des yachts au départ de la Martinique. Le nombre de touristes excursionnistes affiche une diminution de 27,6% depuis 2005. Cette baisse est imputable à la chute vertigineuse des croisiéristes depuis quelques années. Malgré une légère reprise en 2006, les croisiéristes représentent, avec 71 683 passagers (-22,9 % par rapport à 2005), soit 79% des excursionnistes (74,3 % en 2005) et 11,4% de l'ensemble des touristes (14,6 % en 2006 et 2005). Les navires de croisière ont effectué 132 escales en 2007 (soit - 3,6% par rapport à 2006). Le Sun Princess est le navire qui a transporté le plus de croisiéristes: avec 10 000 passagers, il représente 14,2 % de l'ensemble des croisiéristes.

L'enquête aux frontières 2007 a permis de dénombrier 18 919 « autres excursionnistes », résultat en net recul depuis 2000 (67 525 autres excursionnistes, soit une baisse de 71,9 % et de 20,3 % par rapport à 2006).

◆ **Saisonnalité du tourisme**

La Martinique, tout comme la Guadeloupe, est marquée par une forte saisonnalité de son activité touristique. Ainsi, la haute saison touristique qui concentre plus de la moitié de la fréquentation annuelle est hivernale (décembre à avril), la saison d'été étant traditionnellement perçue comme moins favorable tant pour les conditions météorologiques que pour la sur-fréquentation des lignes aériennes (avec le retour des Antillais de métropole).

◆ **Durée moyenne de séjour**

La durée moyenne de séjour a légèrement diminué entre 2006 et 2007 : elle était en moyenne de 12,9 jours en 2007 pour 13,8 jours en 2006. De façon générale, le nombre important de touristes affinitaires accroît d'une manière significative la durée moyenne de séjour.

◆ **Pays de résidence des touristes de séjour**

En 2007, la Martinique a accueilli 379 928 touristes français, ce qui représente 75,7 % de la clientèle totale sur l'ensemble de l'année soit une diminution de 3,9% par rapport à 2006. Ce pourcentage élevé de clientèle originaire d'un même pays, fragilise la destination trop dépendante de ce marché. La Belgique arrive en deuxième position en Europe avec 25,5 % des visiteurs européens.

**Répartition des touristes de séjour (hors plaisanciers) selon leur nationalité
en 2006 et 2007**

	Flux 2006	%	Flux 2007	%	Variation 2007 / 2006
France	395 512	78,6	379 928	75,7	-3,9%
Autres pays d'Europe	26 942	5,4	25 304	5	- 6%
Caraïbe	69 323	13,8	75 258	15	+8,5%
États-Unis	5 239	1,0	12 366	2,4	+136%
Canada	4 772	0,9	5 356	1	+12 ,2%
Autres pays	1 687	0,3	3 280	0,6	+94,4%
TOTAL	503 475	100	501 492	100	-0,4%

Source : Comité Martiniquais du Tourisme (CMT)

Les Américains du Nord (États-Unis et Canada) continuent à très peu fréquenter la destination. Ils ne représentent que 2,4 % des touristes de séjour en 2007 (1,1 % en 2003 et 2 % en 2002). L'absence de liaison directe entre ces pays et la Martinique a constitué, pendant longtemps, un frein au développement de ces flux touristiques. L'année 2005 a vu le retour de l'opérateur aérien American Airlines. Cette compagnie a assuré en 2007 la desserte quotidienne vers San Juan. La compagnie Delta Airlines a, quant à elle, suspendu ses vols vers la Martinique entre mai et juin 2007, en raison d'un taux de remplissage insuffisant.

Les hébergements

♦ Offre d'hébergement en Martinique

Selon l'enquête de fréquentation hôtelière de l'Insee, au 30 juin 2007, l'île comportait 92 hôtels classés contre 99 en 2006. Bien qu'aucune donnée chiffrée ne soit disponible pour ce type d'établissements, il est vraisemblable que le cyclone Dean ait causé la fermeture de petites structures, par nature plus fragiles. Ces 92 hôtels totalisent une offre d'hébergement estimée à 4 846 chambres, en progression annuelle de 2,1%.

Offre de l'hôtellerie classée en 2007

Mode d'hébergement	Nombre de chambres	%
Hôtels 0 étoile	728	15
Hôtels 1 étoile	65	1,3
Hôtels 2 étoiles	640	13,2
Hôtels 3 étoiles	2 670	55,2
Hôtels 4 étoiles et 4 étoiles Luxe	743	15,3
TOTAL Hôtellerie	4 846	100

Source : Insee

L'offre hôtelière est majoritairement composée d'hôtels 3 étoiles. Les 31 hôtels concernés concentrent 2 670 chambres. L'offre hôtelière de luxe comprend 6 hôtels proposant 743 chambres. 15% des chambres d'hôtels de l'île relèvent des 30 hôtels sans étoile, soit 728 chambres. C'est probablement cette dernière catégorie d'hôtels qui aura le plus pâti du cyclone Dean.

Répartition par mode d'hébergement des touristes de séjour entre 2005 et 2007

	2005	2006	2007
Grands hôtels	22,6 %	24,8 %	26,5 %
Autres hôtels	14,1 %	11,1 %	9,4 %
Villages vacances	3,7 %	4,7 %	5 %
Appartements, villas en location	25,2 %	25,7 %	23,6 %
Amis, parents	27,1 %	26,6 %	28 %
Autres	7,2 %	7,1 %	7,5 %
TOTAL	100 %	100 %	100%

Source : CMT

L'hôtellerie est le mode d'hébergement marchand privilégié par 35,9 % des touristes de séjour. En 2007, la location d'appartements ou de villas diminue par rapport à 2006 alors que l'hébergement chez des amis, des parents, augmente de 1,4 points. La répartition reste dans l'ensemble stable.

Fréquentation hôtelière

	2006	2007
Nombre de nuitées dont :	1 981 000	1 943 000
Français (%)	94,2	94,4
Étranger (%)	5,8	5,6
Durée moyenne de séjour	13,8	12,9
Taux d'occupation moyen	59,4	59,6

Source : Insee - Direction du Tourisme

Le taux d'occupation moyen de l'année 2007 a atteint 59,6% (56,2 % en 2005 et 59,4% en 2006). Il s'agit du deuxième taux d'occupation le plus élevé des DOM (55,7 % en Guadeloupe, 53,7 % en Guyane, mais 61,4 % à La Réunion). Ces performances demeurent cependant inférieures aux résultats de l'ensemble de la zone Caraïbe. Il faut noter que la progression du taux d'occupation de 2006 à 2007 est moins important que dans les autres îles (pour la Guadeloupe de 51,9% en 2006 à 55,7% en 2007, pour la Réunion de 53,5% en 2006 à 61,4% en 2007).

Les trois premiers mois de l'année ont été assez favorables avec un taux d'occupation qui s'est situé au-dessus des 70 %. A l'inverse, le deuxième semestre a pâti de l'impact auprès de la clientèle hexagonale, première clientèle de l'île, des polémiques soulevées par le Chlordécone, la dengue et les effets du cyclone Dean ainsi que du tremblement de terre du 29 novembre 2007. De plus, deux hôtels ont fait l'objet d'un redressement judiciaire en cours d'année.

♦ Gîtes ruraux

Créée en 1976, l'Association Martiniquaise pour le Tourisme en Espace Rural (AMATER), relais martiniquais du groupement des Gîtes de France, propose des gîtes ou chambres d'hôtes labellisés et classés en épis (1 à 4). Ce classement s'établit en fonction de la qualité de l'aménagement intérieur et de l'environnement naturel. Ainsi, tous les hébergements de ce type ne peuvent prétendre au label, seuls sont recensés par l'AMATER, les logements satisfaisant aux critères de qualité de l'association.

Les données suivantes ne sont pas exhaustives puisqu'elles ne concernent que les gîtes référencés par l'AMATER.

Les gîtes ruraux et chambres d'hôtes représentent, en 2007, 217 gîtes et chambres d'hôtes (237 en 2006 soit une baisse de 20 unités). Le taux d'occupation des gîtes ruraux a augmenté de 5,8 % par rapport à 2006 et le nombre de personnes hébergées ne cesse de croître (+ 11,2 %).

Activité des hébergements labellisés Gîte de France de 2005 à 2007

Activités des gîtes ruraux	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Nombre de gîtes et de chambres d'hôtes recensés	249	237	217	- 8,4 %
Nombre de semaines de location	3685	3395	3584	+ 5,6%
Nombre de personnes hébergées	7044	8309	9239	+ 11,2 %
Taux d'occupation (en %)	32,1	33,7	39,5	+ 5,8 %

Source : Association Martiniquaise du Tourisme en Espace Rural (AMATER Gîtes de France)

♦ **Trafic maritime**

Pour la troisième année consécutive, aucun navire de croisière n'a fait escale en Martinique entre mai et août 2007. Pourtant le contexte caribéen est particulièrement porteur. Selon la CTO, les taux de croissance du tourisme de croisière atteignent des records en 2007 : +69,7% à Sainte Lucie, +42% à Antigua, +29% dans les Iles vierges britanniques...Or, la désaffection des croisiéristes pour la Martinique se traduit à nouveau par un recul du nombre de passagers en 2007 (-25,3%).

Le tourisme de croisière de 2005 à 2007

	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Nombre d'escales de paquebots	128	137	132	-3,6 %
Nombre de passagers par escale	727	701	543	- 22,5 %
Nombre de passagers en transit et débarqués	93 063	96 089	71 700	-25,3 %

Source : CMT

En 2007, les prestataires de croisières sont plus nombreux qu'au cours de l'année précédente. Toutefois, seul un navire de la compagnie Princess Cruises, le Sun Princess, a fait escale en Martinique. Il est vrai que ce navire a permis à lui seul la venue de 10 000 passagers sur 71 700. Le nombre d'escales recule de 3,6% et s'établit à 132 en 2007. Parallèlement, le nombre de passagers par escale diminue de 22,5% pour atteindre 543.

Répartition des croisiéristes par compagnie en 2007.

	Escales	Passagers
Sun Princess	3,8 %	14,2 %
Holiday Dream	6,1 %	13,9 %
Maasdam	11,4 %	13,7 %
Autres navires	78,7 %	58,2 %

Source : CMT

♦ Le trafic maritime inter-îles

Le trafic inter-îles maritime mensuel en 2005 et 2006

	2005			2006		
	Embarqués	Débarqués	TOTAL	Embarqués	Débarqués	TOTAL
Janvier	7 233	9 003	16 236	7 382	8 480	15 862
Février	7 977	8 204	16 181	6 963	5 790	12 753
Mars	9 619	9 244	18 863	5 542	6 804	12 346
Avril	6 746	8 089	14 835	9 948	9 966	19 914
Mai	7 171	7 215	14 386	6 860	6 860	13 720
Juin	4 805	4 552	9 357	2 523	2 845	5 368
Juillet	16 074	15 687	31 761	10 077	10 603	20 680
Août	18 890	20 182	39 072	15 595	16 527	32 122
Septembre	4 635	6 560	11 195	4 095	4 620	8 715
Octobre	4 866	4 119	8 985	1 974	2 010	3 984
Novembre	6 641	6 992	13 633	4 925	5 519	10 444
Décembre	11 251	9 040	20 291	7 710	5 333	13 043
TOTAL	105 908	108 887	214 795	83 594	85 357	168 951

Source : Direction Départementale de la Police de l'Air et des Frontières

Les chiffres 2007 concernant le trafic maritime ne sont pas disponibles. En effet, le trafic de passagers inter-îles est essentiellement assuré par la compagnie « l'Express des Iles », installée depuis le début des années 1990 et disposant de deux bateaux d'une capacité de 400 places environ chacun. La compagnie guadeloupéenne, Trans Island, exploitant le navire SMYRILL (400 places et 120 voitures) sur la ligne Guadeloupe-Martinique depuis octobre 2006, a interrompu ses activités au cours du dernier trimestre 2007.

Une gare maritime du quai Ouest est en cours de construction et sera livrée fin 2008. Par ailleurs, la Martinique travaille avec la Guadeloupe, Sainte-Lucie et la Dominique dans le cadre de l'intégration caribéenne de leurs gares maritimes afin d'harmoniser les procédures informatiques, les concepts d'accueil, etc... en vue de mettre en place un packaging commercial multi-site. Il s'agit du projet TPIR (Transport de Passagers inter-îles Régional) soutenu par les Régions Guadeloupe et Martinique et qui permet une coopération régionale en vue de développer les liens entre Guadeloupe, Dominique, Martinique et Sainte Lucie.

Plusieurs projets sont en cours afin de développer le transport maritime. Il s'agit de la construction de plusieurs quais destinés à l'accostage de navires de transport de passagers programmée dans la zone Nord-Caraïbe.

♦ Trafic aérien

En 2007, l'aéroport du Lamentin a été rebaptisé « Aéroport de Martinique Aimé Césaire ». Cette année a aussi été marquée par la poursuite de l'amélioration de l'offre des compagnies aériennes, particulièrement à l'international et dans la Caraïbe dans un contexte de concurrence accrue.

L'aéroport international est géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM). Quelque 61 091 passagers supplémentaires (hors transit) ont fréquenté l'aéroport international du Lamentin en 2007, portant à 1 602 600 le nombre d'usagers de l'aérodrome contre 1 541 509 en 2006.

Évolution du trafic de l'aéroport du Lamentin de 2005 à 2007

	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Mouvements				
Vols internationaux	10 210	10 613	11 820	+ 11,3 %
Vols nationaux	13 081	13 258	12 266	-7,48 %
TOTAL	23 291	23 871	24 086	+ 0,9 %
Nombre de passagers				
Arrivées	757 425	771 324	799 400	3,6 %
Départs	761 021	770 185	803 200	4,2%
Sous-total	1 518 446	1 541 509	1 602 600	+3,9%
Transit	98 095	94 477	92 833	-1,74%
TOTAL	1 616 541	1 635 986	1 719 520	+5%

Source : CCI de la Martinique -Aéroport International de Fort de France / Lamentin

Classement des 10 premières compagnies commerciales en nombre de passagers et parts

COMPAGNIES	PASSAGERS	PARTS EN %
1. Air France	614 483	37 %
2. Air Caraïbes	576 038	34 %
3. Corsair	313 887	19 %
4. Air Antilles Express	117 403	7 %
5. Liat	18 920	1 %
6. Eagle Flight	20 057	1 %
7. Autres	20 057	1 %

Source : CCI Martinique - Aéroport International de Fort de France / Le Lamentin

En décembre 2006, la desserte aérienne entre Fort-de France et Atlanta, assurée par la compagnie américaine Delta Air Lines, avait été ouverte, à la suite d'une convention signée le 6 octobre 2006. Celle-ci avait couronné les efforts de la région Martinique pour améliorer et diversifier la desserte aérienne de l'île. Après un succès en demi-teinte, les vols ont été suspendus en avril 2007, malgré les efforts du Conseil Régional (baisse des taxes aéroportuaires, mise à disposition de locaux gratuits les six premiers mois...). Les vols ont finalement repris en juin 2007.

L'année 2007 confirme la domination d'Air France (37 %), assurant l'essentiel des vols transatlantiques. Toutefois, sa part s'affiche en repli de 3 points sur un an au profit d'Air Caraïbes, présente à la fois sur la liaison transatlantique et sur des destinations caribéennes et sud-américaines (tel que Cuba ou le Brésil), qui conforte sa place de deuxième opérateur (34 % du marché total et +2 points) au détriment de Corsair (19 % contre 18 % l'an dernier).

L'activité des entreprises touristiques

◆ Entreprises et emplois touristiques

Répartition des entreprises et emplois touristiques par secteur d'activité au 31.12.2005*

	Nombre d'entreprises	Effectif salarié Moyen	Chiffre d'affaires**	Valeur ajoutée**
Hôtels et restaurants	77	2 091	147 787	63 231
Activités récréatives culturelles et sportives	9	185	59 262	33 575
Agences de voyage	11	183	22 294	6 951
Transports aériens	1	-	-	-
TOTAL	98	2 459	229 343	103 757

Entreprises d'au moins 10 salariés ou de plus de 800 000 euros de chiffre d'affaires.

*** en K €*

Source : INSEE-Enquête annuelle d'entreprises en 2005

Au 31 décembre 2005, la Martinique comptait 98 établissements d'au moins 10 salariés ou de plus de 800 000 euros de chiffre d'affaires, liés aux activités touristiques. Les hôtels-restaurants constituent 78,6 % de l'ensemble de ces entreprises.

L'ensemble des entreprises touristiques (toutes tailles confondues) représentait en 2006 selon le Comité Martiniquais du Tourisme (CMT), 2 207 entreprises et 10 195 salariés.

◆ Recettes et dépenses touristiques

Les dépenses touristiques progressent de 1,4% de 2006 à 2007 avec 245,9 millions d'euros. La contribution des touristes de séjour en matière de dépenses est prépondérante (97% des dépenses en 2007).

La dépense des croisiéristes s'établit quant à elle à seulement 0,7 million d'euros en 2007, dont 61,7% à destination des commerces, le solde étant constitué d'excursions et de loisirs.

Les touristes privilégient les locations de voitures (15%) aux dépens des transports en commun, qui ne comptent que pour 3% du total. Les excursions et la restauration représentent près d'un quart des dépenses touristiques globales.

**Répartition des dépenses touristiques par secteur d'activité
(en millions d'euros et en %)**

	2006	%	2007	%	Var. 2007 / 2006 (en %)
Hébergement	62,3	25,7	67,6	27	+8,5%
Commerces	60,4	24,9	54,6	23	-9,6%
Transport/location de voiture	43,7	18	41,6	18	-4,8%
Restaurants	42,6	17,6	41,9	18	-1.6%
Excursions / loisirs	17,6	7,2	14,4	6	-18,1%
Autres	15,9	6,5	18,5	8	+16,3%
TOTAL	242,5	100,00	238,6	100	-1,6%

Source : CMT

Les projets liés à l'activité touristique

La gare maritime du quai Ouest, dédiée à l'interîles, est en cours de construction et sera livrée fin 2008. Par ailleurs, la Martinique travaille avec la Guadeloupe, Sainte-Lucie et la Dominique dans le cadre de l'intégration caribéenne de leurs gares maritimes afin d'harmoniser les procédures informatiques, les concepts d'accueil, etc... en vue de mettre en place un packaging commercial multisite. Il s'agit du projet TPIR (Transport de Passagers Inter-Îles Régional) soutenu par les Régions Guadeloupe et Martinique et qui permet une coopération régionale en vue de développer les liens entre Guadeloupe, Dominique, Martinique et Sainte Lucie.

Par ailleurs, plusieurs projets sont en cours visant à développer le transport maritime. Dans cette perspective, la construction de plusieurs quais destinés à l'accostage de navires de transport de passagers est programmée dans la zone Nord-Caraïbe. Ainsi, l'aménagement d'un quai et d'un terre-plein pour l'accueil de passagers sur le port de pêche de la commune de Case-Pilote a débuté au cours du troisième trimestre 2007. Le port de pêche de Grand-Rivière pourrait également connaître une évolution similaire en 2008.

Enfin, le secteur de la Baie des Tourelles devrait être totalement dédié à la croisière. Ainsi, un projet d'extension de la capacité d'accueil de la Pointe Simon, pour un coût estimé à 16,2 millions d'euros, pourrait permettre d'accueillir des navires de croisières de 130 000 tonnes contre 90 000 tonnes maximum aujourd'hui. Parallèlement, il est envisagé de créer un village croisière et de moderniser les conditions d'accueil des passagers pour un investissement de 30 millions d'euros.

Source : Rapport annuel IEDOM

GUADELOUPE



@ Maison de la France

Située dans la zone Caraïbe, la Guadeloupe est une région monodépartementale de 1 702 km² à quelque 7 000 km de la métropole, 140 km de la Martinique et 2 000 km des États-Unis.

L'archipel de la Guadeloupe comprend deux îles principales, séparées par un étroit bras de mer : Grande-Terre (590 km²) où se situe la capitale économique, Pointe-à-Pitre et Basse-Terre (848 km²) où se trouve Basse-Terre, le chef lieu administratif. Cet archipel comprend également trois dépendances : la Désirade, les Saintes, Marie-Galante.

En 2006, le PIB par habitant du département s'élevait à 17 221 euros. L'évolution de l'économie guadeloupéenne est préoccupante : chômage important, poids prépondérant du secteur public, faiblesse des exportations et fragilité du tourisme. Depuis près de cinq ans, avant même les événements du 11 septembre 2001, le nombre de rotations aériennes baissait et le flux des touristes était en diminution. La destination connaissait une désaffection croissante au profit de sérieux concurrents de la Caraïbe comme Cuba ou la République Dominicaine.

Mais, après cinq années difficiles dans le secteur du tourisme, la Guadeloupe connaît une progression de la fréquentation depuis 2006. Le nombre de passagers à l'aéroport, hors transit, (+ 6,2 %) et le taux d'occupation des hôtels se sont améliorés (+4 points). Le port autonome a également enregistré une augmentation du nombre de croisiéristes (+ 26,9 %). Il semblerait que l'activité touristique se redynamise avec de nouveaux visiteurs, intéressés par la petite hôtellerie, les gîtes ruraux et chambres d'hôtes.

Indicateurs économiques

Statut	Département français d'outre-mer Région monodépartementale (loi du 31/12/1982)
Localisation géographique	Caraïbes
Préfecture	Basse-Terre
Superficie	1 702 km ²
Population	450 622 habitants
PIB régional	7 750 millions d'euros en 2006
Taux de chômage	22,7 % en 2007
Taux d'inflation	+ 1,2 % en 2007

Source : IEDOM - INSEE

Données climatologiques

Station Le Raizet (La Guadeloupe)

MOIS	Précipitations (en mm) sur la période 1998-2007	Températures moyennes (en °C) sur la période 1998-2007	Insolation (en heures) sur la période 1998-2007
Janvier	104,9	25	188
Février	53,6	24,8	178
Mars	63,7	25,4	213
Avril	71,3	26,6	214
Mai	94,3	27,5	214
Juin	103,2	28	203
Juillet	140,2	28	203
Août	189,6	28	217
Septembre	170,7	27,9	207
Octobre	255,4	27,3	183
Novembre	222	26,4	175
Décembre	133,2	25,7	188
TOTAL 1998-2007	1602,1	Moyenne : 26,7	2384
TOTAL 1991-2000	1628	Moyenne : 26,4	2555

Source : Météo France

La variabilité spatiale et temporelle du régime des précipitations, imposée par la morphologie des îles, l'échelle et la fréquence des perturbations atmosphériques, constitue la principale particularité du climat tropical, humide et insulaire de la Guadeloupe. Le plateau calcaire de la Grande-Terre et les îles connaissent régulièrement de sévères sécheresses.

Des phénomènes à grande échelle (cyclones, lignes de grains, par exemple) ou à échelle locale (convection diurne favorisant le développement de nuages vecteurs d'averses souvent violentes et orageuses), provoquent parfois de terribles intempéries, sources d'inondations catastrophiques ou de coups de vent tout aussi dévastateurs. Enfin, la saison cyclonique type s'étend normalement de début juin à fin octobre, mais peut s'étendre jusqu'à fin novembre.

Des pluies intermittentes sont concentrées sur les mois de septembre, octobre et novembre.

Les évolutions du climat

D'après les données climatiques sur les périodes de 1991-2000 et 1998-2007, on peut noter plusieurs évolutions. Concernant tout d'abord les précipitations, celles-ci ont diminué sur la période 1998-2007 avec en moyenne 26 mm en moins par rapport à la décennie précédente.

Les températures ont légèrement augmenté (+0,3 °C).

Pour les périodes d'insolation, on peut noter un écart important sur les deux périodes pour les mêmes mois. Ainsi pour le mois de juillet, sur la période 1991-2000, la période d'insolation était de 230 heures en moyenne contre 203 heures sur la période 1998-2007, soit - 27 heures. De même pour le mois de janvier avec 213 heures en moyenne en 1991-2000 contre 188 heures en 1998-2007 (soit - 15 heures). La période 1991-2000 a donc été globalement plus ensoleillée (+ 171 heures en moyenne).

La fréquentation touristique

L'essentiel des chiffres de fréquentation touristique est issu de l'Enquête sur les Flux Touristiques de l'INSEE. Ils ne concernent que les touristes qui ont foulé le sol de l'aéroport Pôle Caraïbes (au départ, donc comptabilisés une fois). Les îles du Nord St-Martin et St Barthélémy sont donc hors du champ de cette enquête.

La fréquentation touristique en Guadeloupe entre 2005 et 2007

	2005	2006	2007
Touristes de séjour	371 985	374 913	392 000
Croisiéristes	67 014	72 383	91 860
TOTAL	438 999	447 296	483 860

Source : INSEE - Enquête sur les flux touristiques, 2007

Depuis 2000, le secteur du tourisme est entré dans une crise profonde qui s'est manifestée par une diminution de 12,8% de la fréquentation à l'aéroport entre 2000 et 2005 ainsi que la fermeture de 12,1% du nombre de chambres en hôtellerie classée et non classée, la baisse de 21% du nombre de nuitées en hôtellerie et la chute de 75% du nombre de croisiéristes.

Suite à un dispositif de relance mis en place par les différents acteurs du secteur, afin de mieux accompagner les professionnels, la fréquentation s'est peu à peu améliorée et s'est confirmée avec les bons résultats de 2007 (le trafic passagers à l'aéroport a progressé de 6,2% par rapport à 2006).

La Guadeloupe est marquée par deux saisons touristiques : la haute saison, de Noël à Pâques et la basse saison pour le reste de l'année. La durée moyenne de séjour est estimée en 2007 à 14 jours. Il est à noter que le nombre important des touristes affinitaires accroît d'une manière significative la moyenne de la durée de séjour.

♦ Pays de résidence des touristes

Du fait de son statut de DOM, la Guadeloupe est visitée par une majorité de voyageurs en provenance de France. Générant 92,3% des flux de voyageurs, la métropole demeure le principal marché émetteur de la Guadeloupe, devant l'Italie et la Belgique qui regroupaient en 2006, 50% des voyageurs de l'Union européenne (5%). Outre les pays de l'Union européenne, c'est la Suisse la plus représentée avec 68% des arrivées comptabilisées parmi les pays hors Union européenne.

Répartition des voyageurs par domicile principal en 2007 (en %)

Origine	2007
Métropole	92,3 %
Union européenne	5 %
Autres pays*	1,7%
Domicile principal non déclaré	1%
TOTAL	100%

Source : INSEE - Enquête sur les flux touristiques, 2007

* Dont voyageurs domiciliés en Suisse 68 %

Il convient de noter que cette approche ignore les voyageurs de la gare maritime et sous estime donc fortement les échanges avec la Martinique. De même qu'en enquêtant uniquement sur les passagers passant par Paris, elle sous-estime légèrement les passagers d'origine européenne et ne prend pas en compte le trafic avec l'Amérique (environ 2% des voyageurs).

♦ Mode d'hébergement des touristes

Les touristes ont privilégié en grande majorité deux types d'hébergement : l'hôtel et la famille. Ainsi, ils regroupent respectivement 45% et 26% des touristes. En termes de nombre de nuitées, l'hébergement dans la famille est plus important, bien qu'il ne concerne que 26 % des voyageurs. Ceci s'explique par un nombre important de touristes affinitaires ainsi que par la durée moyenne de leurs séjours qui dépasse 20 nuits.

Mode d'hébergements

	Part de la fréquentation touristique
Hôtel	45%
Famille	26%
Location	14%
Gîte	11%
Bateau	1%
Autre	3%
Total	100%

Source : Enquête de flux touristiques de l'INSEE

♦ **Offre d'hébergement en Guadeloupe et ses îles proches**

(Marie Galante ; la Désirade ; les Saintes)

La capacité hôtelière du département s'est développée à partir des années 1970 avec l'aménagement de la Riviera Sud, qui s'est traduit par la création de 2000 chambres sur les communes de Gosier, Sainte-Anne et Saint François. Ce développement s'est poursuivi au cours des décennies 80 et 90, aidé en cela par les dispositifs de défiscalisation.

Le département est cependant confronté aujourd'hui à un vieillissement de ses infrastructures hôtelières. Faute d'une rentabilité suffisante, les professionnels du secteur n'ont pas toujours été en mesure d'assurer les rénovations nécessaires.

Il faut cependant noter que l'année 2006 a vu la rénovation de certains hôtels, processus qui s'est poursuivi en 2007 avec la réouverture en décembre de l'hôtel Fort Royal à Deshaies. Le nombre de chambres a ainsi de nouveau progressé (+ 3,2 %), pour s'établir à 4 911.

Offre hôtelière de la Guadeloupe et ses îles proches en 2007

Capacité hôtelière	Nombre d'établissements	Nombre de chambres
Hôtels non classés	43	725
Hôtels 0 étoile	8	563
Hôtels 1 étoile	5	37
Hôtels 2 étoiles	25	712
Hôtels 3 étoiles	24	2192
Hôtels 4 étoiles et 4 étoiles Luxe	7	682
TOTAL Hôtellerie	112	4911

Sources : Direction du Tourisme, INSEE, IEDOM, Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe (parc au 1^{er} janvier 2007).

NB : Le tableau fait référence à des hôtels, non des meublés. L'offre d'hébergement de meublés et chambres d'hôtes est estimé à 1995 chambres (recensement DRTCA 2007).

La fermeture du Kaye'la hôtel 3* et du Callinago hôtel 2* a fait perdre 225 chambres au parc d'hébergements de l'île. Toutefois les 8 résidences touristiques classées non répertoriées dans le tableau, ci-dessus, représentent un potentiel d'hébergements touristiques de 329 chambres

◆ **Fréquentation hôtelière** (Enquête incluant les îles du Nord)

Le taux de fréquentation moyen s'est établi à 59 % en 2007. Selon l'INSEE, 46 % des séjournants ont choisi ce mode d'hébergement en 2007. La Guadeloupe a accueilli 1,635 millions de nuitées dans ses hôtels en 2007. Les Français représentent la grande majorité de la clientèle hôtelière en Guadeloupe (92,3 %). Ils passent en moyenne 8 nuits à l'hôtel.

La fréquentation hôtelière

	2006	2007	Variation 2007/2006
Nombre de nuitées	1693	1635	-3,4 %
Taux d'occupation	55	59	+ 4 points

Sources : INSEE - EFH 2007

Compte tenu de la baisse du nombre de chambres offertes, le taux d'occupation a progressé entre 2006 et 2007.

◆ **Fréquentation des hébergements**

Si l'hôtellerie est le mode d'hébergement marchand principal pour près de la moitié des touristes, d'autres formes d'hébergement sont également prisées par les visiteurs et se sont développées au cours de ces dernières années (sauf pour les Gîtes de France). Il s'agit des gîtes ruraux fréquentés par 11 % des touristes de séjour en 2007, des villas-meublés de tourisme, des villages de vacances et des résidences de tourisme. Parmi les nombreux gîtes ruraux qui existent en Guadeloupe, seuls les Gîtes de France, labellisés et classés par épi, sont véritablement quantifiables (293 gîtes en 2007). Les touristes y séjournent en moyenne 12 jours.

Évolution du parc des Gîtes de France (hors dépendances) de 2005 à 2007

	2005	2006	2007
Quatre épis	9	9	9
Trois épis	138	143	133
Deux épis	162	156	146
Un épi	17	11	5
TOTAL	326	319	293

Source : Gîtes de France

L'activité des hôtels de la Guadeloupe continentale s'est légèrement améliorée en 2007, d'après l'enquête INSEE de fréquentation hôtelière (EFH). Une progression de 4 points de leur taux de remplissage a été constatée.

Cependant, le nombre de nuitées comptabilisées au cours de l'exercice 2007 s'est inscrit en repli de 3,4%. Cela est dû à la diminution de 7,3% du nombre de chambres offertes pendant l'année, liée à la fermeture de certaines structures hôtelières pour rénovation.

Après quatre années de baisse de la fréquentation touristique de la destination, les grands établissements hôteliers se sont retrouvés en grande difficulté. Certains ont dû fermer leurs portes : L'hôtel Kalenda (ex Méridien), l'hôtel Marissol, l'hôtel Callinago, le Kaye'la, la Petite Anse. A l'inverse, d'autres ont récemment inauguré leurs locaux rénovés : le Toubana ainsi que le Club Méditerranée à Saint-Anne. En quelques années, la Guadeloupe a perdu près de 1 150 chambres. Toutefois, cette réduction du parc hôtelier a permis de développer le secteur locatif privé par la multiplication de gîtes et villas proposés à la location touristiques sur l'ensemble du département.

Les crédits du DOCUP 2000-2006 ont permis la rénovation d'un certain nombre d'établissements, mais les délais de réalisation des projets ne pouvaient permettre d'obtenir des résultats rapides et les effets sur les circuits de commercialisation sont à ce jour encore limités. Cependant la commercialisation des nouveaux produits devrait permettre une évolution favorable de la fréquentation hôtelière.

Les activités portuaires et aéroportuaires

◆ Trafic maritime

En 2007, 604 669 personnes ont utilisé les services des vedettes à passagers pour un voyage inter-archipel ou inter-îles soit + 6,4 % par rapport à 2006. Le tourisme de croisière a également connu une augmentation de 26,9 % du nombre de ses passagers.

Évolution du trafic passagers de 2006 à 2007

	2006	2007	Variation 2007/2006
Nombre passagers de croisière	72 383	91 860	+ 26,9 %
Nombre passagers inter-archipel	561 968	604 669	7,6 %
Nombre passagers inter-îles	121 102	122 395	+1,1 %
TOTAL*	755 453	818 924	8,4%

* Total passagers hors cargos

Source : Port autonome de la Guadeloupe

Les trafics inter-archipel (dessertes de Marie-Galante, des Saintes et de La Désirade) et inter-îles Martinique, la Dominique et d'autres îles de la Caraïbe) représentent respectivement 73,8% et 14,9% du trafic passagers. Hors croisiéristes, trois sociétés principales se partagent le marché du trafic de passagers depuis Pointe à Pitre : Express des îles (4 navires), Caribbean Ferries (1 navire) et Brudey Frères (3 navires). D'autres compagnies ont également vu le jour tels que Archipels Ferries depuis le mois d'août 2006 ou encore Trans Islands depuis le 12 octobre 2006. L'arrivée de ces nouvelles compagnies a entraîné des répercussions positives sur les résultats de 2007 : le trafic inter-archipel a progressé de 7,6% (42 701 voyageurs supplémentaires). En 2007, il y a en effet eu une augmentation de 9,7% (+ 49 955 voyageurs) du nombre de passagers de la ligne Pointe-à-Pitre - Marie-Galante. Des départs sont également assurés par d'autres compagnies depuis St François ou Trois Rivières.

➤ *Le tourisme de croisière*

La région Caraïbe est le bassin de croisière le plus fréquenté au monde. Toutefois, l'Amérique Centrale et l'Amérique Latine (Mexique, Costa Rica, Panama...) constituent une menace concurrentielle. Ces destinations ont su, en effet, s'équiper d'installations portuaires performantes et adaptées à la clientèle nord-américaine.

Les retombées des campagnes publicitaires ont été bénéfiques pour la croisière de transit qui a enregistré une hausse de 37,3 % du nombre de croisiéristes au cours de l'année 2007. La croisière basée, prisée par les touristes originaires d'Europe (Italie, Allemagne, Suisse, Espagne ou Royaume-Uni) et qui concentre 81 % des croisiéristes visitant la Guadeloupe, est restée sur son orientation favorable de 2006 avec une progression de 24,7 % du nombre de touristes sur l'exercice 2007 (+ 14,2 % en 2006).

Le Port Autonome de Guadeloupe (PAG) a enregistré des résultats très encourageants avec une augmentation de 26,9 % de la fréquentation en un an. Le nombre de navires ayant accosté à la Guadeloupe a progressé de 7,8 % sur l'exercice. L'année 2008 devrait être dans la continuité de l'année 2007. Au cours de la saison touristique, les professionnels du secteur devraient enregistrer 51 escales supplémentaires.

Évolution du nombre de croisiéristes

Evolution du nombre de croisiéristes	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Mouvements de navires	117	102	110	7,8%
Total	67 014	72 383	91 860	26,9%
Croisière basée	52 265	59 684	74 426	24,7%
Croisière transit	14 749	12 699	17 434	37,3 %

Source : Port Autonome de Guadeloupe

➤ *Le tourisme de plaisance*

La navigation de plaisance, qui s'est développée dans les années 90 grâce à la loi de défiscalisation, dite loi Pons (1986), a séduit une clientèle nord-américaine importante. En 1995, 16 compagnies étaient présentes pour une flotte d'environ 450 bateaux, mais en 1998, la législation en vigueur a été moins avantageuse pour les investisseurs. En 2003, la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOPOM) a confirmé les mesures d'incitation fiscale tout en en réduisant les effets pervers. Aujourd'hui, l'île dispose de trois marinas (Saint François, Rivière Sens et Bas du Fort) totalisant environ 2 186 places. Le nombre de bateaux proposés à la location est estimé à 150 pour la saison 2006-2007. Ce secteur est en train de reprendre un certain dynamisme et cette filière constitue un des vecteurs de développement de la destination.

La Guadeloupe est une destination appréciée pour la pratique de la plaisance. L'archipel présente en effet une variété de sites naturels offrant de nombreuses possibilités de mouillage. L'île dispose de trois marinas dont celle de Bas-du-Fort au Gosier qui, avec plus de 1 000 places, a la plus grande capacité d'accueil de la Caraïbe. L'archipel des Saintes, dont la baie de Terre de Haut est considérée comme l'une des plus belles du monde, est également un atout majeur pour la Guadeloupe.

◆ Trafic aérien

La reprise du trafic observée en 2006 s'est confirmée. L'aéroport Pôle Caraïbe a ainsi enregistré une progression de 5,3 % de sa fréquentation par rapport à 2006 (contre + 1,3 % en 2006 par rapport à 2005), le nombre de passagers augmentant de 99 550 pour s'établir à 1 960 912.

Évolution du trafic passagers de 2005 à 2007

	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Mouvements d'avions commerciaux	30 018	29 858	29 700	- 0,5 %
Passagers sur vols commerciaux	1 836 490	1 861 362	1 960 912	+ 5,3 %
Arrivées	856 096	876 951	929 463	+ 6 %
Départs	865 880	878 629	934 656	+ 6,4 %
Transit	114 514	105 782	96 783	-8,5 %

Source : CCI de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

Deux fortes saisons caractérisent la desserte aérienne en Guadeloupe : la haute saison de mi-décembre à début mars (qui est particulièrement touristique) et de mi-juin à fin août (qui voit le retour des originaires de Guadeloupe) ; la basse saison le reste de l'année.

La hausse du nombre de passagers enregistrés à l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes est liée à la progression du trafic aérien sur les réseaux transatlantique et à destination de la Martinique et de la Guyane, respectivement de 7,9% (+84 004 passagers) et de 4,2% (+16 400 passagers). Ces axes demeurent les plus fréquentés (à hauteur respectivement de 60,2% et de 21,7% du trafic total hors transit).

La plus forte progression (+30,1%, soit + 7 784 passagers) a concerné le réseau nord-américain (1,8% du total seulement). Ce dernier a bénéficié du soutien des conseils régionaux de la Guadeloupe et de la Martinique pour la mise en place d'une ligne entre les Antilles et la ville d'Atlanta qui dispose d'un hub sur 240 destinations, dont la plupart des grandes villes d'Amérique du Nord.

Répartition du trafic par réseau (hors transit)

	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Métropole, Europe et divers	1 043 935	1 057 142	1 141 146	+ 7,9 %
Martinique – Guyane	371 438	387 564	403 964	+ 4,2 %
Caraïbes et Amérique du sud	103 650	105 489	103 511	-1,9 %
Domestique	175 822	179 536	181 865	+ 1,3 %
Amérique du nord	27 131	25 849	33 633	+ 30,1 %
TOTAL	1 721 976	1 755 580	1 864 119	+ 6,2 %

Source : CCI de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

Depuis la disparition d'Air Lib, en février 2003, l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes est desservi par 8 compagnies régulières assurant 98,4 % de l'activité. Hors transit, Air France a perdu sa 1^{ère} place en 2007. Avec une progression de 12,2% du nombre de passagers transportés en 2007, Air Caraïbes est devenue la première compagnie aérienne desservant la Guadeloupe (36% des parts de marché). Cette situation tient compte de la reprise de décembre 2006 de la liaison avec Cuba assurée jusqu'en

septembre 2006 par la Cubana de Aviacion. Avec l'acquisition d'un Embraer 190, l'ouverture de lignes sur le réseau caribéen-sud américain et son partenariat avec le groupe Langley Travel pour le transport de la clientèle scandinave, Air Caraïbes devrait voir ses parts de marché s'accroître en 2008.

Répartition du trafic passagers par compagnie (hors transit) en 2006 et 2007

	2006	Part	2007	Part de marché
Compagnies régulières	1 135 208	64,7%	1834 220	98,4%
Air Caraïbes	598 588	34,1 %	671 634	36 %
Air France	624 378	35,6 %	621 797	33,4%
Corsairfly	283 543	16,1 %	305 724	16,4%
Air Antilles Express	166 594	9,5 %	178 272	9,6%
American Eagle	27 171	1,5 %	24 365	1,3%
Air Canada	14 170	0,8 %	15 451	0,8%
Liat	18 655	1,1 %	12 324	0,7%
Delta Airlines	697	0 %	4 653	0,2%
Compagnies non régulières	620 372	35,3 %	29 899	1,6%
TOTAL	1 755 580	100,0 %	1864 119	100%

Source : CCI de Pointe-à-Pitre (Aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes)

L'activité des entreprises touristiques

Selon les derniers chiffres de l'INSEE, l'impact du tourisme sur l'archipel de Guadeloupe est évalué à 5 % du PIB total en 2005.³

Cette proportion relativement faible pour une destination touristique comme la Guadeloupe s'explique notamment par l'importance des salaires publics et des transferts sociaux dans l'économie. La part sur le PIB marchand est estimée à 7%.

♦ Entreprises et emplois touristiques

Répartition des entreprises et emplois touristiques par secteur d'activité en 2006*

	Nombre d'établissements	Effectif salarié moyen	Chiffre d'affaires**	Valeur ajoutée**
Hôtels et restaurants	94	3 158	212 900	95,6
Activités récréatives, culturelles et sportives	9	232	100 300	60,9
Transport aérien et maritime	16	794	258 700	61,2

* Entreprises d'au moins 10 salariés ou de plus de 800 000 euros de chiffre d'affaires.

** en K €

Source : INSEE-Enquête annuelle d'entreprises en 2006

Au 31 décembre 2006, la Guadeloupe comptait 119 établissements d'au moins 10 salariés, liés aux activités touristiques. Les hôtels-restaurants constituent 81,7 % de l'ensemble de ces entreprises.

En 2007, l'emploi salarié touristique est en repli de 2,4% par rapport à 2006, avec une baisse marquée dans l'hôtellerie et la restauration (-4,7%) et dans les activités récréatives (-2,5%). La progression de l'emploi dans les transports (+4%), n'a toutefois pas permis de freiner l'érosion des effectifs dans ce secteur. Le secteur de la location reste stable. Il convient de considérer que de nombreuses activités touristiques ne comportent pas d'emplois salariés et ne sont donc pas comptabilisées ci-dessus.

Le nombre de créations d'entreprises a également diminué de 3,2% par rapport à 2006. Ces dernières ont ralenti dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration (365 en 2007 contre 397 en 2006) mais aussi dans les transports et la location.

³ « Le tourisme en Guadeloupe : impact du tourisme sur l'activité et l'emploi », INSEE, Direction Interrégionale Antilles-Guyane, n°9 mars 2007.

♦ Dépenses touristiques

D'après l'INSEE, en 2007, les touristes ont dépensé 250 millions d'euros sur place. Ces dépenses s'entendent hors achat des billets d'avion et effectivement dépensées en Guadeloupe.

Le niveau des dépenses des cadres et professions libérales, traditionnellement le plus élevé, est pratiquement rejoint en 2007 par les retraités. Ces deux catégories socioprofessionnelles représentent chacune 22% environ des dépenses totales. Ces montants de dépenses globales permettent d'estimer la dépense moyenne à 614 euros par touriste et par séjour.

De plus, la provenance des touristes fait varier le montant des dépenses. Les dépenses des métropolitains sont de même niveau que la moyenne (56 euros par personne et par jour contre 57 pour l'ensemble des touristes). Les visiteurs étrangers dépensent, durant leur séjour, environ 30% de plus que la moyenne. Évaluée à 76 euros pour les ressortissants de l'Union européenne, la dépense moyenne s'établit à 73 euros pour les résidents des autres pays.

L'étude montre également des différences marquées selon les types de tourisme. 58% du total des dépenses touristiques sont réalisées par le tourisme d'agrément. Néanmoins la dépense par personne et par jour de cette catégorie est strictement égale à la dépense de l'ensemble des touristes, soit 57 euros. Pour le tourisme affinitaire, les économies réalisées sur l'hébergement, se traduisent notamment par une dépense journalière inférieure à la moyenne de 12 euros, soit 45 euros.

Le tourisme lié aux déplacements professionnels, représente une faible part (8%) de la dépense touristique totale malgré une dépense journalière de 108 euros par jour et par personne, largement supérieure à la moyenne.

Dépenses touristique selon le type de voyage

	% de la dépense touristique totale	Dépense moyenne par jour et par personne
Tourisme d'agrément	58	57 euros
Tourisme Affinitaire	34	45 euros
Tourisme d'affaires	8	108 euros
Total	250 millions d'euros	

Source : INSEE, 2007

Enfin, la répartition des dépenses globales réalisées en Guadeloupe indique qu'1/5^{ème} de ces dépenses est consacré aux frais d'hébergement. La même proportion est réservée à la restauration d'une part, aux dépenses relatives aux « loisirs et souvenirs » d'autre part. Les déplacements (transports en commun et individuels) mobilisent 17% du budget.

Structure des dépenses touristiques en 2007

	Part dans la dépense totale liée au voyage
Hébergement	20%
Restauration	20%
Loisirs et souvenirs	20%
Déplacements	17%
Autres	3%
Total	100%

Source : INSEE 2007.

Le Comité du tourisme des îles de Guadeloupe (CTIG), créé par la Région le 12 décembre 2003, a pour objectif principal la promotion de la destination et le renforcement de la notoriété de la Guadeloupe à l'étranger. Il s'est lancé dans des campagnes importantes en termes de communication et de valorisation des îles de l'archipel.

En 2007, le budget d'investissement et de promotion du CTIG était de 6,4 millions € servant notamment au financement d'une importante campagne promotionnelle en Europe et au Canada sur la plupart des médias (télévision, affichages publicitaires, Internet et revues spécialisées). L'objectif de cette campagne était de dynamiser l'activité du tourisme pendant la basse saison touristique. Le CTIG a parallèlement proposé à l'automne un package avion+hôtel 3 étoiles pour 799 € la semaine, avec la participation de cinq tour-opérateurs.

En réaction à la médiatisation des catastrophes naturelles et sanitaires qui ont touché le département en 2007, le CTIG a par ailleurs renouvelé sa campagne de promotion dès le mois de septembre pour soutenir l'activité à l'ouverture de la haute saison touristique 2007-2008. Cette campagne a été soutenue par le gouvernement qui a consacré 3 millions € à la campagne de promotion des Antilles, suite au passage du cyclone Dean.

En 2008, le CTIG va poursuivre son action en ciblant une clientèle européenne et familiale. Il devrait abandonner les spots télévisés au profit d'Internet et des revues spécialisées et profitera des économies dégagées pour développer l'offre de packages sur les périodes de basse saison. Au printemps 2008, le CTIG, en partenariat avec sept tour-opérateurs, devrait proposer un package à 799 € incluant la visite d'une des îles du sud durant le séjour.

(Source : Rapport annuel IEDOM)

La stratégie de la destination

La Guadeloupe a entamé un repositionnement de son offre à la suite des réflexions et études menées depuis 2006 et devant la nécessité de renforcer sa compétitivité et son attractivité dans le contexte concurrentiel CARAIBE notamment.

Pour cela la stratégie choisie consiste à :

- Se différencier par rapport à la concurrence qui généralement bénéficie de coûts salariaux inférieurs et est basée sur le « all inclusive » ;
- Restaurer la confiance en améliorant fortement la qualité, en enrichissant l'offre et en développant un tourisme durable et diversifié : Qualité de l'offre tant en termes de service qu'en s'appuyant sur la grande qualité des paysages et des espaces de l'archipel qui seront mieux valorisés, améliorer l'accueil ; développer certaines filières (nautisme) ou un potentiel important et peu exploité existe.
- Diversifier la clientèle : La Guadeloupe reste trop dépendante de la clientèle métropolitaine, les étrangers ne représentent que 10% à 15% environ de la fréquentation.

SAINT-MARTIN



© Maison de la France

Située au nord de l'arc antillais, l'île de Saint-Martin couvre une superficie d'un peu plus de 90 km². Elle est partagée politiquement en deux parties, une partie française au nord (56 km²) et une partie hollandaise au sud (34 km²). Depuis la promulgation de la loi du 21 février 2007, la partie française de Saint-Martin, rattachée jusqu'alors à la Guadeloupe en tant que commune, est devenue une Collectivité d'Outre-Mer à part entière. Pour l'année 2007, sa population avait été estimée à 29 112 habitants. L'île de Saint-Martin accueille surtout une clientèle nord-américaine puis, dans une moindre mesure, des visiteurs européens et sud-américains. Cette île est l'une des destinations de croisière les plus prisées au monde, très réputée pour sa vie nocturne (casinos, bars...).

Indicateurs économiques

Statut	Collectivité d'Outre-mer
Localisation géographique	Caraïbes
Sous-Préfecture	Marigot
Superficie	90 km ²
Population	29 112 habitants
PIB régional	421 millions d'euros
Taux de chômage	26,5 % en 1999

Source : IEDOM - INSEE

♦ **Trafic maritime**

➤ ***Le trafic inter-îles***

Au cours de l'année 2007, le trafic maritime inter-îles de passagers a augmenté pour les liaisons Marigot/Saint-Barthélemy (+ 50,3 %) et Marigot/Anguille (+ 7,6 %). Ces résultats sont cependant à nuancer dans la mesure où le trafic de passagers à destination de Saint-Barthélemy, organisé par la compagnie Voyager qui dispose de deux bateaux, se partage avec la marina d'Oyster Pond qui ne publie pas de statistiques.

Trafic passagers inter-îles au Port de Marigot de 2005 à 2007

	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Saint- Barthélemy	16 793	15 992	24 036	+ 50,3%
Anguille	152 514	155 007	166 813	+ 7,6 %
Total	169 307	170 999	190 849	+ 11,6 %

Source : Régie municipale du Port

➤ ***Les croisiéristes***

L'île de Saint-Martin (parties française et hollandaise), l'une des destinations de croisière les plus prisées au monde, accueille depuis 2002 plus d'un million de passagers par an.

Sint Maarten, qui abrite à Philipsburg le seul port en eau profonde de l'île, a fortement développé son activité croisière depuis la mise en service, en 2000, d'un quai dédié pouvant accueillir simultanément jusqu'à quatre paquebots. Au cours des sept dernières années, le nombre de croisiéristes a ainsi augmenté en moyenne de 13,5 % par an pour s'établir à 1 430 406 passagers en 2007. La partie hollandaise représente 99,4 % de l'activité du secteur. Cela s'est fait au détriment de la partie française qui a vu chuter le nombre de passagers débarqués de 3,9 % en moyenne annuelle.

Évolution du tourisme de croisière à Saint-Martin (entrées) de 2005 à 2007

	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006
♦ <u>Partie française</u>				
Paquebots	67	63	56	-11,1 %
Passagers	8 144	8 843	8 500	-3,9%
♦ <u>Partie hollandaise</u>				
Paquebots	641	609	614	+ 0,8 %
Passagers	1 488 461	1 421 645	1 421 906	0 %
Ensemble				
Paquebots	708	672	670	-0,3 %
Passagers	1 496 605	1 430 488	1 430 406	0 %

Source : Office du Tourisme de Saint-Martin - IEDOM

➤ **Les plaisanciers**

La plaisance fait partie du paysage touristique de l'île de Saint-Martin. Sa position géographique privilégiée, située à proximité des côtes nord-américaines, ses nombreux points de mouillage, faciles d'accès, et les conditions d'accueil favorables en font une escale appréciée des navigateurs.

L'offre nautique y est très développée avec 23 loueurs de bateaux exerçant dans les nombreuses marinas réparties de façon homogène tout autour de l'île.

Marinas de Saint-Martin et Sint-Marteen

Saint- Martin	Places	Sint-Marteen	Places
Marina Fort Louis	200	Bobby's Marina	141
Port Lonvilliers	150	Simpson Yatch Club	132
Captain Oliver	160	Princess Yatch Club	56
Port de plaisance de Marigot	150	Doch Maarten Great Bay Marina	42
Marina Port La Royale	120	Palapa Marina	22
		Lagoon Marina	4
Total	780	Total	397

Source : Office de tourisme de Saint-Martin

◆ **Trafic aérien**

Deux aéroports sont présents sur l'île de Saint-Martin : l'aéroport Espérance Grand-Case, situé en partie française, et l'aéroport international Princess Juliana, en zone hollandaise, qui peut recevoir des avions gros porteurs, mais dont la piste trop courte ne permet pas les liaisons directes à pleine charge vers l'Europe. En 2007, 650 097 passagers (dans les 2 aéroports) ont atterri à Saint-Martin hors transit, parmi eux, 85,8 % ont débarqué en partie hollandaise. La fréquentation de l'île s'inscrit ainsi en augmentation de 3,4 %, augmentant de 1,9 % à l'aéroport de Juliana (+ 14 830 passagers) et de 6,3 % à l'aéroport de Grand Case (+ 11 117 passagers).

Origine des passagers arrivés à l'aéroport de Juliana de 2005 à 2007

	2005	2006	2007	Part en 2007 (en %)	Variation 2007 / 2006
États-Unis	246 858	246 064	253 831	54,2 %	+3,2 %
Canada	34 506	30 646	32 350	6,9 %	+5,6 %
Amérique du Sud	10 051	12 706	12 761	2,7 %	+0,4%
France	60 524	63 475	61 110	13,1 %	-3,7 %
Pays-Bas	15 441	15 842	16 889	3,6%	+6,6 %
Autres pays européens	17 856	17 741	18 366	3,9%	+3,5 %
Caraïbe	40 426	39 034	35 209	7,5 %	- 9,8 %
Divers	42 199	42 296	37 649	8 %	- 11 %
TOTAL	467 863	453 335	468 165	100,0 %	+3,2 %

Source : Office du Tourisme de Saint-Martin

En 2007, l'aéroport de Juliana a enregistré une légère hausse (3,2%) de son trafic international, en accueillant 468 165 visiteurs contre 453 335 en 2006. Alors que le nombre de passagers français baisse (- 3,7%) en raison de la réduction des vols d'Air France à destination de Saint-Martin, celui des visiteurs des Pays-Bas a augmenté de 6,6%. L'aéroport de Grand-Case, plus modeste, est fréquenté par des compagnies régulières régionales telles que Air Caraïbes avec 51 % du trafic passagers en 2007, Air Antilles Express (38,2 %) et St-Barth Commuter (9,3 %).

Évolution du trafic de l'aéroport de Grand-Case

	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Mouvements d'avions :	5 089	6 353	7 007	+ 10,3%
<i>Dont commerciaux</i>	3 918	4 116	4 206	+2,2%
<i>Dont privés</i>	1 171	2 237	2 801	+ 25,2 %
Nombre de passagers*	170 573	175 119	186 236	+ 6,3%
<i>Dont commerciaux</i>	1 68 423	172 406	182 508	+ 5,9 %
<i>Dont privés</i>	2 150	2 713	3 728	+ 37,4 %

Source : Office du Tourisme de Saint-Martin - Aéroport de Grand-Case

* Arrivées + Départs

Les mouvements d'avions ont enregistré une hausse de 10,3 % au cours de l'année. L'augmentation spectaculaire des déplacements privés (+ 25,2 %) contribue à ce bon résultat. Les mouvements commerciaux ont, de leur côté, augmenté de 2,2 % par rapport à 2006 passant de 4 116 à 4 206. Quant au trafic des passagers commerciaux (97 % de l'ensemble du trafic), il est en hausse de 5,9%, en 2007, notamment grâce au partenariat entre Air France et Air Antilles Express.

◆ Parc hôtelier et fréquentation

Le nombre de chambres est de 1 663 en 2007 soit une hausse de 1,6 % par rapport à 2006.

Parc hôtelier de Saint-Martin

	Nombre d'hôtels		Nombre de chambres	
	2006	2007	2006	2007
4 étoiles et luxe	11	11	937	957
3 étoiles	19	19	651	658
1 et 2 étoiles et non classés	4	4	48	48
TOTAL	34	34	1 636	1663

Source : Office Départemental du tourisme de la Guadeloupe - Observatoire du Tourisme

Durant l'année 2007, l'offre de chambres a progressé de 27 unités (+ 1,6 % par rapport à l'exercice précédent), suite à des réouvertures d'établissements en rénovation en 2006. En 2007, 6 établissements auraient effectué d'importants travaux, tant sur l'aménagement des chambres que des parties communes, et l'amélioration des équipements et des services offerts. Parmi ces établissements on peut notamment citer l'Habitation Lonvilliers qui avait fermé en 2006. L'hôtel doit ouvrir 245 chambres au premier semestre 2008 sous l'enseigne Radisson. En outre, un nouvel hôtel de 54 chambres, actuellement en construction, devrait ouvrir ses portes d'ici à fin 2009.

L'activité des entreprises touristiques

Entreprises de l'hôtellerie restauration implantées à Saint-Martin par taille d'effectifs

Taille d'effectifs salariés	0		1 à 5		6 et plus		Total	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Hôtellerie et restauration	820	25,1%	96	14,7%	60	27,5%	976	23,6%

Source : INSEE - Fichier Sirene - Avril 2006

Parmi les sociétés de Saint-Martin, une grande majorité n'emploie aucun salarié. C'est le cas de l'hôtellerie-restauration avec 820 entreprises concernées (soit 84% du total des effectifs).

Le tourisme est pratiquement le seul levier de développement de l'île. Bien que les stratégies en matière touristique n'aient pas été clairement précisées, la partie française de Saint-Martin souhaite, aujourd'hui, se démarquer de l'offre de la partie hollandaise en se positionnant sur un tourisme haut de gamme, dans un souci de développement durable. Par ailleurs, la coopération entre St Martin et St Marteen ou avec les îles voisines (Anguilla, Saba, St Eustache, St Barthélémy) permet la mise en place ponctuelle d'actions de promotion. Dépendante du marché américain à près de 70%, l'île souhaite renforcer son image auprès du marché européen.

SAINT-BARTHÉLEMY



©Maison de la France

L'île de Saint-Barthélemy est située à 230 km au nord-ouest de la Guadeloupe, à la charnière des Grandes et des Petites Antilles. C'est une terre aride de 21 km² sur laquelle parvient, néanmoins, à se développer une végétation essentiellement épineuse.

A l'identique de Saint-Martin, Saint-Barthélemy est devenue une Collectivité d'Outre-Mer de la République, depuis la loi du 21 février 2007. L'île affiche un taux de chômage très faible (d'après l'INSEE, 4,3 % en 1999) par rapport aux autres îles avoisinantes (26,5% à Saint-Martin en 1999).

L'économie touristique de l'île est basée sur les produits de luxe, le calme, la sécurité et marquée par le développement toujours plus important de la filière nautique.

Indicateurs économiques

Statut	Collectivité d'Outre-mer
Localisation géographique	Caraïbes
Sous-Préfecture	Marigot
Superficie	21 km ²
Population	6 852 habitants (dernier recensement en 1999)
PIB régional	179 millions d'euros
Taux de chômage	4,3 % en 1999

Source : IEDOM - INSEE

◆ Trafic maritime

Les ferries arrivant au port de Gustavia sont en provenance de Saint-Martin alors que les paquebots viennent principalement des Iles Vierges américaines de Miami, de Sint-Maarten et de Porto Rico.

Passagers arrivés au port

	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Paquebots	54 593	45 636	45 039	-1,3%
Yachts	32 631	35 966	39 364	+9,4 %
Ferries	67 821	64 967	61 817	- 4,8%
TOTAL	155 045	146 569	146 220	- 0,2 %

Source : Port de Gustavia

En 2007, le nombre de passagers enregistrés au port est stable, il atteint 146 220 effectifs (- 0,2 % par rapport à 2006).

➤ *Les passagers ferries*

Pour les visiteurs en provenance de Saint-Martin, la desserte de Gustavia est assurée en ferry par deux compagnies maritimes : Voyager, qui dispose de deux bateaux, et Gustavia Express ; 42,3% des visiteurs sont venus par ferries en 2007.

➤ *Les croisiéristes*

Depuis 1998, la Collectivité, en coopération avec les socio-professionnels, a mis en place une politique de régulation du volume passagers et de rééquilibrage du trafic entre bateaux de croisière et ferries afin de limiter les escales à des bateaux d'une capacité de 200-300 croisiéristes.

Ainsi, en dix ans, le nombre de passagers de croisière a diminué de 57,8 % (-8,3 % en moyenne annuelle). Entre 2006 et 2007, la fréquentation a légèrement fléchi (-1,3 %) pour s'établir à 45 039 passagers. Le nombre de paquebots de croisière s'est pour sa part inscrit en recul de 8,3 % en 2007 (-33,6 % en dix ans, soit 95 navires).

➤ *Les plaisanciers*

L'île de Saint-Barthélemy ne possédant pas de marinas, le port de Gustavia accueille les bateaux de plaisance ainsi que les ferries et paquebots de croisière. La taille des navires varie, le nombre de places n'est pas réellement défini. Il est cependant possible d'estimer le parc de plaisance à partir des bateaux abonnés à l'année et des bateaux de passage.

Nombre de places disponibles

	Ancre	Bouées	Quais
Bateaux abonnés à l'année	120	16	150*
Bateaux de passage	100	12	20

* bateaux jusqu'à 9 mètres

Source : Port de Gustavia

➤ Les yachts

En 2007, le trafic de passagers voyageant sur des yachts a continué de progresser à un rythme soutenu (+ 9,4 % par rapport à 2006, + 14,2 % en moyenne annuelle entre 2002 et 2006). Cette croissance est largement imputable aux investissements réalisés par la Collectivité, notamment :

- l'aménagement de la rade et la création de nouveaux postes à quai et au mouillage ;
- l'amélioration des services comme les services d'eau et d'électricité disponibles auprès de chaque poste à quai, le service de ramassage des ordures ménagères ainsi que l'ouverture en 2006 d'une nouvelle capitainerie spacieuse et fonctionnelle ;
- la mise en place de redevances à quai plus attractives que dans les autres îles de la Caraïbe ;
- les courses de bateaux transatlantiques comme la « Concarneau - Saint-Barth » (biennal), ou la Saint-Barthélemy Bucket.

◆ Trafic aérien

L'aéroport de Saint-Jean est géré par la commune de Saint-Barthélemy depuis février 2002. Les quatre principales compagnies opérant sur Saint-Barthélemy sont Winair (34,6% du trafic passagers) qui dessert Sint-Maarten, Air Caraïbes (30% du trafic) qui dessert Pointe-à-Pitre et Saint-Barth Commuter (20,9 %) qui dessert l'île de Saint-Martin dans son ensemble et Air Antilles Express (7,5%).

Évolution du trafic de l'aéroport de Saint-Jean (entrées et sorties)

	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Nombre de passagers	159 094	174 620	180 413	3,3 %

Source : Aéroport de Saint-Jean

L'aéroport de Saint-Barthélemy a enregistré en 2007 une progression de 3,3 % de son trafic passagers (+ 5 793 passagers).

Les ressortissants français, provenant majoritairement de Guadeloupe et de Martinique, concentrent 47,6 % du trafic total de passagers contre 37,4 % pour la clientèle américaine. Les touristes européens, canadiens et sud-américains rassemblent quant à eux environ 13 % du trafic, leur fréquentation représentant respectivement 10,2 %, 1,6 % et 1,1 % du trafic total. Les passagers en provenance de la Caraïbe sont minoritaires (0,3 % du total).

Répartition du trafic passagers par réseau à fin décembre 2006

Pays	Part des touristes (%)
France	47,6
Autres pays européens	10,2
États-Unis	37,4
Amérique du Sud	1,1
Canada	1,6
Caraïbe	0,3
Divers	1,8

Source : office de tourisme de Saint-Barthélemy

◆ Parc hôtelier

Au 31 décembre 2007, le parc d'établissements hôteliers et assimilés de Saint-Barthélemy comptait 29 hôtels offrant 499 chambres. Les chiffres relatifs au parc hôtelier ont diminué entre 2006 et 2007 en raison de la fermeture du St Barth Beach Hôtel, du Christopher, des résidences St Barth et des villas du Lagon.

Le parc hôtelier de Saint-Barthélemy en 2006 et 2007 (nombre d'hôtels et de lits)

	Nombre d'hôtels		Nombre de chambres	
	2006	2007	2006	2007
4 étoiles et luxe	8	9	249	270
3 étoiles	7	5	154	74
Petite hôtellerie et hôtels non-homologués*	16	15	220	155
TOTAL	31	29	623	499

Source : Office du Tourisme de Saint-Barthélemy

Parmi les hôtels non-homologués, 2 sont assimilables à des quatre étoiles et 4 à des trois étoiles

Les hôteliers ne diffusent pas de statistiques sur la fréquentation de leurs établissements. Les contraintes des hôteliers de Saint-Barthélemy sont semblables à celles des professionnels de Saint-Martin, à savoir une saison touristique relativement courte orientée vers une clientèle « haut de gamme ».

◆ Le locatif haut de gamme

Les villas de standing tiennent une place importante dans le parc de logements touristiques de Saint-Barthélemy. Les propriétaires de ces villas sont souvent des étrangers, notamment nord-américains, qui proposent leur résidence à la location. L'office de tourisme de Saint-Barthélemy, qui a procédé en 2007 à un recensement des villas proposées à la location sur l'île, en a dénombré 635, d'une capacité totale de 1 700 chambres.

L'activité des entreprises touristiques

Entreprises de l'hôtellerie restauration implantées à Saint-Barthélemy par taille d'effectifs

Taille d'effectifs salariés	0		1 à 5		6 et plus		Total	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Hôtellerie et restauration	84	5,1%	33	9,6%	45	31,5%	162	7,6%

Source : INSEE - Fichier Sirene - Avril 2006

Parmi les entreprises de Saint-Barthélemy, la majorité n'a pas de salariés (77%). Cependant, le secteur de l'hôtellerie-restauration fait exception par rapport aux autres branches avec 48,1% des effectifs qui sont salariés.

Les projets liés à l'activité touristique

Depuis son passage au statut de COM, Saint-Barthélemy a décidé de restructurer son office du tourisme pour créer en 2008 un comité du tourisme regroupant les partenaires du secteur.

Cette restructuration explique qu'aucune action de promotion de la destination n'a été réalisée en 2007. Cependant, afin de soutenir l'activité touristique sur l'île, les hôteliers de Saint-Barthélemy, avec l'appui de la Collectivité et de nombreuses associations, ont continué d'organiser des manifestations culturelles (festivals de musique, du film caribéen et de théâtre).

La taxe de séjour collectée depuis début 2008 servira à financer partiellement des campagnes de communication qui seront prochainement lancées, plus particulièrement auprès de la clientèle européenne. De plus, la Collectivité va, comme tous les deux ans, participer en 2008 à l'organisation de la course transatlantique à la voile Concarneau-Saint-Barthélemy.

Source : Rapport annuel IEDOM

LA GUYANE



© Maison de la France

La Guyane se situe au nord-est du continent sud-américain, dans le plateau des Guyanes qui s'étend du sud du Venezuela au nord-est du Brésil. D'une superficie de 83 534 km², la Guyane forme le plus vaste des départements français d'Outre-mer.

Recouvert à 94 % par la forêt amazonienne, sillonnée de rivières et de fleuves entrecoupés de rapides (le Maroni, la Mana l'Oyapock...), le tourisme est une activité encore peu développée en Guyane. Sur le plan économique, la Guyane présente le PIB régional le plus faible des départements français d'Amérique.

Indicateurs économiques

Statut	Département français d'Outre-Mer (DOM) Région monodépartementale (loi du 31/12/1982)
Localisation géographique	Caraïbes, au Nord-Est de l'Amérique latine
Préfecture	Cayenne
Superficie	83 534 km ²
Population	Estimation : 209 000 habitants au 1 ^{er} janvier 2007
PIB régional	2 718 millions d'euros en 2006
Taux de chômage	20,6 % en 2007
Taux d'inflation	3 % en 2007

Source : IEDOM - INSEE

Données climatologiques

La station de Rochambeau (La Guyane)

MOIS	Précipitations (en mm) sur la période 1998-2007	Températures moyennes (en °C) sur la période 1998-2007	Insolation (en heures) sur la période 1998-2007
Janvier	429,9	26,4	90
Février	257,1	26,5	96
Mars	308,8	26,8	118
Avril	572,4	26,8	-
Mai	555,5	26,8	121
Juin	427,7	26,6	-
Juillet	224,4	26,8	-
Août	125,3	27,2	229
Septembre	73,5	27,4	252
Octobre	59,6	27,5	254
Novembre	115,4	27,2	217
Décembre	385,7	26,7	140
TOTAL 1998-2007	3535,3	26,9	-
TOTAL 1991-2000	3686,1	26,4	-

Source : Météo France

La Guyane bénéficie d'un climat de type équatorial humide. Sa position privilégiée proche de l'Equateur, ainsi que sa façade océanique, lui confère une grande stabilité climatique, marquée notamment par la faiblesse des vents et la modeste amplitude des températures. En revanche les précipitations connaissent des variations annuelles conséquentes, pouvant atteindre 452,2 millimètres au mois de janvier et 588,4 en mai, et déterminent le rythme des saisons.

L'année est marquée par une saison humide qui s'étale de décembre à juillet entrecoupée d'une saison sèche, en mars, et d'une plus longue période d'août à novembre. L'humidité relative moyenne est élevée, entre 80 et 90 %, selon la saison. Malgré tout, la Guyane dispose d'un ensoleillement important, avec en moyenne 2 200 heures d'insolation annuelle, les maxima étant situés sur la bande côtière.

Les évolutions du climat

D'après les données climatiques sur les périodes de 1991-2000 et 1998-2007, les précipitations ont diminué sur la période 1998-2007 avec en moyenne 150,8 mm en moins par rapport à la décennie précédente.

Les températures ont légèrement augmenté (+0,5 °c).

Pour les périodes d'insolation, on peut noter un écart important sur les deux périodes pour les mêmes mois. Ainsi pour les mois de décembre, sur la période 1991-2000, la période d'insolation était de 164 heures en moyenne contre 140 heures sur la période de 1998-2007 (soit - 24 heures). De même pour le mois de mai avec 134 heures passant à 121 heures en 1998-2007, soit - 13 heures. La période 1991-2000 a donc été globalement plus ensoleillée.

La fréquentation touristique

Selon la Direction départementale de la police aux frontières, le nombre de voyageurs entrés sur le territoire de la Guyane était de 217 053 en 2007 (soit une hausse de 18,5% par rapport à 2006).

La fréquentation des principaux sites touristiques de Guyane enregistre une baisse en 2007 (-1,9 %). Le Centre spatial guyanais (CSG), site le plus visité en Guyane, se distingue avec 26 034 visiteurs en 2007. Le nombre d'invités pour le lancement d'Ariane a fortement augmenté en 2007 avec + 86,7%.

Fréquentation des sites touristiques de 2005 à 2007

	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Centre spatial guyanais	23 085	25 895	26 034	+0,5%
Invités lancement Ariane	10 579	7 630	14 244	+86,7%
Musée de l'espace du CNES	17 369	16 255	19 198	+18,1%
Camp de la transportation	10 303	9 253	8 922	-3,6%
Musée départemental	9 955	5 786	5 074	-12,3%
Iles du Salut	21 126	22 600	22 500	-0,4%
Parc animalier de Macouria	10 188	11 207	-	-
Musée des cultures guyanaises	9 216	8 524	9 127	+7,1%
TOTAL	111 821	107 150	105 099	-1,9%

Source : CSG, Musée départemental, Office du tourisme de Saint Laurent du Maroni, CTG

La destination Guyane est marquée par une forte saisonnalité. La période la plus fréquentée se situe entre janvier et février en raison du Carnaval. Les professionnels du tourisme connaissent chaque année une période creuse, d'avril à juin, qui correspond à la saison des pluies.

◆ Pays de résidence des touristes

Provenance des touristes en 2007

	Pourcentage (%)
France métropolitaine	56,9
Martinique	20,9
Guadeloupe	13,2
Europe	4,7
Autres pays	4,2
Non déclaré	0,1
TOTAL	100

Source : INSEE - Comité du Tourisme, enquête sur les flux touristiques - 2007

La clientèle touristique de la Guyane est française à plus de 55 %. Le principal bassin de clientèle française de l'hexagone est constitué par l'Île-de-France. Les autres régions françaises ont une importance nettement moindre, avec toutefois une présence plus soutenue de la clientèle des régions Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes. Reflet de la desserte aérienne actuelle, les touristes sont essentiellement originaires de métropole (56,9 %) et des Antilles (34 %) avec une présence plus importante de la clientèle martiniquaise.

Les principales clientèles étrangères sont celles qui viennent des Pays-Bas, d'Allemagne, des Etats-Unis, du Canada et de la Suisse.

♦ Motif du séjour

Motivation du séjour (en %)

	2007
Affaires, raisons professionnelles	13%
Détente-Vacances	22%
Famille-Amis	16%
Etudes-Stages	14%
Raisons professionnelles liées au centre spatial	34%
Carnaval	1%
TOTAL	100%

Source : CTG - INSEE - Enquête flux touristiques 2007 au départ de Cayenne-Rochambeau.

La prédominance du tourisme d'affaires est quasi exclusivement liée aux activités du Centre spatial guyanais.

Les hébergements

♦ Offre d'hébergement en Guyane

Répartition géographique des hôtels au 1^{er} janvier 2008

	Moins de 3*	3* et plus	Total
Ile de Cayenne	6	6	12
Kourou-Sinnamary	3	4	7
Fleuves	5	2	7
Total	14	12	26

Source : INSEE

Les communes de l'île de Cayenne concentrent 46 % des hôtels, suivies de Kourou et Sinnamary avec 27 % des hôtels. Les hôtels 3 étoiles et plus représentent 46 % du parc hôtelier et sont situés essentiellement sur l'île de Cayenne et dans les communes de Kourou et Sinnamary.

La Guyane ne compte aujourd'hui aucun hôtel de catégorie luxe, mais une étude de faisabilité sur l'implantation d'un hôtel 4 étoiles à Saint Laurent du Maroni, hébergeant un casino et une balnéothérapie est en cours. Les prestations hôtelières sont dans l'ensemble d'un niveau moyen, il existe un réel déficit d'offre répondant aux attentes de la clientèle touristique d'agrément. En bref, l'hôtellerie guyanaise est dans l'ensemble vieillissante, les prestations proposées sont de qualité médiocre. La loi Girardin⁴ de 2003 devrait permettre grâce à son dispositif de défiscalisation, la rénovation et la réhabilitation de ces structures d'hébergement.

Deux projets de construction de lodges sont à l'étude : l'un est porté par la CCIG sur le site de Saut Maripa dans la commune de St Georges de l'Oyapock (création d'hébergements et d'un restaurant), l'autre est prévu à Saut Hermina sur le Maroni (construction d'un lodge haut de gamme, avec 25 gîtes et un restaurant).

Outre l'hôtellerie, l'offre d'hébergement est complétée par un parc de gîtes, de chambres et carbets d'hôtes, de meublés ainsi que des formules en forêt (couchage en hamac ou en bungalow). Certains de ces hébergements touristiques ont obtenu des labels « Gîtes de France » et « Clévacances », garantissant une certaine qualité des prestations.

Gîtes labellisés offerts

	Capacité		Nombre de structures	
	2006	2007	2006	2007
Label « Gîtes de France »	533	568	22	27
Label « Clévacances »	131	144	59	59

Source : Comité du tourisme de la Guyane

⁴ Loi 2003-660 du 21 juillet 2003.

Mode d'hébergement principal (en %)

Modes d'hébergement	Répartition des touristes	Nombre de nuitées
Famille / amis / collègues	67,7	675 106
Hôtels et clubs de vacances	28,1	280 196
Gîtes / Chambres d'hôtes	0,7	6 749
Location villa, appartement	1	9 717
Autres	2,5	24 731
Total	100%	996 499

Sources: INSEE - CTG, Enquête flux touristiques 2007

Le tourisme en Guyane est très différent du tourisme balnéaire des Antilles ou des autres destinations tropicales de l'outre-mer français, puisqu'il s'agit soit d'un tourisme de découverte en forêt équatoriale, par le biais de la descente des fleuves, soit de séjours à l'hôtel de personnes venues en Guyane pour affaires ou lors des lancements des fusées européennes. Ainsi, l'hébergement en hôtel ne concerne que 28,1 % des touristes en 2007.

♦ Fréquentation hôtelière

Taux d'occupation moyen des hôtels de Guyane

	2005	2006	2007
Taux annuel	50,9 %	51,7 %	53,7%

Source : aéroport de Cayenne -Rochambeau

Le taux d'occupation de l'hôtellerie s'établit, en 2007 à 53,7 %. La durée moyenne de séjour est de 9,5 jours en 2007 contre 15 jours en 2005.

Le caractère fluctuant du taux d'occupation s'explique par les différentes évolutions de la cadence des lancements du port spatial européen et de son impact sur la fréquentation de la clientèle d'affaires, principaux clients de l'hôtellerie en Guyane.

Fréquentation hôtelière en 2007

	Moins de 3*	3* et plus	Total
Taux d'occupation moyen	47,6%	55,5%	53,7%
Part des nuitées étrangères	17,5%	13,8%	14,6%
Pourcentage de clientèles d'affaires	66,9%	75%	74%

Source INSEE, fréquentation hôtelière

Par rapport à 2006, la hausse de la fréquentation hôtelière a concerné les établissements de 3 étoiles (55,5 %, + 3,2 points). Les hôtels de moins de 3 étoiles ont en revanche connu une baisse de leur taux d'occupation moyen (47,6 %, - 2,3 points). Dans l'ensemble, la part des nuitées étrangères a augmenté de 3,7 points atteignant 14,6 %. Cette augmentation a principalement concerné les hôtels 3 étoiles (13,8 %, + 4,5 points.). La part de la clientèle d'affaires représente les trois-quarts de la clientèle (74 % contre 69,4 % en 2006). Elle a fortement augmenté dans les hôtels de moins de 3 étoiles (66,9 %, + 9,6 %).

La Guyane est une région particulièrement isolée. L'amélioration des transports est une condition *sine qua non* pour le développement touristique de ce territoire.

♦ Trafic maritime

Le nombre de passagers maritimes et terrestres, enregistrés par la Direction départementale de la Police aux frontières, affiche une forte augmentation de 122 % en 2007 passant de 11 204 en 2006 à 24 941.

Des croisières maritimes en provenance d'Amérique du Nord et à destination d'Amazonie font parfois escale aux Iles du Salut en générant des entrées touristiques sur le territoire pour quelques heures. Aujourd'hui, faute d'action concertée et de structures appropriées, cette clientèle n'est pas captée et ne génère que peu de recettes pour le tourisme guyanais.

Selon la Société Maritime et Industrielle de la Guyane, 14 escales de paquebots de croisières ont été enregistrées aux Iles du Salut (soit -26,3 % par rapport à la saison 2005-2006) au cours de la saison 2006-2007 (s'étalant de novembre à avril). Le nombre de passagers s'est établi à 9 932 passagers, contre 12 157 au cours de la saison précédente, soit une diminution de 18,5 %. La durée de l'escale reste inférieure à une journée. Les passagers sont principalement constitués de touristes américains et anglais.

Dans le cadre d'une analyse de l'activité touristique, l'interprétation de ces chiffres doit se faire de manière prudente car l'évolution du nombre de voyageurs entrés en Guyane ne dépend que très partiellement du tourisme.

Divers travaux ont été engagés, en 2006, dans de nombreux ports en vue de l'amélioration de leur accessibilité (port de Dégrad-des-Cannes, port du Larivot, port de pêche de Sinnamary, port de Saint-Laurent-du-Maroni). Le projet d'amélioration des infrastructures portuaires est l'un des chantiers prioritaires du Contrat de Projet État Région.

♦ Trafic aérien

L'aéroport international de Rochambeau est géré depuis 1974 par la CCIG au travers d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) renouvelable tous les deux ans. Depuis le 17 décembre 2007, la CCIG est devenue concessionnaire de l'aéroport pour une durée de 15 ans, en complément de l'activité de gestionnaire assurée jusqu'à présent. Ce changement de fonction devrait permettre de dynamiser la plate-forme au niveau commercial.

En 2007, le nombre de mouvements d'avions commerciaux enregistre une hausse de 1,6 % sur un an, soit 9 381 vols contre 9 232 en 2006. Le flux de passagers commerciaux transportés s'inscrit en hausse de 3,4 % sur un an, soit 386 979.

Évolution du trafic passagers de 2005 à 2007

	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Mouvements d'avion	10 013	9 232	9381	+1,6 %
TOTAL Passagers	375 844	374 394	386 979	+3,4%

Source : Chambre de commerce et de l'industrie de la Guyane (CCIG)

Air France assure seule les liaisons directes vers la métropole. Depuis le 12 décembre 2003, Air Caraïbes concurrence Air France sur la desserte vers les Antilles françaises et sur la métropole via les Antilles. Elle assure également la liaison Cayenne-Belem depuis 2004, avec quatre rotations hebdomadaires.

Le transport aérien pourrait encore se développer en 2008, avec l'annonce par l'État de la mise en place d'une défiscalisation exceptionnelle pour toute compagnie qui exploiterait la ligne Paris-Cayenne. La compagnie Air Caraïbes a annoncé qu'elle mettrait en service un Airbus A330 d'une capacité de 370 passagers, trois fois par semaine à partir de fin 2008. Concernant Air France, l'ouverture de la ligne Cayenne-Paramaribo était toujours en attente d'autorisation d'exploitation du Suriname, fin 2007.

Trafic passagers commerciaux par compagnie aérienne

	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Air France	276 762	279 103	+ 0,8 %
Air Guyane	28 483	32 457	+14 %
Air Caraïbes *	43 417	48 998	+12,9%
PENTA/LA TAF*	17 079	17 579	+2,9%
Autres compagnies	3 170	5 714	+80,3%
Transits	5 483	3 128	- 43%
TOTAL	374 394	386 979	+3,4%

Source : Chambre de commerce et de l'industrie de la Guyane (CCIG)

* Début activité : 17 juin 2004

* Début d'activité de la Taf : 2005 en remplacement de la Penta suite à une liquidation judiciaire

Les Antilles françaises se positionnent toujours à la seconde place avec 30,4 % du marché et une augmentation de 4,7 % par rapport à 2006.

Évolution du trafic passagers par destination de 2006 à 2007

	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Métropole	198 767	202 336	+ 1,8 %
Antilles françaises	102 140	106 909	+ 4,7 %
Guyane	28 483	32 457	+14 %
Autres	7 234	6 947	- 4%
Transits	5 483	3128	- 43%
TOTAL	342 107	351 777	+2,8%

Source : Chambre de commerce et de l'industrie de la Guyane (CCIG)

Les liaisons intérieures ont vu leur activité augmenter (+14 % sur un an), bénéficiant du régime d'aide sociale aux personnes résidentes mis en place en 2007 en raison du manque d'infrastructures de transport dans le département. Selon les liaisons empruntées, la réduction sur le prix du billet d'avion est comprise entre 109 et 239 euros.

Le transport aérien amène la majorité du flux touristique. La desserte depuis l'Amérique du Nord vers la Guadeloupe et la Martinique s'est récemment améliorée et favorise l'acheminement de passagers depuis cette région à forte population et au fort pouvoir d'achat vers la Guyane. Toutefois, les difficultés relatives à l'exploitation du transport aérien ainsi que le faible niveau de concurrence ne permettent pas aujourd'hui de proposer des tarifs avantageux sur la destination qui reste très onéreuse. Quant aux transports intérieurs aériens, ils manquent souvent de fiabilité et de confort, ce qui constitue un véritable handicap pour le développement touristique.

L'activité des entreprises touristiques

La part du tourisme dans le PIB de la Guyane est évalué à 3,5 % en 2007.

♦ Dépenses et recettes touristiques

De 2005 à 2007, la dépense totale des touristes lors de leur séjour en Guyane a légèrement augmenté (+0,8%), soit 36 millions d'euros (hors transport). La dépense moyenne par séjour a diminué de 8,3%, en raison de la diminution de la durée moyenne de séjour qui passe de 15 jours en 2005 à 9,5 jours en 2007.

Dépenses moyennes selon le secteur d'activités (2007)*

Secteurs d'activités	Dépenses en millions d'€	%
Hébergement	11,17	11
Restauration	10,73	10,5
Location de voitures	4,70	4,6
Loisirs	3,74	3,6
Bateau	0,63	0,6
Souvenirs	4,94	4,8
Taxis (en milliers d'euros)	65,56	64,6
TOTAL	35,97	100 %

* En millions d'euros.

Source : Enquête aux frontières INSEE - CTG - 2007

Les voyageurs de métropole ont dépensé moins, en moyenne, pendant leur séjour : 635 € en 2007, contre 705 € en 2005, soit une baisse de 9%.

La dépense totale des touristes de métropole (24,5 millions d'euros) a baissé de 6,9% par rapport à 2005.

Les touristes de l'Union européenne ont doublé leurs dépenses totales : 2,6 millions d'euros. Ils deviennent les voyageurs dépensant en moyenne par individu le plus par séjour, soit 736€.

Le transport aérien reste le premier poste de dépense d'un séjour en Guyane avec une dépense moyenne de 803 euros par touriste. Cette dépense a été réalisée hors Guyane, au lieu de résidence habituel.

♦ Entreprises et emplois touristiques

Le secteur emploie 5 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC et contribue à hauteur de 7 % aux créations pures d'entreprises et rassemble 5,6 % du total des établissements guyanais au sein desquels une majorité d'entreprises sans salarié (62 %).

Répartition des entreprises et emplois touristiques par secteur d'activité en 2006

	Nombre d'établissements	Effectif salarié annuel moyen	Chiffre d'affaires**	Valeur ajoutée**
Hôtels et restaurants	19	485	34,6	16,8
Activités récréatives, culturelles et sportives	3	39	6,2	2,5

** en K €

Source : INSEE-Enquête annuelle d'entreprises en 2006

Les entreprises du tourisme en Guyane peuvent avoir recours à des aides publiques pour appuyer leurs programmes d'investissement lors de leur création ou pour développer de nouvelles activités. L'accès aux aides est soumis à des critères d'éligibilité définis par les politiques publiques et à la disponibilité de crédits qui sont limités.

Un guide des partenaires privés et publics concernant l'accès aux aides publiques en Guyane est paru début 2008.

Les projets liés à l'activité touristique

Le Comité du Tourisme de la Guyane (CTG), dont l'une des missions est d'assurer un rôle d'observation économique du secteur, avait pour objectif d'atteindre 100 000 touristes par an en 2005. Cet objectif a été relevé à 150 000 à l'horizon 2010.

Dans le Contrat de Projet État-Région (CPER) 2007-2013, le tourisme a été reconnu comme filière accusant un retard de développement, malgré ses atouts climatiques, son potentiel écotouristique, et son patrimoine culturel et scientifique. Des fonds publics de 16 millions d'euros ont donc été programmés pour soutenir la promotion et le développement d'hébergements, produits et aménagements touristiques.

Le Conseil Économique et Social (CES) a présenté, au début de l'année 2007, le rapport, « Le tourisme, perspective d'avenir de l'outre-mer français ». Il indique, concernant la Guyane, que malgré la première campagne de promotion achevée, « aucun produit touristique correspondant à l'image proposée ne peut être offert actuellement ». Il précise aussi que depuis 1994, 4 hôtels et 9 campements en forêt ont fermé et qu'une partie du parc existant nécessite des travaux de rénovation. Enfin, le CES dénonce le peu de dossiers en défiscalisation présentés, faute d'investisseurs locaux (seul un dossier concernant la rénovation et la réhabilitation d'un hôtel de tourisme classé a été déposé en 2006). Le rapport préconise la mise en valeur de l'intérieur du pays pour l'accueil des touristes, sur des sites favorables à l'observation de la faune et de la flore, le développement des activités de pleine nature ainsi que l'association des populations amérindiennes.

La campagne de communication intitulée « Où vivre une expérience unique ? » s'est terminée en 2007. Cette campagne, dont le coût prévu est de 3 millions d'€ sur trois ans, doit mettre l'accent sur le produit touristique proposé en Guyane conformément aux atouts identifiés par l'étude d'ODIT France : diversité de la population, culture et mode de vie, richesse de la nature et aventure spatiale.

De plus, de nouveaux produits sont en cours de réalisation ou en projet :

- **Un chemin de grande randonnée (GR) Roura - Cacao - Kaw - Régina**, offrant un minimum de 2 semaines de randonnées avec un hébergement confortable tous les deux jours de marche, une variété de paysages et de biotopes et des sites d'intérêt culturel.

La Guyane ne propose pas aujourd'hui de produit « randonnée ». La réalisation de ce projet constituera une avancée majeure pour toucher de nouvelles clientèles car ce produit dispose d'un dispositif de commercialisation international efficace par le biais de tour-opérateurs spécialisés.

- **Un ensemble de produits de tourisme fluvial sur le Maroni** en s'appuyant sur de nouveaux hébergements en cours de réalisation ou en projet répartis sur le cours du fleuve de Maripasoula à Saint Laurent. Ces produits vont du canoë et kayak, aux pirogues traditionnelles et aux excursions sur des embarcations plus importantes pour

certaines parties praticables du fleuve. Une étude est en cours, financée par le « plan Guyane ».

- **Un centre de présentation de l'agriculture tropicale autour de Régina** où la DRAC vient d'achever un musée consacré aux industries agricoles largement pratiquées dans cette région aux 19 et 20^{ème} siècles.

- **Un musée consacré à l'art des civilisations anciennes de Guyane** sur le site des roches gravées de la Carapa à Kourou. Ce patrimoine archéologique est aujourd'hui inaccessible au tourisme et pourra être ainsi présenté avec un musée offrant un panorama complet des nombreux sites d'art pariétal et objets d'art ancien de Guyane. Ce projet est en cours, financé par le « plan Guyane ».

- **Un aménagement de la zone d'embarquement pour les Iles du Salut** avec la création d'un marché artisanal et d'un musée du carnaval pour l'accueil des croisiéristes des paquebots qui mouillent près des Iles. Ces touristes nord-américains ne sont pas correctement reçus aujourd'hui, faute de structures d'accueil.

Ces projets ainsi que de nombreux autres devraient permettre de renforcer le pouvoir global d'attraction de la destination Guyane et de toucher de nouvelles clientèles touristiques.

Source : Rapport annuel IEDOM

LA REUNION



© Maison de la France

Seul département français de l'hémisphère sud, l'île de la Réunion est relativement isolée dans le sud-ouest de l'Océan Indien au sein de l'archipel des Mascareignes qui rassemble, outre la Réunion, Maurice et Rodrigues.

Avec un produit intérieur brut de 12,7 milliards d'€ en 2006, la Réunion occupe le premier rang parmi les départements d'Outre-mer.

L'enquête sur la fréquentation hôtelière réalisée par l'INSEE et la Délégation régionale au tourisme (DRT) indique qu'il y a une progression de la fréquentation des structures hôtelières réunionnaises par rapport à 2006. En revanche, les chiffres demeurent inférieurs à l'année 2005.

Indicateurs économiques

Statut	Département français d'Outre-mer (DOM) Région monodépartementale (loi du 31/12/1982)
Localisation géographique	Océan Indien
Préfecture	Saint-Denis
Superficie	2 520 km ²
Population (dernier recensement : 2005)	793 000 Estimations au 1 ^{er} janvier 2007
PIB régional	12,7 milliards d'Euros *
Taux de chômage	24,2 % en 2007
Taux d'inflation	1,4 % en 2007

Source : IEDOM - INSEE

* estimation CEROM du PIB 2006

Données climatologiques

Station de Gillot Aéro (La Réunion)

MOIS	Précipitations (en mm) sur la période 1998-2007	Températures moyennes (en °C) sur la période 1998-2007	Insolation (en heures) sur la période 1998-2007
Janvier	253,8	26,7	219
Février	352,6	27	195
Mars	198	26,6	220
Avril	131,2	25,7	219
Mai	93,9	24,3	211
Juin	40,1	22,5	214
Juillet	67,9	21,7	217
Août	53,7	21,7	217
Septembre	59,9	22,2	216
Octobre	35,6	23	208
Novembre	75,2	24,4	215
Décembre	210,8	25,8	218
TOTAL 1998-2007	1572,7	Moyenne : 24,3	2 569
TOTAL 1991-2000	1687,8	Moyenne : 24,1	2562

Source : Météo France

Située dans la partie sud-ouest de l'Océan Indien, l'île de la Réunion demeure durant la plus grande partie de l'année sous l'influence des vents alizés dirigés par l'anticyclone semi-permanent de l'océan Indien. L'intensité et les caractéristiques de ces alizés de sud-est dominants varient suivant les saisons.

Pendant l'hiver austral (mai à novembre), cet anticyclone est le plus souvent centré au voisinage sud des Mascareignes et son action peut s'étendre jusqu'à l'Équateur. Le courant d'alizé, généralement stable, entraîne l'établissement d'un temps relativement frais et sec en de nombreux endroits, malgré quelques pluies liées aux passages de systèmes frontaux.

Pendant l'été austral (décembre à avril), l'anticyclone s'éloigne vers le sud, et les Mascareignes ne sont plus concernées que dans le nord. La zone de basses pressions intertropicales, suivant l'Équateur thermique, se déplace vers le sud et vient influencer directement ces régions. Les alizés faiblissent, un courant de nord-est

prédomine le plus souvent et un temps chaud, humide et pluvieux s'établit durant cette saison. C'est pendant l'été austral que se manifestent les cyclones tropicaux.

En faisant abstraction des zones micro-climatiques très diversifiées, engendrées par le relief tourmenté de l'île, on peut observer plusieurs régions à pluviométrie contrastée de part et d'autre des deux puissantes chaînes montagneuses. Au nord de la première chaîne axée nord-ouest/sud-est qui culmine à 3069 m au Piton des Neiges, la pluviométrie importante sur les hauts plateaux diminue progressivement vers le littoral ainsi que d'est en ouest. Au sud, la sécheresse sévit de mai à novembre sur le littoral et une grande partie des hauteurs. La deuxième chaîne, le Piton de la Fournaise (volcan encore en activité), s'élève à 2631 m au bord du cratère Bory et se démarque de l'île ; les deux profondes gorges que sont les lits des rivières de l'est et des Remparts semblent d'ailleurs l'en isoler. Les pluies y sont abondantes et fréquentes, surtout au nord du volcan.

Les évolutions du climat

D'après les données climatiques sur les périodes de 1991-2000 et 1998-2007, on note plusieurs évolutions. Les précipitations ont diminué sur la période 1998-2007 avec en moyenne 115,1 mm en moins par rapport à la décennie précédente.

Les températures ont légèrement augmenté (+0,2 °C).

Pour les périodes d'insolation, on peut noter une légère augmentation des périodes d'insolation entre 1991-2000 et 1998-2007 (+ 7 heures en moyenne).

La fréquentation touristique

En 2007, 380 500 touristes de séjour se sont rendus à La Réunion (hors touristes locaux), soit 42,4 % des entrées de voyageurs, en liaison avec la fin de la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Chikungunya. mais restera une année moyenne en termes de fréquentation touristique, en deçà des niveaux observés ces dernières années (410 000 ou plus par an entre 2000 et 2005).

Le tourisme réunionnais a subi un autre coup dur en février 2007 avec le passage du cyclone Gamède suivi en mai de fortes houles qui se sont abattues sur la côte ouest de l'île.

Cependant, le nombre de voyageurs entrant sur le territoire réunionnais s'est inscrit en forte hausse (+ 17,7 %) par rapport à l'année précédente.

Évolution de la fréquentation touristique (des non-résidents) de 2004 à 2007

Provenance	2004	2005	2006	2007	Variation 2006/2007
Clientèle de séjour	430 000	409 000	278 800	380 500	+ 36,5 %
Croisiéristes	5 003	8 644	5 850	3 378	- 42,2 %
TOTAL	435 003	417 644	284 650	383 878	+34,8 %

Source: INSEE

Les résultats de l'enquête sur la fréquentation touristique menée par l'INSEE révèlent une forte progression du nombre de touristes de séjour (+36,5%). Cette augmentation est en partie liée à la fin de la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Chikungunya. Le nombre de touristes est de 383 878 (contre 284 650 en 2006 et 417 644 en 2005), soit 42,7 % des entrées de voyageurs à la Réunion.

Entrée de voyageurs (résidents inclus)

Provenance	2003	2004	2005	2006	2007
Français et originaires de l'UE	745 536	815 440	831 020	731 522	865 476
Étrangers, dont	38 817	36 897	33 935	30 604	31 938
Malgaches	4 924	4 262	3 545	3 317	3 414
Mauriciens	20 208	18 702	16 805	14 378	14 605
Divers	13 685	13 933	13 585	12 909	13 919
TOTAL	784 453	852 337	864 955	762 126	897 414

Source :Rapport annuel IEDOM 2007

La Réunion conserve sa deuxième place parmi les destinations de la zone sud de l'Océan Indien, derrière l'île Maurice qui a accueilli 906 971 touristes en 2007, en hausse de +15% par rapport à 2006 ; et suivi par Madagascar avec 313 000 touristes en 2007.

L'année a été marquée par une fréquentation élevée aux deuxième et troisième trimestres (égalant ou dépassant celles des périodes correspondantes en 2005) qui n'ont cependant pas compensé les résultats décevants des autres trimestres. Comparé à 2005, il manque 28 500 visiteurs, essentiellement en provenance de métropole.

♦ **Durée moyenne de séjour**

Les données 2007 de l'INSEE révèlent que la durée moyenne de séjour dans l'île a baissé de -9,8% pour s'établir à 16,4 jours (contre 18,2 jours en 2006). Cette moyenne statistique est variable selon le motif principal du voyage.

♦ **Pays de résidence des touristes**

Provenance des touristes de séjour depuis 2005

Provenance	2005	2006	2007	Variation 2006 / 2007	% en 2007
France métropolitaine	330 000	209 500	280 500	+34%	73,7 %
Autres pays d'Europe	14 100	10 500	16 400	+56,2%	4,3 %
Maurice	24 800	20 100	23 700	+18 %	6,2 %
Autres pays	40 100	38 700	59 700	+54,3 %	15,6 %
TOTAL	409 000	278 800	380 500	+36,4 %	100 %

Sources : Enquête annuelle INSEE et Ile Réunion Tourisme

Les touristes d'origine métropolitaine représentent toujours le premier marché de l'île (73,7 % du total), et leur nombre a augmenté de 34% en 2007. Le Comité du Tourisme de la Réunion (CTR) y consacre l'essentiel de ses interventions promotionnelles, mais se heurte à une concurrence très forte, notamment des pays de la Caraïbe, plus abordables et disposant de capacités hôtelières importantes. L'augmentation du nombre de touristes métropolitains montre l'amélioration de l'image du pays à la suite des campagnes médiatiques négatives liées au Chikungunya en 2005. Le nombre de visiteurs en provenance de l'île Maurice a augmenté (6,2 % du total), tout comme les touristes des autres pays européens, venus plus nombreux (+56,2 %) alors que leur fréquentation affichait une diminution de - 25,5% entre 2005 et 2006.

♦ **Motif du séjour**

Trois principaux marchés constituent le tourisme à la Réunion : le tourisme d'agrément, le tourisme affinitaire (visite des amis ou la famille) et le tourisme d'affaires.

Depuis 2005, les touristes affinitaires sont devenus majoritaires avec une part de 48,6 % en 2007.

Malgré une hausse de 55,4%, les touristes d'agrément ne représentent plus la source principale de touristes dans l'île.

Le « tourisme d'affaires » qui avait vu se stabiliser le nombre de ses voyageurs en 2006, progresse de 10,4 %.

Évolution de la motivation du séjour de 2004 à 2007

	2004	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006	% en 2007
Type de touristes						
Touristes d'agrément	183 035	161 900	80 100	124 500	+ 55,4 %	32,7 %
Touristes affinitaires	180 316	184 400	134 900	185 000	+ 37,1 %	48,6 %
Touristes d'affaires	51 563	46 900	47 100	52 000	+ 10,4%	13,6 %
Autres catégories	15 086	15 800	16 700	19 000	+ 13,8 %	4,9 %
TOTAL	430 000	409 000	278 800	380 500	+ 36,4%	100 %

Source : Enquête annuelle INSEE et Comité du Tourisme de la Réunion

Les hébergements

♦ L'offre hôtelière à la Réunion

Mode d'hébergement	Nombre d'établissements	Nombre de chambres
Hôtels 0 étoile	4	43
Hôtels 1 étoile	4	89
Hôtels 2 étoiles	23	557
Hôtels 3 étoiles	19	1 116
Hôtels 4 étoiles et 4 étoiles Luxe	5	404
TOTAL Hôtellerie	55	2 209

Source : Délégation Régionale au tourisme (parc au 1^{er} janvier 2008)

L'offre hôtelière classée réunionnaise est implantée dans trois zones de l'île : la région de Saint-Denis, qui accueille principalement la clientèle de tourisme d'affaires, la région de l'Ouest, tournée vers le tourisme balnéaire et enfin les autres zones (régions des Hauts et du Sud) caractérisées par une infrastructure hôtelière de faible densité et des hôtels de petite taille, vers lesquels se tournent les touristes et les résidents. Il y a également 87 établissements hôteliers non classés pour 1 321 chambres.

Seules deux chaînes hôtelières non locales sont présentes à la Réunion : Accor (323 chambres réparties dans trois structures distinctes, dont deux Mercure et un Novotel) et Protea (50 chambres).

A côté de l'offre hôtelière classique s'est développée une forme d'hébergement de type alternatif, principalement implantée dans les Hauts et dans le sud de l'île (meublés classés et de tourisme, gîtes ruraux, chambres d'hôtes, gîtes de montagne, auberges de campagne...).

Offre d'hébergements alternatifs

Type d'hébergement	Nombre de chambres
Meublés de tourisme (classés)	255
Chambres d'hôtes classées	257
Meublés et chambres meublées non classées	932
Villages vacances	159
Gîtes ruraux	226
Gîtes de montagne	110
Total	1 939

Source : IEDOM

♦ **La fréquentation hôtelière**

Mode d'hébergement des touristes de séjour de 2004 à 2007

Provenance	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2006
Hôtel et résidences de tourisme	147 576	132 173	82 200	114 700	39,5%
Village-vacances, gîtes	45 860	45 072	16 000	27 700	73,1 %
Location	29 404	30 681	18 600	28 000	50,5 %
Parents, amis	199 670	190 448	154 100	201 200	30,6%
Autres hébergements	7 490	7 626	7 900	8 900	12,7 %
TOTAL	430 000	409 000	278 800	380 500	36,5 %

Source : Enquête annuelle INSEE et IRT (Ile de la Réunion Tourisme- Comité Régional)

La hausse en proportion du tourisme affinitaire en 2007 s'est logiquement traduite par la prédominance de l'hébergement chez les amis ou la famille. Ce mode a augmenté entre 2006 et 2007 après une baisse de 2004 à 2006, c'est le plus sollicité (52,8 % du total), mais au détriment de l'hébergement marchand (hôtels, résidences de tourisme) qui a vu sa part légèrement augmenter passant de 29,5 % en 2006 à 30,1 % en 2007. La hausse de fréquentation des villages de vacances et des gîtes est encore plus prononcée : entre 2006 et 2007, ce mode d'hébergement a connu une augmentation de 73,1 %, soit 11 700 touristes en plus.

Résultats d'ensemble du secteur hôtelier à la Réunion en 2005 et 2007

	2005	2006	2007	Variation 2007/2006
Nombre de chambres disponibles (1)	1 066 864	886 875	800 004	-9,8%
Nombre de chambres louées (2)	642 252	459 401	470 402	2,4%
Taux d'occupation moyen	60,2%	51,8%	58,8%	7%
Nombre de nuitées	1 112 116	760 765	798 948	5%

Source : Enquête annuelle INSEE, Direction au tourisme, Direction du Tourisme

(1) Nombre de chambres du parc hôtelier x nombre de jours

(2) Nombre de chambres disponibles x taux d'occupation

L'enquête de la fréquentation hôtelière menée par l'INSEE et la Délégation régionale au Tourisme (DRT) faisait ressortir en 2007 une hausse de plus de 5 % du nombre de nuitées entre 2006 et 2007.

Évolution du taux d'occupation dans les hôtels par catégorie de 2004 à 2007

	2004	2005	2006	2007
Hôtels 0 à 2 étoiles	58,2 %	60,2	49,8 %	53,5%
Hôtels 3 à 4 étoiles	58,5 %	60,1	53 %	59,5%
TOTAL	58,3 %	60,1 %	51,4 %	58,5%

Source : Enquête annuelle INSEE et Délégation régionale au tourisme

Avec une moyenne de 58,5 %, le taux d'occupation des hôtels classés a augmenté de 7,1 points par rapport à l'année 2006. Ce constat est très largement attribuable à l'augmentation de la fréquentation dans les hôtels de catégories supérieures (+6,5 points).

Dans l'ensemble, le paysage hôtelier s'est plutôt affaibli en 2007 malgré l'ouverture d'un quatre étoile à Grand-Anse « le Palm Hôtel & Spa », d'un trois étoiles à l'Entre-deux « le Dimitile », d'un deux étoiles à Hell Bourg « Le jardin d'Heva » et enfin d'un trois étoiles à Saint-Gilles-les-Bains « La Résidence Tropic Apart'hôtel ».

Les trois établissements hôteliers du groupe Bourbon « les Villas du Lagon », « les Villas du Récif » et « l'hôtel les Créoles » ont été vendus à la société Hôtel Prestige Réunion dont le siège social est situé à Paris. L'actionnaire principal de cette société est le groupe Naïade resort LTD, groupe mauricien qui détient déjà huit hôtels à Maurice, un hôtel aux Maldives et un autre aux Seychelles. C'est la première fois qu'un groupe mauricien investit dans l'hôtellerie à la Réunion. A ce jour, seuls les deux premiers hôtels (les « deux villas ») sont ouverts.

♦ Trafic maritime

La Réunion se situe sur deux axes de trafic maritime : un axe nord-sud entre l'Europe (principalement la France) et les îles de l'Océan Indien et un axe transversal entre l'Afrique (notamment la République sud-africaine) et l'Asie.

En 2007, 10 escales de paquebots de croisières ont été enregistrées, contre 22 en 2006. Cette diminution de 12 escales a entraîné une baisse significative du nombre de croisiéristes (-42,3 %). Ces chiffres suivent l'évolution déjà constatée en 2006 (-32,3% par rapport à 2005).

Évolution du trafic de croisière de 2005 à 2007

	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Nombre d'escales	179	161	155	-0,6 %
<i>dont croisières</i>	<i>32</i>	<i>22</i>	<i>10</i>	<i>-54,5 %</i>
<i>dont inter-îles</i>	<i>148</i>	<i>139</i>	<i>145</i>	<i>+8,2 %</i>
Nombre de passagers (Arrivées et départs)	48 755	37 677	44 404	+17,9 %
<i>dont croisières</i>	<i>17 287</i>	<i>11 700</i>	<i>6 756</i>	<i>-42,3 %</i>
<i>dont inter-îles</i>	<i>31 468</i>	<i>25 977</i>	<i>37 648</i>	<i>44,9%</i>

Source : IEDOM - Direction départementale de l'équipement - Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion

Port Réunion est un port d'intérêt international, dont l'Etat a concédé l'établissement et l'exploitation des installations à la Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion (CCIR). Il est constitué de deux grands ensembles à proximité l'un de l'autre : le port Ouest, situé sur la commune du Port et le port Est qui capte aujourd'hui l'essentiel du trafic.

La conférence des ports des îles de l'Océan Indien du 11 mai 2006 a permis de mettre en évidence des problématiques communes liées au développement de la croisière. La création d'une association des ports qui réunirait la Réunion, l'île Maurice, Madagascar et les Seychelles est, aujourd'hui, clairement envisagée ; l'objectif serait de dégager une orientation commune et de développer cette filière considérée comme l'un des grands axes touristiques au fort potentiel.

♦ Trafic aérien

En 2007, le trafic aérien global a augmenté de + 16,1 % avec 1 715 839 passagers ayant emprunté les lignes aériennes. Cette progression est liée à la reprise après la crise sanitaire de Chikungunya qui a frappé l'île au premier trimestre de 2006 avec un impact très important sur l'activité touristique. Ainsi, le trafic passager, enregistré à la Réunion, a été ramené à son meilleur niveau depuis 1995.

Évolution du trafic passagers de 2005 à 2006

	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Mouvements d'avions commerciaux	15 400	13 806	13 505	- 2,2 %
Trafic commercial				
Arrivées	825 268	708 825	822 693	16,1%
Départs	826 757	713 542	818 405	14,7 %
Sous-total	1 652 025	1 422 367	1 641 098	15,3%
Transit	34 739	55 800	74 741	33,9 %
TOTAL Passagers	1 686 764	1 478 167	1 715 839	16%

Source : IEDOM - Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion - Syndicat mixte de Pierrefonds

121 034 passagers ont voyagé au départ de l'aéroport de Pierrefonds dont le nombre de passagers a légèrement progressé : + 6,0 % par rapport à 2006 et + 6,6 % par rapport à 2005. La liaison Pierrefonds / Roland Garros en pré et post acheminement sur Paris a concerné 28 020 personnes, en hausse de + 3,8 % par rapport à 2006.

L'aéroport Roland Garros concentre le reste du trafic. Celui-ci a augmenté sensiblement :

+ 16,9 % y compris le transit et + 16,2 % hors transit. Comparée à l'année 2005, hors contexte de crise sanitaire, la progression atteint + 1,4 % transit inclus alors qu'un recul de - 1,2 % est constaté hors transit. Le nombre de passagers en transit a poursuivi sa forte progression, enregistrant un taux de croissance moyen annuel de + 71 % sur 4 ans.

Évolution du trafic aérien dans la zone Océan-Indien

Liaisons aériennes avec la Réunion	2006	2007	Variations 2007/2006
Ile Maurice	375 714	430 665	+14,6%
Mayotte	101 838	113 974	+11,9%
Madagascar	88 943	101 590	+14,2%
Afrique du Sud	11 010	10 303	-6,4%
Comores	7 546	7 129	-5,5%
Thaïlande	697	8 686	-
Chine	1811	368	-
Iles Rodrigues	856		-
Seychelles	1 533	3427	+123,5%
TOTAL	589 948	676 142	+14,6%

Source : IEDOM

Cinq compagnies se partagent le trafic aérien en 2007. Les trois premières, Air Austral (44,5 %), Air France (20 %) et Corsair International (18,3 %), ont concentré près de 83 % du trafic des passagers locaux tandis qu'Air Mauritius et Air Madagascar en détiennent respectivement 12,9 % et 4,2 %. Trois opérateurs se sont répartis les 908 554 passagers de la ligne Réunion-Métropole, qui représente 55,4 % du trafic hors transit. Ce marché, qui s'améliore de + 16,7 % en 2007, n'atteint toutefois pas le niveau de 2005 (932 483 passagers, soit + 2,6 % par rapport à 2007).

L'activité touristique représente le premier secteur à l'export depuis 1998.

En 2006 et 2007, l'épidémie de chikungunya a engendré des difficultés économiques notamment dans le secteur touristique, une enveloppe de 60 millions d'euros a été accordée par l'État pour soutenir plus particulièrement les entreprises de petite taille (les plus exposées) dont l'activité a été impactée par l'épidémie. Ce dispositif a été prolongé jusqu'à la fin du premier semestre 2007. Au 20 décembre 2007, l'ensemble des aides de l'État s'élève à 31,5 millions d'€ (82 % Fonds de Secours ; 8 % Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce - FISAC- ; 6 % chômage partiel et 4 % formation professionnelle).

Source : Rapport annuel de l'IEDOM

◆ Entreprises et emplois touristiques

Malgré un ralentissement au quatrième trimestre 2007, la croissance de l'emploi salarié marchand, dans le domaine de l'hôtellerie restauration, s'est maintenue en 2007 sur le même rythme élevé qu'en 2006 (+5,1% en 2007) sans permettre toutefois d'atteindre le niveau de la fin 2005.

A la Réunion, l'emploi touristique est peu affecté par les variations saisonnières, qui sont très fortes dans certaines régions métropolitaines. Une des explications est qu'ici la moitié des touristes non-résidents sont hébergés par des parents ou des amis et fréquentent donc très peu les hôtels et restaurants. Les nuitées en hôtel sont un peu plus nombreuses durant les mois de mars-avril, juillet-août, octobre-novembre, mais cela se répercute peu sur l'emploi. Dans la restauration, les emplois augmentent un peu en juillet-août, plus fortement en novembre-décembre.

Comme au niveau national, l'hôtellerie et la restauration sont les activités les plus importantes pour l'emploi touristique. Ces deux secteurs regroupent près de la moitié de l'emploi touristique réunionnais. L'hôtellerie est largement en tête, avec près de 1900 salariés qui travaillent à 95% dans des hôtels avec restaurants. Dans la restauration, un salarié sur cinq doit son emploi au tourisme, soit 1 130 emplois.

L'ensemble de l'activité d'hébergement collectif occupe 2 140 personnes, soit un tiers des l'emploi salarié lié au tourisme. Cet ensemble comprend, outre les hôtels, les gîtes, les chambres d'hôte, les auberges de jeunesse, les campings, les villages de vacances, les résidences hôtelières et les meublés touristiques.

Le secteur touristique représentait, en 2006, un total de 7 000 emplois directs et 10 000 emplois indirects.

♦ **Dépenses et recettes touristiques**

L'ensemble des dépenses touristiques au cours du séjour à la Réunion atteint 292,9 millions d'euros en 2007 (soit +30,3 % par rapport à 2006), montant auquel il convient d'ajouter une quote-part des dépenses réalisées avant le départ et qui profitent directement à la Réunion (21,1 millions d'euros en 2006). Elles proviennent soit d'achats de forfaits à une agence ou un organisme de voyage (transfert, hébergement, prestations diverses...), soit d'acomptes sur des réservations.

Ventilation par poste des dépenses des touristes (en millions d'euros)

	2006	%	2007	%
Hébergement	48,5	21,6	65	22,2
Restaurants	49,9	22,2	64,4	22
Cadeaux et souvenirs	34	15,1	43	14,7
Location de voitures	33,6	14,9	46,6	15,9
Loisirs et excursions	28,9	12,8	36	12,3
Autres dépenses (dont alimentation)	29,6	13,1	37,8	12,9
TOTAL	224,8	100 %	292,9	100%

Source : Comité du Tourisme de la Réunion

L'étude de l'INSEE et du Comité du Tourisme de la Réunion (IRT- Ile de la Réunion Tourisme) a par ailleurs montré que les dépenses des touristes au cours du séjour s'élèvent en moyenne à 47 € par personne et par jour en 2007 contre 44 € en 2006, réparties entre l'hébergement (22,2 %), la restauration (22 %), la location de voitures (15,9 %). Tous les postes sont en augmentation depuis 2006.

Les projets liés à l'activité touristique

La Réunion entre dans le cercle des territoires exceptionnels avec le classement de ses espaces naturels des Hauts et ses îlets avec la création du 9ème parc national français, le Parc National des Hauts qui couvre 105 000 hectares et la création de la Réserve naturelle marine d'une superficie de 3 500 hectares. . Il convient de noter la création de la Réserve naturelle marine d'une superficie de 3 500 hectares.

Il convient de noter par ailleurs que la Réunion a déposé un dossier de candidature au Patrimoine Mondial de l'Unesco pour le classement d'un territoire: Pitons, cirques et Remparts de l'île.

Inscrit dans la démarche du Grenelle de l'environnement et pour donner corps aux orientations présidentielles, le projet « Réunion 2030-GERRI » propose un modèle de développement original à la hauteur des enjeux économiques et des enjeux de société, tant au plan local que national. Il consiste à faire de la Réunion un espace d'excellence internationale sur le développement durable et de créer des conditions permettant de relever le défi de l'autonomie énergétique de l'île à l'échéance 2030.

aux orientations présidentielles, le projet « Réunion 2030-GERRI » propose un modèle de développement original à la hauteur des enjeux économiques et des enjeux de société, tant au plan local que national. Il consiste à faire de la Réunion un espace d'excellence internationale sur le développement durable et de créer des conditions permettant de relever le défi de l'autonomie énergétique de l'île à l'échéance 2030. L'île dispose d'une compétence reconnue aux plans national et international sur les sujets des énergies renouvelables avec, de surcroît, des industriels locaux pleinement investis sur les marchés émergents.

Pour le tourisme (un des cinq axes prioritaires du projet) il s'agit de créer une attractivité forte de la destination Réunion fondée sur le concept d'île exemplaire en matière d'innovation au service du développement d'un tourisme durable et responsable.

MAYOTTE



© Maison de la France

Mayotte est un petit archipel volcanique de 374 km² situé dans l’Océan Indien au sein de l’archipel des Comores. Celle île française comprend deux îles principales et une trentaine de petits îlots parsemés dans un lagon de plus de 1 500 km².

Mayotte souffre de son insularité et de son éloignement de la métropole (coût élevé du transport aérien et du fret). La poursuite du désenclavement de l’île joue un rôle majeur dans son développement économique et passe par son ouverture sur l’extérieur, l’intensification des échanges, la réalisation d’importants travaux visant à moderniser les équipements, par l’amélioration de la capacité des infrastructures de transport et la professionnalisation de l’ensemble des secteurs.

Malgré son immense lagon délimité par une barrière de corail de plus de 160 kilomètres, Mayotte reste une destination touristique confidentielle parmi des îles telles que la Réunion, l’île Maurice et Madagascar à vocation touristique affirmée.

En 2007, Mayotte a accueilli, selon les estimations de l’INSEE, environ 40 670 visiteurs, soit une hausse de 31 % par rapport à 2006. La fréquentation touristique de Mayotte reste mineure comparée à celle des autres îles de l’Océan Indien : La Réunion et l’île Maurice ont, respectivement, accueilli en 2007, 380 500 et 800 000 touristes. La Réunion constitue avec 18 475 visiteurs en 2007, le premier marché touristique de Mayotte (dépassant la métropole) et représente 45% du total des touristes. La disparition de l’épidémie de Chikungunya qui s’était répandue dans la région en 2006 pourrait expliquer cette évolution.

La loi du 11 juillet 2001 dote Mayotte du statut de « collectivité départementale » avec un transfert progressif de compétences à son Conseil Général. La loi du 21 février 2007 permettra la modernisation de son statut et l’extension de ses compétences. Dès 2010, le Conseil Général mahorais pourra proposer au gouvernement une modification du statut de l’île.

Indicateurs économiques

Statut	Collectivité d’Outre-mer
Localisation géographique	Océan Indien
Sous-Préfecture	Dzaoudzi
Superficie	374 km ²
Population	186 452 habitants Estimation au 1er janvier 2007
PIB régional	610 millions d’euros en 2001
Taux de chômage	30 % en 2002
Taux d’inflation	5 % en 2007

Source : IEDOM - INSEE

Données climatologiques

Station de Pamandzi (Mayotte)

MOIS	Précipitations (en mm) sur la période 1998-2007	Températures moyennes (en °C) sur la période 1998-2007	Insolation (en heures) sur la période 1998-2007
Janvier	252,2	28,1	187
Février	187,8	28,2	172
Mars	222,7	28,2	199
Avril	91,3	28,1	231
Mai	32,8	27,5	-
Juin	15,5	26,1	-
Juillet	13,8	24,9	233
Août	11,6	24,5	253
Septembre	32,8	25,2	242
Octobre	34	26,3	256
Novembre	87,3	27,4	-
Décembre	145,6	28	207
TOTAL 1998-2007	1127,4	Moyenne : 26,9	-
TOTAL 1991-2000	1259,4	Moyenne : 26,3	-

Source : Météo France

Le climat de Mayotte est de type tropical maritime. Il se caractérise par de faibles variations de températures annuelles et journalières et des précipitations abondantes: plus de 1500 mm par an en moyenne sur l'île. Deux saisons ponctuent l'année, l'une chaude et pluvieuse (de novembre à avril), l'autre plus fraîche et sèche (mai à octobre) ; elles sont séparées par deux intersaisons plus brèves. Mayotte n'est pas à l'abri des dépressions tropicales et des cyclones.

Les évolutions du climat

D'après les données climatiques sur les périodes de 1991-2000 et 1998-2007, on note plusieurs évolutions. Les précipitations ont diminué sur la période 1998-2007 avec en moyenne 132 mm en moins par rapport à la décennie précédente. Les températures ont, quant à elles, légèrement augmenté (+0,6 °c)

Pour les périodes d'insolation, on peut noter un écart important sur les deux périodes pour les mêmes mois. Ainsi pour les mois de décembre, sur la période 1991-2000, la période d'insolation était de 244 heures en moyenne contre 207 heures sur la période de 1998-2007 (soit - 37 heures). De même pour le mois de juillet qui passe de 264 heures d'insolation à 233 heures en 1998-2007, soit - 31 heures. La période 1991-2000 a donc été globalement plus ensoleillée.

La fréquentation touristique

Mayotte ne dispose pas d'un véritable observatoire de l'économie du tourisme. Néanmoins, depuis 1999, l'INSEE de Mayotte a mis en place un outil statistique permettant d'obtenir des informations quantitatives sur la fréquentation de l'île.

♦ Fréquentation touristique

Arrivées de touristes

	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2006
Nombre de touristes de séjour	32 000	38 763	31 136	40 670	+ 31%

Source : INSEE Mayotte, Collectivité départementale de Mayotte, Comité du Tourisme de Mayotte

En 2007, 40 670 touristes sont venus visiter Mayotte (+76 % par rapport à 2003). La majorité des visiteurs de l'île viennent de la Réunion (45 %), suivie ensuite par la métropole (38%).

♦ Motif du séjour

Motivation du voyage en 2006 et 2007 (en effectifs et %)

	2006		2007	
	Effectif	%	Effectif	%
Tourisme d'agrément	7 276	23,4 %	12 990	32%
Tourisme d'affaires	9 773	31,4 %	12 243	30%
Tourisme affinitaire	11 664	37,5 %	13 800	34%
Autres	2 423	7,7 %	1 637	4%
TOTAL	31 136	100 %	40 670	100%

Source : INSEE Mayotte, Collectivité départementale de Mayotte, Comité du Tourisme de Mayotte

A Mayotte, le tourisme revêt dans une large mesure un caractère affinitaire, la motivation principale des visiteurs étant la famille et les amis. Le tourisme d'agrément a progressé en 2007 mais il se situe en deuxième position des motivations de séjour alors qu'il était majoritaire en 2005. En revanche, le tourisme d'affaires a considérablement augmenté entre 2006 et 2007 passant de 9 773 touristes à 12 243 (+ 25 %). Selon l'INSEE, la majorité des hommes d'affaires vient de la Réunion et de la métropole. Ces touristes d'affaires sont venus nombreux, notamment dans le cadre de la lutte contre le Chikungunha.

- ◆ Durée moyenne

*Évolution de la durée moyenne de séjour selon la catégorie de tourisme
(en jours)*

	2003	2004	2005	2006	2007
Tourisme d'affaires	11	9,5	10,5	17,1	13
Tourisme d'agrément	10	12,1	11,7	15,8	23
Tourisme affinitaire	18	21,2	27,1	25,7	24

Source : INSEE Mayotte, Collectivité Départementale de Mayotte, Comité du Tourisme de Mayotte

En 2007, la durée moyenne de séjour à Mayotte est de 20 jours contre 18,3 en 2006. Celle-ci varie selon le motif du séjour et selon la provenance des touristes. On note une durée de séjour importante pour le tourisme affinitaire malgré une légère baisse par rapport à 2006. Quant au tourisme d'affaires, il diminue également par rapport à l'année précédente. Il faut toutefois noter que la venue massive de professionnels de la santé et de la sécurité sanitaire lors de l'épisode de chikungunya a considérablement élevé la durée moyenne du séjour en 2006.

- ◆ Pays de résidence des touristes

Provenance des touristes de séjour en 2006 et 2007 (en effectifs et %)

	2006		2007	
	Effectif	%	Effectif	%
Réunion	13 453	43,2 %	18 475	45
Métropole	13 556	43,5 %	15 469	38
Autres pays	4 128	13,3 %	6 726	17
TOTAL	31 136	100 %	40 670	100

Source : INSEE Mayotte, Collectivité Départementale de Mayotte, Comité du Tourisme de Mayotte

D'après les résultats de l'Enquête des Flux Touristiques 2007 menée par l'INSEE, les touristes métropolitains sont venus plus nombreux en 2007 à Mayotte (+ 1 913 effectifs) : ils représentent 38% de l'ensemble des touristes (soit -5,5 points par rapport à 2006). Cette hausse de la fréquentation métropolitaine est donc à nuancer puisque la proportion des touristes français a diminué pour être dépassée par les touristes réunionnais (45% et + 5 022 effectifs par rapport à 2006). En effet, la proximité géographique et l'augmentation des fréquences des vols sur l'axe Réunion-Mayotte facilitent leur venue sur l'île.

Les hébergements

◆ Offre d'hébergement à Mayotte

Mode d'hébergement	Nombre d'établissements	Nombre de lits
Hôtels	9	-
Résidences de tourisme et établissements assimilés	1	-
Chambres d'hôtes et gîtes	38	328
Auberge de jeunesse	1	20
TOTAL	49	760

Source : Direction du Tourisme, INSEE, IEDOM, Comité du Tourisme de Mayotte (parc au 1^{er} janvier 2007)

Les principaux établissements hôteliers de Mayotte peuvent être classés en deux catégories distinctes :

- les hôtels situés en Petite Terre et à Mamoudzou qui accueillent essentiellement la clientèle de tourisme d'affaires,
- les hôtels situés hors des agglomérations. Ils s'apparentent à des centres de vacances offrant des prestations balnéaires à destination de la clientèle d'agrément.

La majorité des établissements hôteliers et résidences recensés à Mayotte ne sont pas classés. On peut cependant noter l'émergence, dans le cadre de l'essor de l'écotourisme, des chambres d'hôtes ou meublés. Ces petites unités de type « meublés non classés », gîtes, campings profitent directement à la population, associée de ce fait au développement de ce secteur. Le label « ylang » a d'ailleurs été récemment mis en place par le CDTM : aujourd'hui, près de 60 chambres ont été labellisées.

En 2007, une nouvelle structure, l'hôtel « Isijiva » (5 chambres pour 10 lits) a été recensée dans la commune de Mamoudzou.

Les projets hôteliers sont nombreux et de nouvelles unités viendront compléter, dans les prochaines années, le parc hôtelier mahorais malgré les difficultés foncières:

- l'hôtel IRIS à Mamoudzou (37 chambres),
- l'hôtel de la pointe Koungou (113 chambres),
- le Hamaha Beach Hotel
- l'hôtel Les Floralies à Mamoudzou (82 chambres),
- le complexe hôtelier de M'tzamboro

Les activités portuaires et aéroportuaires

L'enclavement de Mayotte lié à l'absence de liaisons maritimes et aériennes directes avec la métropole constitue une véritable contrainte pour l'économie mahoraise. Mais le développement, ces dernières années, des activités portuaires et aéroportuaires marque l'effort entrepris par l'île.

♦ Trafic maritime

Le port de Dzaoudzi accueille des bateaux de croisière, comme le MS Royal Star (150 à 200 passagers), qui effectue régulièrement des escales à Mayotte. Depuis décembre 2007, le lagon mahorais reçoit deux fois par mois le Costa Marina, un paquebot d'une capacité de 1 000 passagers. Toutefois, le trafic maritime de passagers le plus important est sans conteste la liaison Mayotte-Anjouan, effectuée plusieurs fois par semaine par le Maria Galanta.

Évolution du trafic passagers

	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2006
Nombre d'entrées	9 237	3 625	7 697	11 381	+ 48%
Nombre de sorties	25 046	4 006	15 740	23 654	+ 50%
TOTAL	34 283	7 631	23 437	35 035	+ 49%

Source : Douanes de Longoni et Dzaoudzi

Le nombre de croisiéristes venus visiter l'île a augmenté en 2007 (+ 10,5 % par rapport à 2006). Le nombre d'escales a légèrement augmenté de 2,7% entre 2006 et 2007.

Évolution des croisiéristes de 2003 à 2007

	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Nombre de passagers	5 701	6 522	6 875	7 074	7 818	+10,5 %
Nombre d'escales paquebots	37	40	36	37	38	+2,7 %

Source : Capitainerie de Dzaoudzi

♦ **Trafic aérien**

En 2007, l'activité aéroportuaire manifeste une progression importante (+ 13 %) avec 28 498 passagers de plus qu'en 2006, soit un total de 242 712 passagers. Les mouvements d'avions (hors ULM) connaissent, quant à eux, également une hausse de 3 % entre 2006 (3 592) et 2007 (3 713).

Évolution du trafic passager de 2003 à 2007

	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2006
Passagers commerciaux	143 030	166 128	200 389	210 982	230 261	+ 9 %
Passagers en transit	12 826	12 393	9 681	3 232	12 451	+ 285 %
TOTAL	155 856	178 521	210 070	214 214	242 712	13 %

Source : Direction générale de l'aviation civile - District de Mayotte

L'activité des entreprises touristiques

♦ Entreprises et emplois touristiques

Le secteur du tourisme à Mayotte comptait 329 établissements à la fin du mois d'octobre 2003 parmi lesquels 253 entreprises dans la catégorie hôtellerie-restauration. Par ailleurs, la découverte de l'île peut aussi se faire en avion ou en ULM (2 structures existantes).

Sur les 3 559 offres d'emploi enregistrées par l'ANPE en décembre 2007, 111 seulement émanaient des secteurs de l'hôtellerie et la restauration.

♦ Dépenses et recettes touristiques

Dépenses moyennes par ménage et par séjour selon le poste (en euros)

	2005	2006	Variation 2006 / 2005
Hébergement	218	336	54,1 %
Restaurant	179	322	79,9 %
Loisirs	283	369	30,4 %
Souvenirs	203	229	12,8 %
TOTAL	883	1 256	42,2 %

Source : INSEE, Collectivité Départementale de Mayotte, Comité du Tourisme de Mayotte

L'activité touristique a rapporté près de **16,3 millions d'euros** à l'économie locale. En 2006, la dépense moyenne par ménage a augmenté de 42 % passant ainsi de 883 en 2005 à 1 256 euros.

Les projets liés à l'activité touristique

Le Comité Départemental du Tourisme de Mayotte a contribué à l'élaboration des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le domaine des équipements touristiques, sous forme de propositions et de conseils. Ces orientations se sont faites dans le cadre d'une stratégie « éco-touristique » : les contraintes physiques, spatiales, socio-économiques et environnementales de l'île et la forte concurrence des destinations voisines induisent que le tourisme de masse n'est pas viable à Mayotte, et qu'il faudrait mettre en exergue les richesses spécifiques de la Collectivité, à savoir son lagon unique, sa nature riche et diversifiée (tant sur mer que sur terre) ainsi que sa culture locale authentique. Ainsi, en 2007, le CDTM, dont le budget s'élevait à 1,6 million d'euros, a multiplié ses activités de promotion et de communication dans le but de faire connaître la destination de Mayotte à l'extérieur (politique d'image) et de rechercher une clientèle correspondant aux potentialités locales.

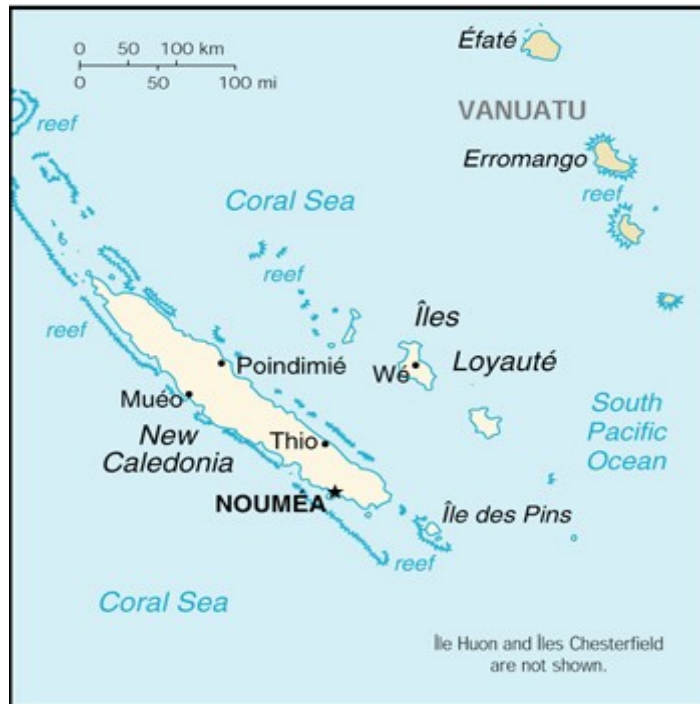
La volonté de la Collectivité est de développer une politique touristique en proposant des produits communs avec La Réunion. La mise en place de produits combinés inter îles apparaît donc comme une voie susceptible d'ancrer Mayotte comme complément balnéaire de La Réunion et d'attirer une clientèle réunionnaise plus importante. Sur ce sujet, le CDTM travaille conjointement avec ODIT France, qui a ouvert une antenne Océan Indien à la Réunion, et le Comité du tourisme réunionnais. De plus, en 2007, le CDTM a ouvert une antenne à Paris et à la Réunion et cherche, en partenariat avec la Maison de la France, à développer de nouveaux marchés notamment vers la Suisse et la Belgique. En revanche, la coopération avec Madagascar et les Comores est encore inexistante.

En 2008, le CDTM compte renforcer le marché grand public réunionnais, mettre en application les fiches actions du Schéma d'Aménagement Touristique, suivre la validation du PADD et la mise en place du Code du tourisme et mettre en place, en partenariat avec la Direction du Développement Économique et Touristique du Conseil général, une charte « qualité développement durable ».

Le Comité s'engage également à participer au développement local à travers l'aménagement des plages, la valorisation des sites remarquables et la signalétique. Un Schéma de la Randonnée et des Loisirs de Mayotte devrait également être réalisé en partenariat avec la Fédération Française de la Randonnée Pédestre. En outre, le budget du Conseil général consacré à ce secteur, pour 2008, a été multiplié par quatre et s'élève à 6 millions d'euros.

Source : Rapport annuel de l'IEDOM

LA NOUVELLE-CALEDONIE



© Maison de la France

Située dans le Pacifique Sud, à 1 500 kilomètres à l'Est des côtes australiennes et à 1 800 km au Nord de la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie occupe le Sud de la Mélanésie à plus de 2500 kilomètres de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et à 600 kilomètres de l'archipel de Vanuatu.

L'archipel de la Nouvelle-Calédonie représente une surface émergée de 18 575 km² et comprend principalement: la Grande Terre (environ 400 km sur 50 km), l'île des Pins

(150 km²), l'Archipel des Belep (70 km²) et les îles Loyauté (Lifou, Maré, Ouvéa, Tiga et de nombreux îlots secondaires) couvrant 1 981 km² sur un axe parallèle à celui de la Grande Terre à l'est.

Chaque Province est compétente en matière de tourisme et trois organismes sont en charge de la promotion : le GIE « Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud », le GIE « Tourisme Province Nord » et le GIE « Destination Îles Loyauté ». A l'issue des assises de novembre 2004, un comité de pilotage du tourisme des trois provinces de Nouvelle-Calédonie a été mis en place pour coordonner l'action de ces GIE. Depuis mars 2007, un organisme inter-provincial assure la promotion de la destination.

L'activité touristique s'inscrit en hausse en 2007 (+ 6 %) et le nombre de touristes de séjour se situe au-dessus du seuil des 100 000 visiteurs grâce à l'activité de croisière, en nette progression (+ 11,2 % soit 132 300 croisiéristes). Depuis l'année 2000, cette activité se développe et sa clientèle est principalement australienne.

Indicateurs économiques

Statut	Collectivité d'Outre Mer à statut évolutif. Transfert progressif de certaines compétences de l'Etat à la collectivité Régi par la Loi organique n°99-209 du 19 mars 1999
Localisation géographique	Océan Pacifique
Préfecture	Nouméa
Superficie	18 575 km ²
Population (Dernier recensement : 2004)	240 390 habitants
PIB par habitant	2,7 millions de francs CFP en 2006 1 000 F.CFP = 8,38 euros (parité fixe depuis le 01/01/1999)
Taux de chômage	16,3 % en 2004
Taux d'inflation	+ 1, 8% en 2007

Source : IEOM - ISEE

Données climatologiques

Station de Nouméa (La Nouvelle-Calédonie)

MOIS	Précipitations (en mm) sur la période 1998-2007	Températures moyennes (en °C) sur la période 1998-2007	Insolation (en heures) sur la période 1998-2007
Janvier	99,8	26,6	229
Février	144	27	201
Mars	133,9	26,2	198
Avril	131,3	24,7	177
Mai	95,6	23,4	155
Juin	90,9	21,7	147
Juillet	72,2	20,5	169
Août	80,5	20,4	188
Septembre	46,4	21,6	222
Octobre	46,2	23,2	263
Novembre	39,8	24,1	249
Décembre	81,7	25,6	257
TOTAL 1998-2007	1062,3	Moyenne : 23,8	2455
TOTAL 1991-2000	1058,1	Moyenne : 23,4	2540

Source : Météo France

Très isolée géographiquement et soumise le plus souvent au courant des alizés, bien que située entièrement dans la zone intertropicale, elle bénéficie d'un climat relativement tempéré. On y distingue quatre saisons qui sont déterminées par la variation annuelle de la ceinture anticyclonique subtropicale et des basses pressions intertropicales.

De décembre à mars : c'est la saison chaude, dite saison des cyclones. Au cours de cette saison, on observe dans la zone comprise entre le sud de l'Équateur et l'est de l'Australie, la formation d'une dizaine (en moyenne) de perturbations tropicales. Ces perturbations, d'abord plus ou moins stationnaires, ont ensuite une trajectoire erratique. Elles provoquent des pluies torrentielles et des vents qui augmentent avec l'importance du phénomène.

Avril et mai : c'est une saison de transition. La zone de convergence intertropicale remonte vers le nord. Les perturbations tropicales sont rares et généralement peu actives. La pluviosité diminue et les températures décroissent sensiblement.

De juin à août : c'est la saison fraîche. La zone de convergence intertropicale se situe dans l'hémisphère nord. Les fronts froids de perturbations d'origine polaire traversent la mer de Tasman et atteignent parfois le territoire. Leur passage s'accompagne de précipitations souvent abondantes, surtout sur le sud de la Grande Terre et d'une irruption de vent d'Ouest soufflant quelques fois en tempête. Cette particularité leur a fait donner le nom de « coups d'Ouest ».

De septembre à novembre : c'est une saison de transition. La zone de convergence intertropicale descend vers le Sud, franchissant l'équateur. La ceinture anticyclonique subtropicale, qui atteint alors son importance maximale, protège la région des perturbations d'origine polaire. L'alizé souffle en quasi permanence, c'est la période la plus belle de l'année, mais c'est aussi la saison sèche, propice aux feux de brousse.

Les évolutions du climat

D'après les données climatiques sur les périodes de 1991-2000 et 1998-2007, on peut noter plusieurs évolutions. Les précipitations ont augmenté très légèrement sur la période 1998-2007 avec en moyenne 4,2 mm en plus par rapport à la décennie précédente.

Les températures ont également augmenté (+0,4 °C).

Pour les périodes d'insolation, on peut noter un écart sur les deux périodes pour les mêmes mois. Ainsi pour les mois de mai, sur la période 1991-2000, la période d'insolation était de 177 heures en moyenne contre 155 heures sur la période de 1998-2007 (soit - 22 heures). De même pour le mois d'avril qui passe de 193 heures d'insolation à 177 heures en 1998-2007, soit - 16 heures. La période 1991-2000 a donc été globalement plus ensoleillée (+ 85 heures en moyenne).

La fréquentation touristique

La fréquentation touristique affiche une hausse globale de 2,6 % par rapport à 2006. Ces résultats résultent de la hausse de la fréquentation mondiale qui a profité à l'île. L'augmentation du nombre des croisiéristes débarqués en Nouvelle-Calédonie est assez faible en 2007 avec 121 393 contre 118 898 en 2006 (+2,1%). Les touristes de séjour sont en légère augmentation avec 2,9 % d'augmentation.

Malgré des chiffres encourageants, la Nouvelle-Calédonie représente à peine 1% du tourisme océanien contre 2% pour la Polynésie française.

La fréquentation touristique en Nouvelle-Calédonie en 2006 et 2007

	2006	2007	Variation 2006 / 2007
Touristes de séjour	100 491	103 363	+ 2,9%
Croisiéristes	118 898	121 393	+ 2,1 %
Plaisanciers	1 463	1 189	-17,2 %
Autres excursionnistes	3 011	3 635	+ 20,7%
TOTAL	223 836	229 580	+ 2,6 %

Source : ISEE « Enquête passagers », direction de la police au frontières.

La saisonnalité des arrivées de touristes reste marquée. Décembre est le mois le plus fréquenté avec 11 382 touristes, suivi du mois de mars (9 930) et du mois de juillet (9 917). Ces mois correspondent aux périodes de l'année les plus agréables du point de vue météorologique, mais aussi aux vacances scolaires, ce qui peut expliquer ces pics de fréquentation. Ainsi, on compte 3 186 touristes métropolitains au mois de juillet contre 1 338 en mai, le mois le moins fréquenté (soit + 1848 touristes supplémentaires).

♦ Durée moyenne de séjour

La durée moyenne des séjours en Nouvelle-Calédonie, toutes nationalités confondues, est en légère hausse en 2007 (19,6 jours) par rapport à 2006 (19,1 jours).

Durée moyenne de séjour des touristes sur le Territoire (en jours) de 2005 à 2007

	2005	2006	2007
France métropolitaine	33,2	33,6	33,9
Australie	8,9	11,1	11,3
Nouvelle-Zélande	8,4	9,5	8
Japon	5,5	5,7	5,9
MOYENNE	16,8	19,1	19,6

Source : ISEE

La durée moyenne des séjours varie fortement selon la provenance des touristes. Avec une moyenne de 5,9 jours, les Japonais ont les séjours les plus brefs. En 2007, les Australiens et les Néo-Zélandais ont, respectivement séjourné 11,3 et 8 jours en Nouvelle-Calédonie. Les touristes métropolitains ont, pour leur part, la durée de séjour la plus longue avec 33,9 jours.

♦ Pays de résidence des touristes de séjour

Les 103 363 touristes de séjour proviennent, en 2007, en majorité du Japon (pour 25,9 %) et de la Métropole (28,2%).

♦ Caractéristiques des quatre principaux marchés émetteurs

➤ *Le Japon*

Le marché japonais constitue le principal marché touristique de la Nouvelle-Calédonie, il est favorisé par la proximité géographique et le fort pouvoir d'achat de la population japonaise. Bien qu'il représente en 2007 près de 26 % du nombre total de touristes, le nombre de touristes japonais est en recul de 10,3 % passant de 29 833 touristes à 26 755 en 2007. Après avoir dépassé les 35 000 visiteurs en 1998, le nombre de visiteurs a diminué pour se stabiliser juste au-dessous de la barre des 30 000 depuis 10 ans. Les Japonais voyagent principalement en couple (43,5%) et avec des amis (24,5 %). Ils ont pour 32 % d'entre eux, entre 30 et 39 ans. Ils se logent en majorité à l'hôtel (81,9%).

➤ *La France métropolitaine et le reste de l'Europe*

Les arrivées de touristes en provenance de la France métropolitaine ont augmenté de 0,3 % en 2007 et représentent 28,2 % de la clientèle. Ils voyagent essentiellement seuls pour 34,3 % d'entre eux. Le choix de la destination calédonienne a pour raison première la présence d'amis ou de parents en Nouvelle-Calédonie. Cela se traduit par une durée de séjour relativement élevée, et une saisonnalité correspondant à la période des vacances estivales et scolaires en France métropolitaine (juillet-août) et le dernier trimestre de l'année.

La Nouvelle-Calédonie connaît en Europe une forte concurrence de la part des destinations « soleil » plus proches du continent, notamment de la Caraïbe. Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie figure parmi les destinations les plus lointaines de la métropole et s'avère, par conséquent, relativement chère. Elle attire essentiellement les catégories socioprofessionnelles supérieures habituées à voyager à travers le monde mais séduit également les seniors (environ 1/4 des touristes en provenance de la France ont entre 60 et 70 et plus), à la recherche d'une destination sûre, saine et exotique, de langue et de culture française.

➤ *L'Australie*

En 2007, le flux de visiteurs australiens a augmenté de 10,7 % (+ 1 557 touristes), ils représentent 15,8 % de la clientèle. Les Australiens voyagent principalement seuls (30,7 %) ou en couple (26,6 %). Avril, juin et décembre constituent les mois les plus fréquentés.

Pour les Australiens, la Nouvelle-Calédonie n'est pas considérée comme la première destination malgré sa proximité. Ils perçoivent la destination comme onéreuse en comparaison avec les autres îles du Pacifique Sud, telles que Fidji et Vanuatu.

➤ *La Nouvelle-Zélande*

Le nombre de visiteurs en provenance de Nouvelle-Zélande connaît une progression importante de 36,7 % ; ils représentent 9,2 % de la clientèle. Cela peut s'expliquer par les efforts de promotion et notamment les offres « un billet gratuit pour un billet acheté » en direction de cette destination. Les Néo-Zélandais voyagent à 41,8% en couple et à 22 % en famille.

◆ **Motif du séjour**

En 2007, les visiteurs voyagent principalement en Nouvelle-Calédonie pour le tourisme.

(55,7 %), pour les visites aux familles (14,2 %), et les affaires (15,1%). Les employés représentent 37,4 % de la clientèle, suivis de la catégorie des retraités et inactifs à 19,9 % puis des cadres à 19,5 %. 38,9% des touristes se situent dans une tranche d'âge comprise entre 20 et 39 ans.

Le motif du séjour peut varier selon la provenance des touristes. Ainsi 84 % des Japonais séjournent en Nouvelle-Calédonie pour les vacances contre 45 % des touristes en provenance de la métropole. Pour 30,7 % d'entre eux, la motivation principale du séjour est la visite à la famille.

Les hébergements

Si l'hôtellerie reste le mode d'hébergement dominant en termes de tourisme d'agrément et d'affaires, d'autres formes se sont développées : gîtes ruraux, résidences de tourisme et campings.

➤ Capacité hôtelière par province

Répartition de la capacité hôtelière par province en 2007

	Province Sud (Dont Nouméa)		Province Nord		Province des Iles Loyauté		Nouvelle- Calédonie	
	Étab	Chambres	Etab	Chambres	Etab	Chambres	Etab	Chambres
2006	48	1798	34	506	28	114	110	2418
2007	50	2196	35	556	28	114	113	2866
Variation 2006/2007	+4,2%	+22,1%	+2,9%	+9,9%	0%	0%	+2,7%	+18,5%

Source : GIE Tourisme Point Sud, GIE Tourisme Province Nord

La capacité hôtelière a augmenté dans les provinces du Nord et du Sud. Les chiffres relatifs au nombre de chambres de la Province Nord affiche une hausse de 9,9 % par rapport à 2006 en raison de la réouverture de l'hôtel 3 étoiles Le Koniambo (40 chambres) à Koné. Dans la Province Sud, la capacité hôtelière est concentrée sur Nouméa (1) qui représente 82 % de l'offre de la Province et 62,8 % de l'offre globale de la Nouvelle Calédonie soit 22 hôtels et 1 800 chambres (en hausse de 15,8 %). La réouverture totale du Surf Novotel à Nouméa ainsi que la construction du complexe de La Promenade a contribué à cette augmentation.

➤ Fréquentation hôtelière

La plupart des chiffres disponibles concernent la province Sud et plus particulièrement Nouméa. A Nouméa, le nombre d'arrivées s'élève à 228 502 (2) et le nombre de nuitées à 554 571. Les hôtels 3* et plus concentrent le plus de nuitées (302 685). Ces chiffres encourageants sont le résultat de la hausse de la fréquentation touristique globale en Nouvelle-Calédonie et de l'augmentation de la durée de séjour. Les arrivées de la clientèle locale ont augmenté, à Nouméa, de 21,4 % et celles de la clientèle étrangère de 50,8 %. L'enquête de l'ISEE enregistre une hausse en nuitées de la clientèle japonaise (+ 13,7 %) mais une diminution importante de la clientèle métropolitaine (-39,2%).

(1) Sept hôtels 1*, trois hôtels 2*, cinq hôtels 3*, deux hôtels 4* et plus.

(2) 24 292 pour les hôtels 1*, 70 781 pour les hôtels 2*, 133 429 pour les hôtels 3* et plus.

Les Calédoniens occupent la plus grosse part du marché avec 43,6 % des arrivées et 37,3 % des nuitées, suivi de la clientèle en provenance du Japon (21,8 % des arrivées et 20 % des nuitées), des métropolitains (12,4 % des arrivées et 17,2 % des nuitées), des Australiens (10,4 % des arrivées et 11,29 % des nuitées), les Néo-Zélandais (5,8 % des arrivées, 6,1 % des nuitées) et autres (5,6 % des arrivées, 7,7 % des nuitées).

Le taux d'occupation moyen, en 2007, des hôtels de l'intérieur de la Province Sud (hors Nouméa) a atteint 46 %, et 66,3 % à Nouméa. Les hôtels 1* et 2* sont les plus fréquentés par les touristes à Nouméa, leur taux d'occupation s'élève à 72 % (3) avec 629 chambres disponibles et 443 chambres occupées.

81,9% des touristes en provenance du Japon privilégient l'hébergement hôtelier (en particulier l'hôtellerie haut de gamme) contre seulement 26,3 % des métropolitains qui logent à 55,4 % chez des amis ou de la famille. En ce qui concerne la location, ce n'est pas un mode d'hébergement très fréquenté par les touristes (5,7 % des métropolitains, 0,1 % des Japonais, 1,4 % des Australiens et 1,8 % des Néo-Zélandais).

(3) Taux d'occupation des hôtels 1* à Nouméa : 76 %, taux d'occupation des hôtels 2* à Nouméa : 68%

♦ **Trafic maritime**

➤ *Les croisiéristes*

Le marché de la croisière se développe chaque année davantage, au détriment des touristes de séjour dont le nombre stagne depuis 2001. La Nouvelle-Calédonie a accueilli, en 2007, 132 300 croisiéristes soit un bond de 11,2 % par rapport à 2006. Cette année encore, le **Pacific Sun** tient le marché de la croisière avec à son bord 58,7 % des passagers faisant escale en Nouvelle-Calédonie. Ces bons résultats sont à mettre en relation avec l'amélioration constante de l'accueil des croisiéristes au Port de Nouméa qui propose un service de qualité et la diversité des produits que proposent les compagnies maritimes.

Les Australiens représentent 83,6 % de l'ensemble des croisiéristes. Les entreprises maritimes se dirigent de plus en plus vers cette clientèle, proche géographiquement et bénéficiant d'un pouvoir d'achat élevé. Les Néo-Zélandais arrivent en deuxième position avec 9 502 croisiéristes.

Les mois d'octobre et décembre ont accueilli le plus de croisiéristes avec respectivement 19 580 (+104,3 %) et 13 625 effectifs (+46,6 %). Quant aux escales, leur nombre est passé de 87 à 90. Les prévisions du Port de Nouméa sont de 89 escales en 2008.

Le trafic de croisière de 2005 à 2007

	2005	2006	2007	Variation 2006/2007
Nombre de croisiéristes	81 215	118 898	132 300	+ 11,2 %
Nombre de navires	60	87	90	+ 3,4 %

Source : Direction de la Police aux frontières - ISEE

Conscient de l'attrait croissant des touristes pour ces croisières vers la Nouvelle-Calédonie, de nouveaux transporteurs sont entrés sur le marché en 2007, notamment le **Pacific Dawn** d'une capacité de 2 100 passagers ainsi que le **Sun Princess** (2 000 passagers) qui remplace le **Pacific Princess** et offre une capacité d'accueil supérieur. Le développement de la compagnie **P&O Australia** (propriétaire du **Sun Princess**) permettra dès 2008 d'accroître considérablement le nombre de croisiéristes australiens et néo-zélandais.

➤ *Les plaisanciers*

Selon les chiffres de la Direction de la Police aux Frontières, le nombre de plaisanciers a diminué de 17,2 % par rapport à 2006 passant de 1 436 à 1 189. 78 bateaux de moins sont entrés dans les eaux néo-calédoniennes (520 en 2006 contre 442 en 2007). Les périodes les plus fréquentées par les plaisanciers s'étendent de mai à novembre et de septembre à novembre. Ces sept mois totalisent, à eux seuls, 1 094 effectifs soit 92 % de l'ensemble des plaisanciers.

◆ Trafic aérien

➤ *Trafic international*

Évolution du trafic aérien international de l'aéroport de Tontouta

	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Avions à l'arrivée	1 615	1 552	1 732	+11,6 %
Avions au départ	1 613	1 553	1 731	+11,5 %
Mouvements d'avion	3 228	3 105	3 463	+ 11,5 %
Passagers débarquant	203 608	208 606	222 093	+ 6,5 %
Passagers embarquant	204 138	206 384	220 442	+ 6,8 %
Sous-total	407 746	414 990	442 535	+ 6,6 %
Transit	1 461	735	167	- 77,3 %
TOTAL	409 207	415 725	442 702	+ 6,4 %

Source: Service d'État de l'Aviation Civile

Le trafic international de l'aéroport de Tontouta (hors passagers en transit) a progressé de 6,6% en 2007 avec un taux de remplissage moyen de 72,7 % (sièges disponibles : 609 000). Cette évolution positive s'inscrit dans un contexte international en hausse également. De plus, depuis le 1^{er} octobre 2004, une aide a été mise en place à la suite de la Loi programme de l'outre-mer afin de faciliter les déplacements des résidents calédoniens vers le territoire métropolitain une fois par an.

Les lignes Nouméa-Tokyo (23,5 % du trafic) et Nouméa Sydney (24 % du trafic) sont les plus dynamiques et affichent des progressions significatives qui résultent des différentes actions de promotion de la destination en direction de ces clientèles.

Divers travaux de réaménagement et d'agrandissement de l'aérogare devraient amener d'ici 2010 à réaliser un nouvel aéroport flambant neuf afin d'absorber les flux actuels annuels et prévoir les augmentations de fréquentation à venir. Le coût de ces travaux est estimé à 80,4 millions d'euros (9,6 milliard de FCFP). La Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouméa a d'ores et déjà lancé un appel d'offres international pour la reconstruction de sa plate-forme aéroportuaire.

D'autres liaisons sont aujourd'hui à l'étude. Elles pourraient voir le jour sur des marchés très porteurs, à fort potentiel (notamment la Corée...). Ainsi, des accords ont dernièrement été signés entre Air Calédonie International et Cathay Pacific, Singapore, Finnair et Korean. Par ailleurs, un autre projet est en cours de négociation : la mise en service de la ligne Paris-Réunion-Sydney-Nouméa prévue pour le deuxième semestre 2008 qui serait assurée par Air Austral (Paris -Sydney) et Air Calédonie International (Sydney-Nouméa).

➤ *Trafic domestique*

L'aéroport de Nouméa-Magenta dessert les destinations du trafic domestique de la Nouvelle-Calédonie : Iles Loyauté, l'Ile des Pins ainsi que les îles de la Province Nord (Iles Belep, Koné, Touho, Koumac). Le trafic passagers (arrivées + départ) a augmenté de 8,2 % entre 2006 et 2007 (321 740 passagers).

Air Calédonie réalise la majorité des dessertes intérieures en assurant 97,8 % des vols. Deux nouveaux appareils lui ont été livrés en juillet et décembre 2006. Ces avions neufs (ATR 42-500) permettront une réduction importante des coûts de maintenance et du temps d'immobilisation des appareils, ainsi qu'une augmentation des offres de siège afin de répondre à une demande en hausse.

L'activité des entreprises touristiques

D'après l'ISEE (Institut de la Statistique et des Études Statistiques), la valeur ajoutée du secteur tourisme en 2005 a été d'environ 173,4 millions d'euros, soit 3,9 % du PIB (3,5 % en 2003).

◆ Recettes et dépenses touristiques

Les résultats de 2006 indiquent que les touristes non-résidents ont dépensé 184,4 millions d'euros auprès des entreprises calédoniennes.

Structure de la dépense touristique (en millions d'euros)

	2005	2006	Part en % (2006)	Variation 2006/2005
Transport international	44,2	48,2	26,1 %	+ 9 %
Transport local	12,7	14,4	7,8 %	+ 13,3 %
Hébergement	44,4	49,6	26,8 %	+ 11,7 %
Cafés, restaurants	21,6	24,6	13,3 %	+ 13,8 %
Loisirs	4	4,3	2,3 %	+ 7,5 %
Souvenirs	18,9	21,9	11,8 %	+ 15,8 %
Autres	17,6	21,4	11,6 %	+ 21,5 %
TOTAL	163,4	184,4	100 %	+ 12,8 %

Source: ISEE - DEE

Le transport est le principal poste de dépenses (33,9 %) des touristes non résidents suivi de l'hébergement (26,8 %).

Dépense moyenne par séjour et par jour hors transport international en 2007

	Durée de séjour	Dépenses moyennes par jour (euros)	Dépenses moyennes par séjour (en euros)
France métropolitaine	33,9	45,5	1 542,6
Japon	5,9	195,7	1 154,7
Australie	11,3	103,7	1 172,6
Nouvelle-Zélande	8	66	528,3
Autres	28,6	70,6	2 021,3

Source : ISEE

La clientèle de France métropolitaine, qui a la durée de séjour la plus importante (33,9 jours en moyenne), dépense peu quotidiennement sur le territoire (45,5 euros) comparativement aux Japonais qui ne restent en Nouvelle-Calédonie que 5,9 jours et dont la dépense quotidienne s'élève à 195,7 euros.

Les dépenses des croisiéristes auprès des entreprises calédoniennes sont estimées à 3 845,9 milliers d'euros en 2007. Les excursions représentent près de 50,4 % de leurs dépenses, le shopping, 33,7 %. Le marché des croisiéristes est en pleine expansion en Nouvelle-Calédonie, d'où l'augmentation constante des dépenses. Les actions de promotion de la destination sont, aujourd'hui, de plus en plus orientées vers cette clientèle, les entreprises touristiques ont conscience de la manne que représente ce marché.

◆ Entreprises touristiques

En 2007, le secteur touristique représente 1 191 entreprises soit 2,1 % du total des entreprises en Nouvelle-Calédonie. La branche « Hôtels, Cafés, Restaurants » est la plus représentée avec 701 entreprises soit 58,8 % du secteur touristique, suivi des transports touristiques (10,5 %). Le chiffre d'affaires global des entreprises touristiques est estimé à 423,8 millions d'euros.

Évolution du nombre d'entreprises dans le secteur du tourisme (hors commerce) de 2005 à 2007*

	2005	2006	2007	Variations 2007 / 2006
Nombre d'entreprises	1 121	1 132	1 191	+ 5,2 %

* Hébergement, restaurants, cafés, transport touristique, agences de voyages, autres activités touristiques.

Source : ISEE - Comptes Satellites du Tourisme

◆ Emplois touristiques

En 2007, le secteur touristique a employé 4 929 personnes, soit 7,4% de la population salariée de la Nouvelle-Calédonie.

Évolution de l'emploi salarié total* lié au tourisme entre 2005 et 2007

	2005	2006	2007	Variation 2007/2006
Hébergement	1610	2 163	2 611	+ 20,7 %
Restauration	706	732	790	+ 7,9 %
Transport touristique maritime	80	84	84	+0 %
Transport touristique aérien	627	677	737	+ 8,8 %
Transport touristique terrestre	95	116	127	+ 9,4 %
Location de véhicules	55	51	52	+ 1,9 %
Agences de voyages	284	286	303	+ 5,9 %
Autres activités	231	219	225	+ 2,7 %
TOTAL	3 688	4 327	4929	+ 13,9 %

* Sphère marchande et non-marchande

Source : CAFAT / GIE « Nouvelle Calédonie Tourisme Point Sud »

Le nombre d'emplois dans le secteur du tourisme est en augmentation de 13,9 % par rapport à 2006. L'hôtellerie est le premier employeur du secteur (2 611 salariés), suivi des transports (948) et de la restauration (790). Les principales activités créatrices d'emploi ont été, en 2007, l'hébergement (+ 448 emplois), les transports (+ 71 emplois), et la restauration (+ 58 emplois).

Les projets liés à l'activité touristique

Chaque Province étant compétente en matière de tourisme, trois organismes sont en charge de la promotion : le GIE « Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud », le GIE « Tourisme Province Nord » et le GIE « Destination Iles Loyauté ». Cependant, à l'issue de la conférence annuelle sur le tourisme qui s'est tenue le 12 mars 2007 à Nouméa, une agence inter-provinciale du tourisme a été créée ; elle est active depuis fin avril 2007.

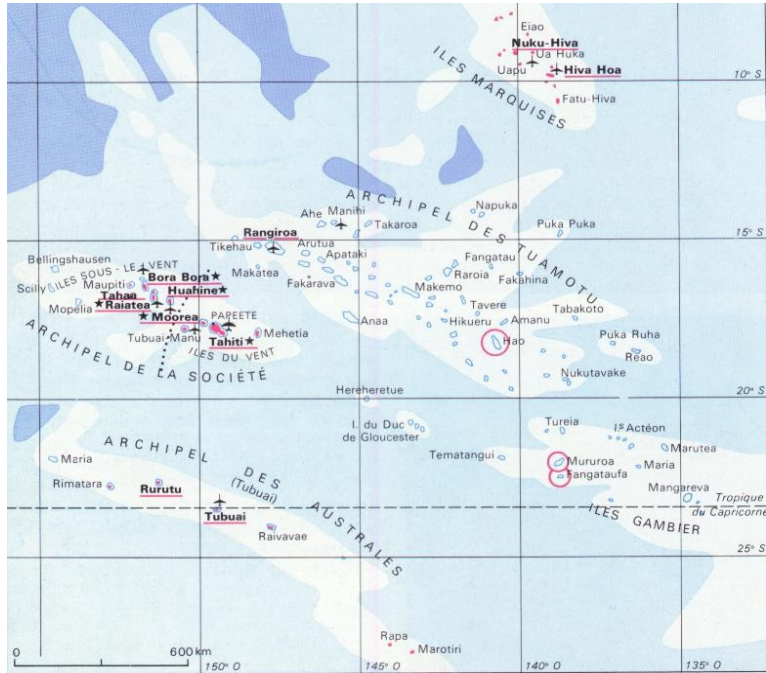
Les actions de promotion se font en direction des quatre principaux marchés émetteurs que sont le Japon, l'Europe (France, Allemagne et Italie), ainsi que l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pour chaque marché émetteur, le GIE « Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud » assure la promotion de la Nouvelle-Calédonie aussi bien au niveau des professionnels que du grand public.

En 2007, Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud a participé à plus de 41 salons professionnels ou grands publics sur les différents marchés. 95 séminaires ont été organisés au cours desquels 816 agents de voyages ont été formés sur la destination. De plus, Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud a participé à l'accueil et au séjour de 673 personnes dont 171 journalistes du tourisme et 453 agents de voyages et professionnels du tourisme en provenance du Japon, d'Australie, de Nouvelle-Zélande, de Corée, du Canada, des Etats-Unis, de Chine et d'Europe.

Au total, le budget de l'investissement promotionnel est en augmentation de 11,2% en 2007 à 1 003 millions de F CFP contre 902 millions en 2006. En 2007, 30% du budget a été affecté à la promotion de la Nouvelle-Calédonie au Japon, 15% en Australie, 6% en Nouvelle- Zélande et 10% en Métropole et en Europe.

Source : Rapport annuel de l'IEDOM

LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



©Maison de la France

Située dans le Pacifique Sud, la Polynésie française s'étend sur une vaste zone maritime d'une superficie comparable à celle de l'Europe (2,5 millions de km²). Les 118 îles que compte la Polynésie française ne représentent qu'une superficie émergée d'environ 3600 km². Elles sont regroupées en cinq archipels : l'archipel de la Société, qui est composé des Iles du Vent (Tahiti, Moorea, Tetiaroa, Maiao et Mehetia) et des Iles Sous-le-Vent (Rauatea, Tahaa, Huahine, Bora Bora et Maupiti), l'archipel des Tuamotu, l'archipel des Marquises, l'archipel des Gambier, l'archipel des Australes.

Territoire d'outre-mer de la République depuis la création de l'Union Française en 1946, il prend le nom de Polynésie française en 1957. L'année 1996 est une date charnière dans l'histoire de la Polynésie française marquée par l'arrêt définitif des essais nucléaires et par l'entrée en vigueur d'un nouveau statut d'autonomie qui reconnaît la personnalité propre de la Polynésie au sein de la République et lui accorde des pouvoirs élargis. Dotée depuis presque trente ans d'un régime original d'autonomie, la Polynésie française a vu récemment son statut évoluer vers un élargissement de ses responsabilités et un renforcement de son identité. Le Journal Officiel de la République française a publié, dans son édition du 2 mars 2004, la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004, qui approfondit son autonomie. La Polynésie est donc désormais un Pays d'outre-mer au sein de la République.

Les touristes ont rapporté environ 35,2 millions d'euros à la Polynésie en 2005. Après une légère hausse en 2006, la fréquentation touristique a diminué de 1,5 % en 2007, soit 3 308 touristes en moins. Les croisiéristes, qui sont le moteur de la croissance de ce secteur, ont augmenté de 10 % passant de 38 716 en 2006 à 42 793 en 2007.

Indicateurs économiques

Statut	Pays d'Outre-mer au sein de la République (loi organique n°2004-192 complétée par la loi ordinaire n°2004-193) appartenant à la catégorie constitutionnelle des Collectivités d'Outre Mer
Localisation géographique	Pacifique Sud
Préfecture	Papeete
Superficie	3 600 km ²
Population	Estimation : 259 596 habitants en 2007
PIB	499,90 milliards de francs CFP en 2005 (soit 4,10 milliards d'€) 1 000 F.CFP = 8,38 euros (parité fixe depuis le 01/01/1999)
Taux de chômage	11,7 % en 2005
Taux d'inflation	+ 1,9 % en 2007

Source : IEOM

Données climatologiques

Station de Faaa (Polynésie française)

MOIS	Précipitations (en mm) sur la période 1998-2007	Températures moyennes sur la période 1998-2007	Insolation (en heures) sur la période 1998-2007
Janvier	224,3	27,9	221
Février	225,5	27,9	189
Mars	150,8	28,2	236
Avril	109,7	27,9	223
Mai	136,3	26,8	220
Juin	95,6	26	221
Juillet	69,5	25,5	232
Août	32,9	25,4	246
Septembre	29,3	25,9	236
Octobre	86,5	26,4	241
Novembre	81,9	27,1	229
Décembre	362,3	27,3	187
TOTAL 1998-2007	1604,6	Moyenne : 26,9	2680
TOTAL 1991-2000	1626	Moyenne : 26,3	2707

Source : Météo France

Placée en bordure Nord de la ceinture des hautes pressions subtropicales de l'hémisphère Sud, la Polynésie française est pratiquement toute l'année sous l'influence des alizés de secteur Est. La convergence des alizés de nord-est et de sud-est crée une zone perturbée appelée Zone de convergence du Pacifique Sud (ZCPS). C'est sur cette discontinuité que se développent les perturbations cycloniques qui affectent la Polynésie française, en général de janvier à mars.

Son climat est de type tropical maritime. On distingue deux saisons : la **saison chaude** de novembre à avril, la **saison fraîche** de mai à octobre.

On peut diviser la Polynésie française en trois zones climatiques : la première englobe les îles Marquises : les deux saisons y sont peu différenciées, aussi bien en température et humidité qu'en pluviométrie plutôt faible et également répartie sur toute l'année. La seconde comprend les archipels de la Société et des Tuamotu : les deux saisons sont bien différenciées quant au régime pluviométrique, avec un maximum très net en saison chaude. La troisième intéresse les archipels des Australes et des Gambier, et le Sud-Est des Tuamotu : les deux saisons sont bien distinctes

quant aux températures. La pluviométrie est forte mais le maximum en saison chaude est moins accentué.

Les évolutions du climat

D'après les données climatiques sur les périodes de 1991-2000 et 1998-2007, on peut noter plusieurs évolutions. Les précipitations ont diminué sur la période 1998-2007 avec en moyenne 21,4 mm en moins par rapport à la décennie précédente. Les températures ont, quant à elles, légèrement augmenté (+0,6°C). Pour les périodes d'insolation, on peut noter un écart sur les deux périodes pour les mêmes mois. Ainsi pour les mois de février, sur la période 1991-2000, la période d'insolation était de 212 heures en moyenne contre 189 heures sur la période de 1998-2007 (soit - 23 heures). De même pour le mois de juillet, qui passe de 241 heures d'insolation à 232 heures en 1998-2007, soit - 9 heures. La période 1991-2000 a donc été globalement plus ensoleillée (+27 heures en moyenne).

La fréquentation touristique

La fréquentation touristique en 2007 affiche une légère baisse par rapport à 2006 passant de 221 549 à 218 241 touristes (soit -1,5 %) parmi lesquels 42 793 croisiéristes. Depuis 2003, le tourisme en Polynésie stagne, malgré des investissements importants en matière de capacité d'accueil.

Fréquentation touristique depuis 2003

	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/ 2006
Nombre de touristes	211 893	208 067	221 549	218 241	- 1,5 %

Source : Service du Tourisme et ISPF

◆ Durée moyenne de séjour

On assiste à un tassement de la durée moyenne du séjour ; elle s'établit, en 2007, à environ 13,3 jours en Polynésie française (contre 13,2 en 2006) ; celle des Français est, en revanche, estimée à 24,3 jours. Les séjours à l'hôtel (10,5 jours) sont nettement plus courts que ceux passés chez des particuliers (27,4 jours).

◆ Motif du séjour

Le premier but de séjour reste les vacances (92%) tandis que 5% viennent dans le cadre de leur travail ou pour affaires. Parmi les touristes en vacances, le voyage de noces attire 25% des touristes ; ce sont pour 60% des jeunes couples (entre 25 et 34 ans).

◆ Pays de résidence des touristes de séjour

Le marché américain est le marché émetteur le plus important. Avec 8 900 touristes de moins en 2007, l'Amérique du Nord affiche, en 2007, une diminution de 2 points de ses touristes en Polynésie passant 35% à 33% des touristes dans un contexte de faiblesse du dollar face au franc CFP. Le marché Asie-Pacifique est stable (23%). La part de l'Asie est amenée à évoluer favorablement depuis que le gouvernement chinois a accordé à la Polynésie française le statut de destination touristique agréée en mars 2008.

Le nombre de touristes français augmente de 2% en 2007 (+800 personnes), ce qui marque une légère reprise. Cette évolution intervient après une forte baisse de la fréquentation en 2006 qui fut le point le plus bas de la décennie : moins de 43 000 touristes français comptabilisés. Cette baisse amorcée depuis 2001 est concomitante au coût important des billets, à la restriction de l'offre de transport, aux procédures

de sécurité contraignantes à l'escale aux États-Unis et à la concurrence de destinations plus compétitives.

La fréquentation des autres Européens a augmenté de 5% en 2007 faisant passer la part de marché à 19% (1,2 points de plus qu'en 2006). (39 676 contre 35 741 en 2005). Les Italiens arrivent en tête avec 14 385 visiteurs en 2007 (soit une progression de 5 % par rapport à 2006). Ils deviennent le premier marché émetteur européen. Ces bons résultats sont à imputer aux actions promotionnelles ciblées actives du GIE Tahiti Tourisme à l'égard de cette clientèle. Les Britanniques figurent en 2^{ème} position avec 6 233 touristes, malgré une baisse significative de 12,1 % par rapport à 2006. Les Espagnols, en 3^{ème} position (6 292 en 2007), affichent la plus grande progression entre 2006 et 2007 (+ 21 %).

En ce qui concerne la fréquentation des Australiens, elle ne cesse de s'accroître depuis 2002 et conforte sa place de marché émetteur leader. En 5 ans, elle a progressé de 78 % pour s'établir, en 2007, à 11 746 touristes. Les Japonais sont plus nombreux en 2007 (23 240 contre 21 739 en 2006 soit +6,9 %) et conservent leur 1^{ère} place sur le marché du tourisme polynésien par rapport aux autres pays de la zone Pacifique / Asie.

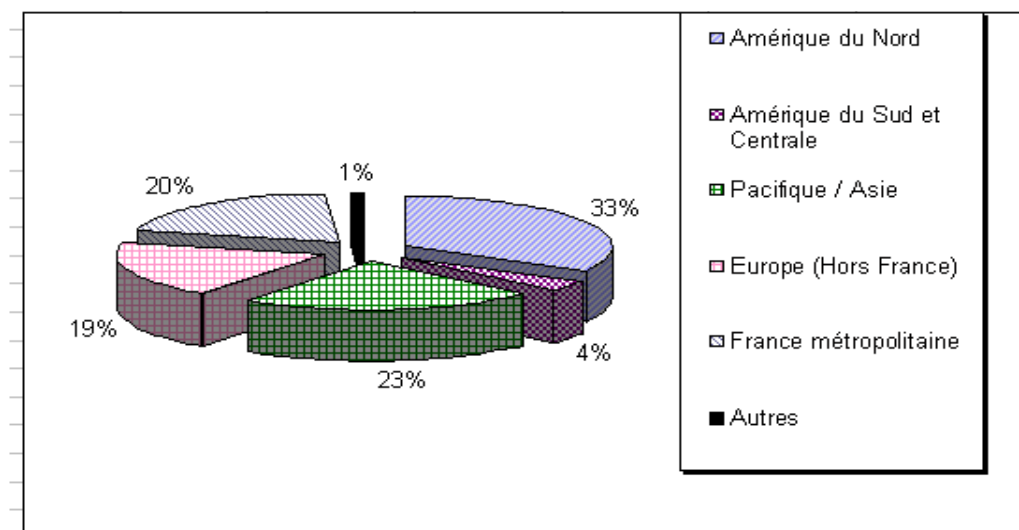
Le nombre de touristes venant de la zone « Amérique du Sud et Centrale » ne cesse de s'accroître depuis 2002 (+ 42,5 %). Une conjoncture économique favorable pour certains pays (Brésil, Argentine...), des efforts promotionnels sont notamment à l'origine de ces bons résultats. Les touristes sont passés de 7 802 à 8 595 soit une augmentation de 10,2%.

Répartition des touristes par domicile permanent de 2003 à 2007

	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2006
Amérique du Nord	81 131	77 126	71 327	78 352	72 211	-7,8%
Etats-Unis	75 608	71 447	65 773	71 621	64 910	-9,4 %
Canada	5 523	5 679	5 554	6 731	7 301	+8,5 %
Amérique du Sud et centrale	6 163	6 768	6 187	7 800	8 595	+10,2 %
Europe	79 864	79 504	81 005	82 073	85 205	+3,8%
France métropolitaine	48 177	45 069	45 264	42 397	43 161	+1,8%
Italie	9 213	10 278	10 970	13 697	14 385	+5%
Allemagne	4 165	4 412	3 952	4 440	4 426	-0,3%
Espagne	2 739	3 268	3 976	5 202	6 292	+21 %
Royaume-Uni	7 204	8 050	7 932	7 090	6 233	-12,1 %
Suisse	2 455	2 451	2 392	2 649	2 497	-5,7%
Autres	8 650	9 244	6 519	6 519	8 211	+26%
Pacifique - Asie	44 457	47 296	48 277	51 297	50 484	-1,6 %
Japon	22 882	23 630	21 986	21 739	23 240	+6,9 %
Nouvelle-Zélande	6 106	7 721	7 587	8 537	8 198	- 4 %
Australie	7 506	7 687	9 609	11 426	11 746	+2,8 %
Nouvelle-Calédonie	3 640	3 474	3 607	3 717	3 761	+1,2 %
Hawaï	2 160	2 138	2 553	2 837	639	-77,5%
Autres	2 163	2 646	2 935	3 041	2900	-4,6 %
Autres zones	1 152	1 199	1 271	2 027	1746	-13,8%
TOTAL	212 767	211 893	208 067	221 549	218 241	-1,5 %

Source : Service du Tourisme de Polynésie français

Répartition des touristes par grandes zones géographiques (%)



Source : Service du tourisme

Les hébergements

Deux types d'hôtellerie coexistent en Polynésie française ; d'une part, la **petite hôtellerie**(1) qui séduit nombre de résidents (40 %), et d'autre part l'**hôtellerie classée**, orientée vers les marchés extérieurs et le plus souvent intégrée à de puissants groupes internationaux.

En 2007, le Service du Tourisme répertoriait 4 643 chambres contre 4 737 l'année précédente, soit une diminution de 2 %. L'activité de la petite hôtellerie est difficilement quantifiable puisque, non soumise à la **Redevance de Promotion Touristique**, elle ne déclare pas le nombre de nuitées.

♦ La petite hôtellerie

La petite hôtellerie non classée, présente sur 34 îles, comptait en 2007, 259 établissements pour un total de 1 293 chambres.

Répartition de la capacité d'hébergement de la petite hôtellerie non classée

	Nombre d'établissements			Nombre de chambres		
	2006	2007	Variations (unités) 2007/2006	2006	2007	Variations 2007/2006
Iles du Vent	71	71	0	387	403	+4,1%
Tahiti	35	35	0	202	213	+5,4%
Moorea	36	36	0	185	190	+2,7%
Iles sous le Vent dont :	76	81	5	383	387	+1%
Bora Bora	11	13	2	72	82	+13,9%
Huahine	26	27	1	122	117	-4,1%
Australes	15	15	0	68	66	-2,9%
Marquises	30	25	-5	137	119	-13,1%
Tuamotu- Gambier	67	67	0	326	318	-2,5%
TOTAL	259	259	0	1 301	1 293	-0,6%

Source : Service du Tourisme

Globalement, l'offre d'hébergement de la petite hôtellerie est en légère baisse, par rapport à 2006 (- 0,6%), non en nombre d'établissements mais en nombre de chambres.

(1) Fare d'hôte, petits hôtels familiaux, pensions de famille, chambres d'hôte, camping, dortoirs.

Le regroupement d'une grande partie des exploitants de la Fédération Haere Mai ainsi que la mise en place de sites web d'information et de réservation ont permis une plus grande lisibilité commerciale et une meilleure commercialisation des nuitées.

Les pensions de famille ont profité de l'extension des liaisons aériennes vers les archipels ainsi que de l'élaboration de forfaits, alliant vol et hébergement, à des tarifs avantageux pour le consommateur, tels les « séjours dans les îles » ou les différents *pass* d'Air Tahiti. En 2007, la progression du nombre d'unités commercialisées a été particulièrement marquée à Bora Bora (+ 13,9 %) et à nouveau à Fakarava (+ 6,2 % après + 62,5 % en 2006). Les Marquises ont, au contraire, été touchées par la réduction du nombre d'unités commercialisées (- 13 % en 2007 après - 4 % en 2006).

♦ **L'hôtellerie classée**

Répartition de la capacité d'hébergement de l'hôtellerie classée en 2006 et 2007

	Nombre d'établissements			Nombre de chambres		
	2006	2007	Variations 2007/2006	2006	2007	Variations 2007/2006
Iles du Vent	20	19	-1	1 867	1790	-4,1 %
Tahiti	11	10	-1	1 248	1 177	- 5,7 %
Moorea	9	9	0	619	613	-1%
Iles sous le Vent	23	23	0	1 311	1 308	-0,2 %
Bora Bora	16	16	0	1 127	1 114	-1,2 %
Huahine	2	2	0	63	73	15,9%
Raiatea	2	2	0	44	43	-2,3%
Tahaa	3	3	0	77	78	1,3%
Tuamotu- Gambier	6	5	-1	215	209	-2,8%
Marquises	2	2	0	34	34	0
Australes	1	1	0	9	9	0
TOTAL	52	50	-2	3 436	3 350	-2,5%

Source : Service du Tourisme

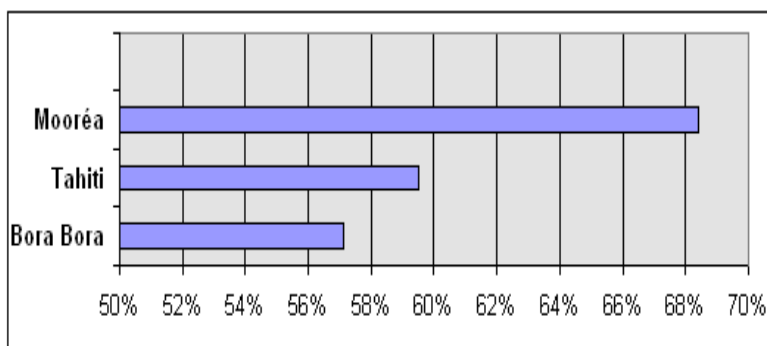
L'hôtellerie classée, constituée de 50 établissements répartis sur 12 îles en 2007, est passée de 3 436 chambres en 2006 à 3 350 en 2007 (-2,5). L'année 2007 est donc plutôt marquée par une pause en matière de développement des infrastructures hôtelières. On peut même noter la fermeture de l'hôtel Prince Hinoï et de ses 72 unités à Papeete. L'implantation de l'hôtellerie classée reste concentrée à 87 % sur trois îles : Tahiti (36 % des hôtels), Bora Bora (33 %) et Moorea (18 %).

Un nouveau type de produit devrait être prochainement introduit en Polynésie française, la résidence hôtelière de luxe, notamment à Bora Bora où un groupe américain a racheté l'hôtel Eden Beach pour le transformer en ce sens, et à Moorea où une promotion immobilière de 50 villas est en cours de lancement. Ensuite, des complexes golifiques pourraient voir le jour, notamment sur le parcours de Temae (Moorea), inauguré en 2006, auquel doit être annexé un hôtel d'environ 154 chambres et « fare », ainsi qu'à Huahine et à Tahaa sur le Motu Te Hotu.

♦ La fréquentation hôtelière

Le coefficient moyen de remplissage de l'ensemble des hôtels internationaux polynésiens a atteint 58% en 2007, contre 63% en 2006 soit une diminution de 5 points en 1 an. La baisse du taux d'occupation est observée dans quasiment toutes les catégories d'hôtels et dans tous les archipels. Elle est liée principalement à l'augmentation générale du nombre de chambres offertes à la location. En effet, plusieurs hôtels ont réalisé des ouvertures partielles au cours de l'année 2006 pendant que d'autres hôtels étaient en rénovation ou en extension. De ce fait, l'offre de chambres offertes progresse de 8% en 2007, soit un potentiel de 81 300 nuitées hôtelières. Dans le même temps, le nombre de chambres vendues reste stable (-1 900 nuitées).

Coefficient de remplissage de l'hôtellerie internationale polynésienne en 2007



Source : Service du Tourisme - ISPF

Les résultats communiqués par le Conseil des Professionnels de l'Hôtellerie, relatifs au taux de remplissage de l'hôtellerie classée dans les principales îles, font état d'une légère baisse pour Tahiti (-3,6 points) ainsi qu'une diminution importante à Bora Bora (-8,9 points) et Moorea (-11,1 points). L'activité de l'hôtellerie classée a particulièrement souffert de la baisse de fréquentation des touristes américains.

◆ Trafic maritime

La ligne Tahiti-Moorea concentre 99 % du trafic passagers. En 2007, la desserte de Moorea poursuit sa progression (+ 1,5 %), tandis qu'un repli de 39,4 % est constaté aux Iles Sous le Vent, causé par l'insuffisance de navires à passagers affrétés et l'arrêt d'exploitation du catamaran à passagers Aremiti IV. Dans le reste de la Polynésie, le trafic est en baisse de 0,7 % .

Trafic maritime interinsulaire de passagers

	2005	2006	2007	Variation 2007/2006
Moorea	1 578 469	1 640 776	1 664 651	+1,5 %
Iles Sous-le-Vent	25 799	12 899	7 820	- 39,4 %
Autres archipels	6 785	7 248	7 197	+0,4 %
TOTAL	1 611 053	1 660 923	1 679 668	+1,1 %

Source : Port autonome de Papeete - Service territorial des transports inter insulaires

○ *Le tourisme de croisière*

Le tourisme de croisière dispose d'un potentiel particulièrement important en Polynésie et répond à une demande forte des Nord-Américains (85 %), principal marché émetteur de la destination. Pour la première fois depuis quelques années, la Polynésie a profité en 2007 du boum de la croisière dans le monde. Le nombre de croisiéristes a augmenté de 10% en 2007, passant de 38 716 à 42 793, ce qui a permis de compenser la réduction du nombre de touristes terrestres. Le nombre de passagers représente à présent 20% du nombre total de touristes (17% en 2006).

La flotte locale était constituée de sept unités, dont 3 transportent plus de 90 % des croisiéristes dans l'année : le M/S Paul Gauguin (160 cabines) et le Tahitian Princess (345 cabines), qui vendent des circuits vers les Iles Sous-le-Vent, ainsi que l'Aranui III (86 cabines), cargo mixte dédié aux liaisons avec les Marquises via les Tuamotu.

Les autres navires sont le Tahiti Aggressor (8 cabines), spécialisé dans la plongée sous-marine aux Tuamotu, les yachts d'Archipels Croisières (6 voiliers comprenant 4 cabines) et les navires de Bora Bora Cruises, le Haumana (19 cabines) et le Tia Moana (37 cabines). Le Pacific Princess (342 cabines), habitué à réaliser quelques croisières dans l'année, n'a pas fait escale en Polynésie française.

En plus des paquebots étrangers qui viennent en Polynésie française depuis 2006, le Spirit of Oceanus (4 croisières début 2006 et deux en début d'année 2007) et le M.S. National Geographic Endeavour (trois croisières entre avril et octobre), le Star Flyer, quatre mâts de la Compagnie Star Clippers d'une capacité de 170 passagers, effectuée depuis décembre 2007 des croisières aux Iles sous-le-Vent et aux Marquises. Il est prévu que ce navire séjourne dans les eaux polynésiennes pour une durée de 4 ans.

➤ *Le tourisme de plaisance*

Avec ses lagons aux conditions de navigation exceptionnelles, la Polynésie française est une destination par excellence pour le tourisme de plaisance.

On distingue deux formes de tourisme de plaisance : **les charters nautiques et la grande plaisance**. Les premiers sont principalement représentés par trois grandes compagnies locales qui comprenaient 52 embarcations en 2003 : **Tahiti Yatch Charter, Moorings et Sunsail**. Ils proposent à la location des bateaux pour des durées de un à plusieurs jours. Concernant la grande plaisance, l'Assemblée de la Polynésie française a voté, en février 2004, un abaissement de la fiscalité touchant ces embarcations et récemment, un raccourcissement du délai d'obtention d'une licence. Elle cible un tourisme de très grand luxe, n'entre pas en concurrence avec les charters locaux dont les navires sont de taille plus modeste. Marqué par une croissance mondiale fulgurante, la grande plaisance, le « yatching » de luxe intéresse de plus en plus la Polynésie française qui souhaiterait, elle aussi, bénéficier de cette manne. En 2006, le nombre de navire de luxe a augmenté de 7,9 %.

La Tahiti Pearl Regatta a été lancée par les professionnels du secteur en février 2004, afin de promouvoir la plaisance en Polynésie française. La quatrième édition de cette régata dans les Iles du Vent en mai 2007 a réuni une cinquantaine d'équipages (29 en 2006, 19 en 2005 et 10 en 2004), dont des non-résidents (Français de métropole, Néo-zélandais, Néocalédoniens). Une cinquantaine de participants était attendue pour la cinquième édition qui s'est déroulée du 8 au 12 mai 2008.

◆ **Trafic aérien**

➤ *Les liaisons internationales*

En 2007, 700 022 passagers (vols réguliers et irréguliers) ont emprunté les lignes internationales à destination ou au départ de la Polynésie française soit une baisse de 8,1% par rapport à 2006.

Le nombre de vols opérés est passé de 3 912 en 2006 à 3 574 en 2007, soit - 8,6%. L'offre de transport de la compagnie Air Tahiti Nui s'est inscrite en baisse de - 6,4% de sièges offerts par rapport à l'année précédente. Elle a néanmoins accueilli 0,7 % de passagers supplémentaires. Son coefficient moyen de remplissage (CMR) est en hausse par rapport à l'année précédente s'établissant à 70,8% en 2007 contre 65,7% en 2006 (passagers + transits).

Air New Zealand a sensiblement reconsidéré son offre de transport en 2007 et reste la deuxième compagnie de Polynésie française. Devant les résultats peu convaincants de sa ligne Auckland-Los Angeles via Rarotonga (îles Cook) et Papeete en termes de nombre de passagers (- 15,3 % en 2005 et - 4,1 % en 2006), la compagnie a décidé l'abandon des trois vols hebdomadaires de cette rotation à partir d'avril 2007. Par ailleurs, ANZ s'est engagée dans un code share avec ATN sur le tronçon Auckland-Papeete à raison de 4 vols par semaine (2 par compagnie). Cette nouvelle configuration a diminué le nombre de sièges offerts de 53,7 % et a induit une amélioration de son CMR (72,8 %, soit + 2,6 points par rapport à 2006).

Depuis de nombreuses années, **Air France** assure trois vols par semaine entre Papeete et Paris via Los Angeles. En novembre 2006, la compagnie française a décidé d'interrompre le code share avec Air Tahiti Nui et d'ajouter un vol hebdomadaire en remplaçant ses Boeing 747 de 433 sièges par des Airbus A340 de 277 sièges, relayés à Los Angeles par des Boeing 777. Cette réorganisation a réduit son offre globale de transport pour 2007 (- 12,4 % de sièges offerts) mais a eu des retombées positives sur son CMR (84 % en 2007, contre 76,5 % en 2006).

♦ Le trafic intérieur

Le trafic aérien intérieur dépend du **groupe Air Tahiti** qui contrôle Air Tahiti, Air Moorea et Air Archipels. Depuis mars 2005, il est revenu en situation de monopole car Wan Air s'est vu retirer sa licence de transporteur aérien à la suite de la suspension de son activité constatée depuis novembre 2004 par le Service de l'Aviation Civile. Son programme de vols réguliers pour l'été 2005 a pris en compte les nouvelles lignes d'Air Tahiti Nui en mettant l'accent sur Bora Bora, qui accueille désormais cinq vols supplémentaires par semaine.

Le groupe Air Tahiti a fait voyager 3,1 % de passagers de moins en 2007 soit 828 660 contre 855 550 l'année précédente.

Air Tahiti couvre un réseau de près de 50 îles dans un rayon de 15 km à 1 600 km. La compagnie effectue ses transports inter-îles dans le cadre de « *la convention pour le développement harmonieux des relations inter-îles* », signée avec le gouvernement polynésien en 1986 et valide jusqu'en 2010. Cette convention définit les conditions minimales de desserte des îles, et plus particulièrement des plus éloignées. Pour pallier la hausse du carburant, elle a augmenté, depuis août 2005, ses tarifs locaux et touristiques.

La desserte Tahiti-Moorea a transporté 23,7% de passagers en moins depuis 2006. En réalité, ces mauvais résultats sont dus à l'accident d'un Twin Otter de cette compagnie qui s'est abîmé en mer quelques instants après son décollage de la piste de Moorea (en août 2007). A la suite de ce drame qui a fait 20 victimes, une enquête dans les ateliers de la compagnie a relevé des irrégularités dans les procédures d'entretien et des manquements concernant la traçabilité des pièces détachées. En conséquence, la direction générale de l'Aviation Civile (DGAC) a suspendu l'agrément de maintenance de cet atelier ainsi que les certificats de transports

aériens d'Air Moorea et Air Archipels. Cette décision a maintenu la flotte de ces deux compagnies au sol pendant deux semaines, au terme desquelles Air Moorea a mis en oeuvre un programme approprié d'actions correctives. Cette succession d'événements a contribué au recul du nombre de passagers transportés entre Tahiti et Moorea (- 23,7 %) et du coefficient de remplissage de ces vols (56,2 %, contre 60 % en 2006).

Résultats de la desserte aérienne locale en 2007 (1)

	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2006
Nombre de sièges offerts	1 217 142	1 195 771	1 249 294	1 290 803	1 276 477	-1,1 %
Nombre de passagers	803 842	786 415	809 048	855 550	828 660	-3,1%
Coefficient de remplissage	66 %	65,8 %	64,8%	66,3 %	64,9%	-1,4 pts

Source SEAC

(1) Départs et arrivées à l'aéroport de Tahiti Faa'a

Sur un territoire aussi morcelé que la Polynésie française, l'avion est considéré comme un facteur primordial de désenclavement, d'où un transport inter-îles très développé. En 2006, on dénombrait 43 aérodromes territoriaux en Polynésie française : une extension et une amélioration des infrastructures aéroportuaires sont désormais réalisables grâce aux investissements publics (contrats de développement en particulier).

◆ Recettes et dépenses touristiques

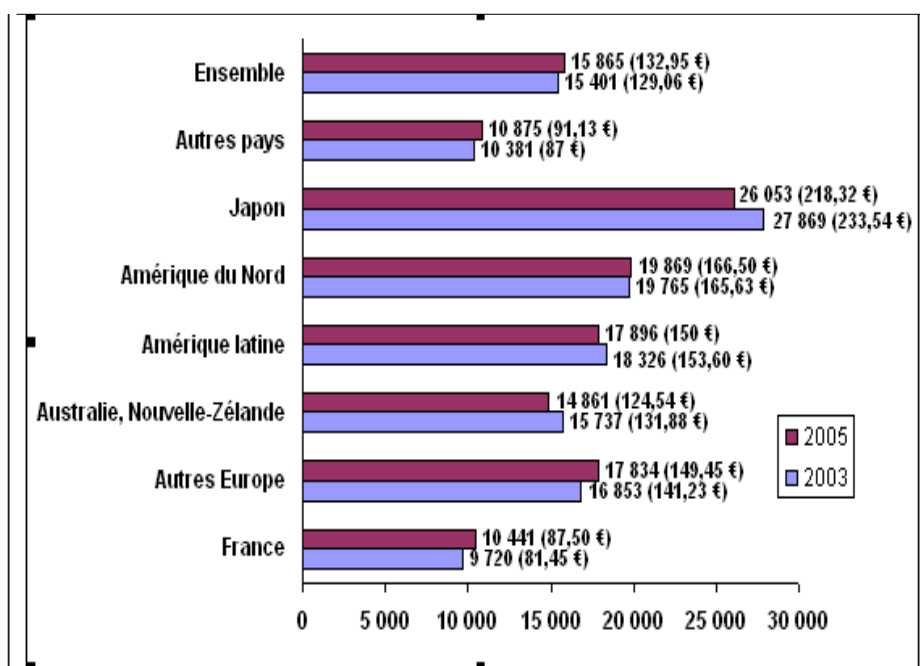
Le tourisme international ou « récepteur » a rapporté 42 milliards de F CFP (soit environ 352 millions d'euros) et constitue la première ressource de la Polynésie. Américains et Français constituent les deux principaux marchés du tourisme polynésien.

L'Europe constitue le marché le plus rémunérateur pour la Polynésie, avec des dépenses évaluées à environ 149 millions d'euros (soit + 7 % par rapport à 2003) en 2005. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation du nombre de touristes entre 2004 et 2005 (+ 1,9 %). Les Français de métropole (55,9 % des Européens) représentent 23,6 % de l'ensemble des recettes, chiffre inchangé depuis 2003. Ils figurent parmi les touristes qui dépensent le plus durant leur séjour avec une moyenne de 1 831 € (soit + 6,1 %) mais ont une dépense quotidienne inférieure à tous les autres marchés (87,50 €), justifiable par l'importante durée de leurs séjours (25,47 jours).

L'Amérique du Nord génère l'autre grande partie des recettes (37,7 %) et représente, à elle seule, 34,3 % des effectifs en 2005. Les touristes nord-américains (71 327 soit + 10,2 % depuis 2002) ont ainsi dépensé, au total, 15,8 milliards F CFP (132,4 millions d'euros) en 2005. La dépense moyenne de leur séjour a atteint 1 764,63 € (+ 5,7 %) et leurs dépenses quotidiennes, 166,50 € (+ 0,5 %). La baisse du nombre de touristes entre 2004 et 2005 a été compensée par un allongement de la durée de leurs séjours (10,6 jours en 2005 contre 10,2 en 2003) ce qui a permis une évolution positive de la dépense.

Le clientèle japonaise (21 986 touristes en 2005) est à l'origine de 9,5 % des recettes touristiques de la Polynésie, soit 4 milliards de F CFP (33 millions d'euros, soit 1 538,14 € en moyenne par séjour). Malgré une légère baisse globale de leurs dépenses depuis 2003 (-13,04 %) liée au recul de la durée de séjour (7 jours en 2005 contre 7,2 en 2003), les touristes japonais affichent la dépense quotidienne la plus importante : 218,32 euros (- 6,5 %). Les principales dépenses sont effectuées pour l'hôtellerie, les croisières, les transports locaux et les restaurants.

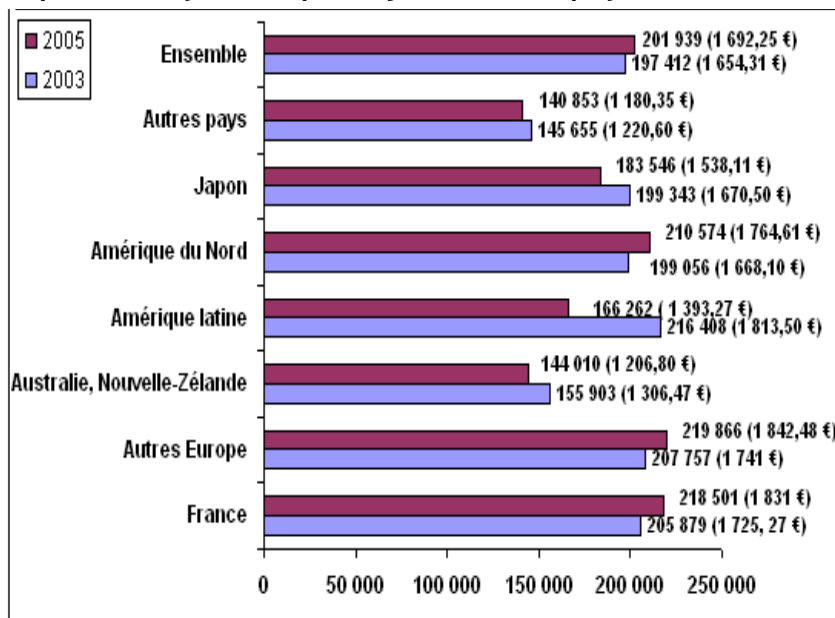
Dépenses moyennes* par jour selon le pays de résidence



Source : ISPF (Enquête dépenses touristiques 2003-2005)

* En F.CFP

Dépenses moyennes* par séjour selon le pays de résidence



Source : ISPF (Enquête dépenses touristiques 2003-2005)

* En F. CFP

♦ Les activités touristiques

Les activités nautiques (66 %) réunissent l'essentiel des touristes. La location de bateaux arrive, en 2007, en première position avec 82 entreprises. Les touristes sont également très attirés par la plongée sous-marine (26 115 adeptes en 2005) proposée par 42 clubs de plongée en 2007 (+5%).

Prestataires d'activités touristiques (nombres d'entreprises)

Activités	2004	2005	2006	2007	VARIATION 2007 / 2006
Activités nautiques	179	187	205	217	66%
Clubs de plongée	41	41	40	42	5%
Locations de bateaux et divers	32	52	77	82	6,5%
Découverte du milieu marin	62	59	57	58	1,7%
Centres d'activités nautiques	13	14	15	17	13,3%
Pêche	17	12	10	9	-10%
Sensations extrêmes	10	9	6	9	50%
Activités terrestres	111	122	113	111	-1,7%
Excursions en 4x4 ou bus	62	59	59	59	0%
Excursions à cheval, équitation	16	15	11	12	9%
Golf	2	4	4	4	0%
Circuits pédestres	19	31	31	28	9,6%
Circuits éco-touristiques	5	6	-	6	-
Divers	7	7	8	2	-75%
Activités aériennes	-	-	6	10	+66,6%
Total	290	309	324	328	1,2%

Source : GIE Tahiti Tourisme

Quant aux activités terrestres, elles représentent 34 % du total des entreprises en 2007 : les excursions en 4x4 ou en bus arrivent en tête (18 %), suivies des circuits pédestres malgré le peu de sentiers balisés. Avec 4 entreprises mais seulement deux parcours (Tahiti et Moorea), la Polynésie n'est pas encore reconnue en tant que destination golfique mais des projets sont à l'étude afin d'élargir l'offre et bénéficier de ce nouveau marché qui compte plus de 60 millions de golfeurs dans le monde.

♦ Les emplois touristiques

*Évolution des emplois(2) dans le tourisme
au 31 décembre de chaque année (août pour 2006)*

	2002	2003	2004	2005	2006	Variation 2006/2005
Iles du vent	6 932	7 310	7 553	8 054	7 836	-2,7 %
Iles sous le Vent	1 486	1 662	1 705	1 762	2 574	46 %
Marquises	87	108	89	88	83	- 5,6 %
Australes	16	35	20	5	7	40 %
Tuamotu-Gambier	299	295	287	282	323	14,5 %
Total	8 820	9 410	9 654	10 191	10 823	6,2 %

Source :ISPF

Au 31 décembre 2005, 10 191 personnes occupaient un emploi directement lié à une activité touristique, contre seulement 5 796 en 1996, soit une augmentation de 75,8 %. En août 2006, elles étaient 10 823.

D'après la segmentation par l'INSEE des emplois caractéristiques du tourisme, la branche hôtellerie représente la majorité des emplois du secteur. En 2005, elle employait 4 116 personnes soit près de 40,4 % de l'ensemble des effectifs du secteur touristique, en augmentation de 4,8 % par rapport à 2004. En 2006, 4 826 personnes étaient employées dans l'hôtellerie (soit 44,6 % des emplois touristiques).

Les services de transport(3) de voyageurs se classent en seconde position avec 33,7 % des effectifs (3 433 salariés) en 2005 et 32,7 % en 2006 (3 538 salariés), suivis de l'activité de restauration(4) (17,6 % soit 1 799 personnes employées en 2005 et 1813 en août 2006 soit 16,7 %).

(2) Hébergements, restauration, débits de boissons, transports, agences de voyages, location de véhicules, gestion du patrimoine culturel, naturel, jeux de hasard et d'argent, autres activités récréatives.

(3) Transports urbains de voyageurs, transports routiers réguliers de voyageurs, , transports de voyageurs par taxis, autres transports routiers de voyageurs, transports maritimes, transports côtiers, transports aériens réguliers, transports aériens non réguliers.

(4) Restauration de type traditionnel, restauration de type rapide, débits de boissons.

Considéré comme « un des axes de développement majeur » pour la Polynésie française, le tourisme bénéficie de l'aide des pouvoirs publics. La politique du tourisme repose sur la formation des personnels, la promotion et l'aide aux investissements productifs.

➤ *La formation*

Le Gouvernement de Polynésie a développé une série de formations touristiques dans des établissements neufs et spécialisés afin de professionnaliser le secteur. Ainsi, en 2003, un lycée hôtelier a ouvert ses portes : il a accueilli 614 élèves en 2006 (613 en 2005) et est composé aujourd'hui de deux restaurants d'initiation ainsi que d'un hôtel d'application de 20 chambres pour les travaux pratiques. Par ailleurs, des établissements privés(5) ont également vu le jour depuis quelques années et des formations sont proposées par certains centres spécialisés(6).

➤ *La promotion*

La promotion reposait sur deux GIE complémentaires jusqu'en 2005, le GIE Tahiti Manava et le GIE Tahiti Tourisme, qui intervenaient respectivement sur le plan local et en direction de l'étranger. Depuis le 15 décembre 2005, ces deux entités ne forment plus qu'une : le **GIE Tahiti Tourisme**. Possédant des compétences élargies, il organise de nombreux événements et délivre notamment le label « *Tahiti et ses îles* » à l'issue de formations sur la destination polynésienne qu'il propose aux professionnels étrangers dans le cadre de séminaires annuels. Le GIE a été doté, en 2007, d'un budget de 2 321 millions de F CFP (+4 % par rapport à 2006).

➤ *L'aide aux investissements*

Le soutien des pouvoirs publics aux projets (fonds(7), défiscalisation(8)...) concourt à l'extension de la capacité d'accueil aussi bien pour la petite hôtellerie que pour l'hôtellerie classée.

Source : Rapport annuel de IEOM

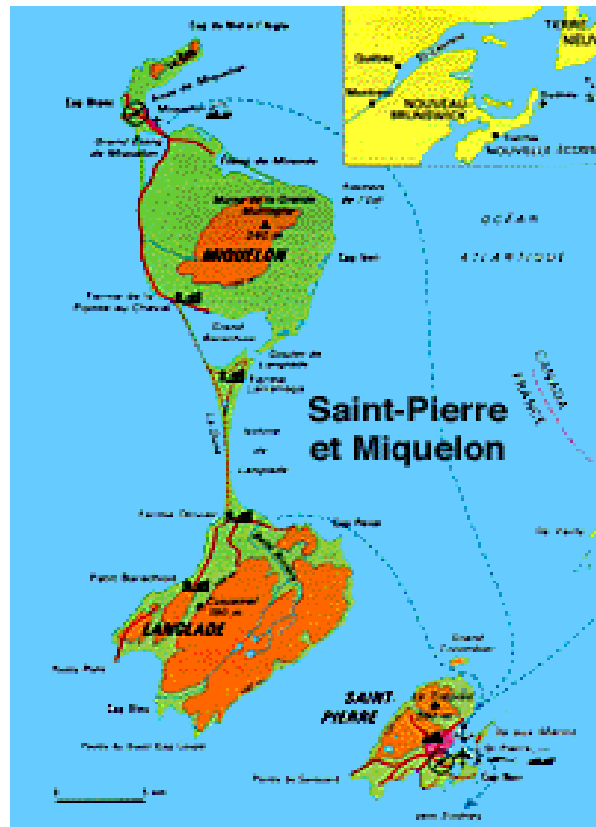
(5) École technique professionnelle de Uturoa, Lycée d'enseignement professionnel Saint Joseph de Faa'a...

(6) Maisons familiales rurales, Association de formation aux métiers de l'hôtellerie...

(7) Fonds pour les restructurations de défense, Fonds d'entraide aux îles, Service du Tourisme...

(8) Loi GIRARDIN, Loi FLOSSE.

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON



© Maison de la France

Situé dans l'Atlantique Nord, dans l'embouchure du Saint-Laurent et à 25 kilomètres des côtes de Terre-Neuve, Saint-Pierre-et-Miquelon est un archipel français de 242 km², formé de trois îles : Saint-Pierre, la plus petite des îles avec environ 30 km² et Miquelon Langlade, deux îles reliées par un isthme de sable.

Devenu département d'outre-mer le 19 juillet 1976, l'archipel est devenu une collectivité territoriale de la République française par la loi du 11 juin 1985.

Le secteur de la pêche, autrefois premier employeur dans l'archipel, a dû faire face à un moratoire en 1992 qui l'a conduit à une stratégie active de diversification économique. Si la contribution du tourisme à l'économie locale est encore restreinte, un potentiel de développement semble cependant apparaître.

Indicateurs économiques

Statut	Collectivité Territoriale depuis la loi du 11 juin 1985 appartenant à la catégorie constitutionnelle des Collectivités d'Outre Mer
Localisation géographique	Océan Atlantique au Nord-Est du Canada
Préfecture	Saint-Pierre
Superficie	242 km ²
Population	6 125 habitants (Dernier recensement : mars 2006)
PIB régional	26 073 euros / habitants (2004)
Taux de chômage (longue durée)	20,5 % en 2007
Taux d'inflation	0,8 % en 2007

Source : IEDOM - Intergroupe parlementaire Outre-Mer

Données climatologiques

Station de Saint-Pierre (Saint-Pierre-et-Miquelon)

MOIS	Précipitations (en mm) sur la période 1998-2007	Températures moyennes (en °C) sur la période 1998-2007	Insolation (en heures) sur la période 1998-2007
Janvier	91,6	-2,2	41
Février	87,7	-2,8	65
Mars	89,6	-0,6	109
Avril	102,2	2,2	134
Mai	95,9	6,3	193
Juin	90,1	10,3	170
Juillet	102	14,6	138
Août	90	17	179
Septembre	121,5	14,1	166
Octobre	158,3	9,5	120
Novembre	142,2	4,9	65
Décembre	109	0,8	39
TOTAL 1998-2007	1280,1	Moyenne : 6,2	1419
TOTAL 1991-2000	1312,2	Moyenne : 5,3	1487

Source : Météo France

Ces îles sont caractérisées par un climat océanique froid sous l'influence dominante de la mer. La température (moyenne annuelle 6,2°C) se distingue par une amplitude annuelle importante de 19,8°C entre le mois le plus chaud (17 °C en août) et le mois le plus froid (-2,8°C en février), alors que l'amplitude diurne est relativement faible (5 à 10 °C).

Les précipitations sont importantes (environ 1 300 mm par an) et bien réparties dans l'année, avec toutefois un maximum en automne et un minimum en hiver. Le nombre de jours de précipitations est élevé (140 jours), ces dernières tombant sous forme de pluie ou de neige.

La durée d'insolation est relativement peu importante (1 419 heures par an) : ceci s'explique par la forte nébulosité observée en toutes saisons, ainsi que par les brouillards de juin et de juillet. Les vents forts sont fréquents.

Les évolutions du climat

D'après les données climatiques sur les périodes de 1991-2000 et 1998-2007, on peut noter plusieurs évolutions. Les précipitations ont diminué sur la période 1998-2007 avec en moyenne 33 mm en moins par rapport à la décennie précédente.

Les températures ont, quant à elles, légèrement augmenté (+0,9 °c).

Pour les périodes d'insolation, on peut noter un écart important sur les deux périodes pour les mêmes mois. Ainsi pour les mois de juillet, sur la période 1991-2000, la période d'insolation était de 181 heures en moyenne contre 138 heures sur la période de 1998-2007 (soit - 43 heures). De même pour le mois de juin avec 197 heures, passant à 170 heures en 1998-2007, soit - 27 heures. La période 1991-2000 a donc été globalement plus ensoleillée (+ 68 heures en moyenne).

La fréquentation touristique

A Saint-Pierre-et-Miquelon, la plupart des visiteurs sont des touristes de proximité et des voyageurs d'affaires métropolitains. Les passagers de nationalité étrangère utilisent les transports maritimes pour s'adonner à leurs objectifs de visite touristique. Hormis les paquebots de croisières, l'unique liaison maritime se fait avec le port de Fortune (Terre-Neuve).

Passagers entrés dans l'archipel de 2003 à 2007

	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2006
Trafic aérien	13 497	13 241	12 128	11 831	12 034	+1,7%
Passagers français	11 755	11 660	10 684	10 415	10 658	+2,3%
Passagers étrangers	1 742	1 581	1 444	1 416	1 376	-2,8%
Trafic maritime	16 035	13 475	14 804	13 552	12 901	-4,8%
Dont croisiéristes	3 022	4 600	2384	2 026	2 324	+14,7%
Passagers français	3 673	3 473	3941	3 757	3 630	-3,4%
Passagers étrangers	12 362	10 002	10 863	9 795	9 271	-5,3%
Total passagers français	15 428	15 133	14 625	14 172	14 288	+0,8%
Total passagers étrangers	14 104	11 583	12 307	11 211	10 647	-5%
TOTAL	29 532	26 716	26 932	25 383	24 935	-1,8%

Source : Police aux Frontières, SLA, Service des Douanes

Le nombre de passagers entrés à Saint-Pierre a diminué de 1,8 % en 2007 par rapport à 2006. Les entrées, aussi bien de passagers de nationalité française sont en hausse de 0,8% alors que ceux de nationalité étrangère, sont en retrait de 5 %. L'avion constitue le mode de transport le plus utilisé pour les passagers français malgré une légère baisse en 2007.

Les hébergements

En 2001, les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration ont décidé de se regrouper en une association, « *Le Phare* », en vue de mieux gérer l'offre d'hébergement et de restauration, d'établir une charte de qualité et d'organiser des stages de formation.

Offre d'hébergement à Saint-Pierre et Miquelon

Mode d'hébergement	Nombre d'établissements	Nombre de chambres
Hôtels	5	162
Pensions de famille	9	-
Chambres d'hôtes et gîtes	1	-
Aires de camping	2	-
TOTAL	17	-

Source : Rapport annuel Saint-Pierre et Miquelon, IEDOM 2007

La capacité hôtelière de l'archipel s'élève à 162 chambres dont 27 studios/appartements. La commune de Saint-Pierre compte 146 chambres. Pour sa part, la commune de Miquelon dispose de 16 chambres.

♦ **Trafic maritime**

L'Atlantic Jet, navire d'une capacité de 264 passagers (qui remplace le Maria Galanta), assure toute l'année les liaisons passagers inter-îles ainsi qu'entre Miquelon, Saint-Pierre, et Fortune (Terre-Neuve). Pour cette dernière liaison, l'*Arethusa* assure des rotations quotidiennes. Le *Saint-Georges*, qui peut accueillir 118 passagers, permet de se rendre à Langlade tout au long de l'année. En période estivale, l'*Île aux Marins*, d'une capacité de 30 passagers, effectue des navettes entre Saint-Pierre et l'île aux Marins.

Trafic international de passagers du port de Saint-Pierre de 2003 à 2007

	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Arrivées	16 035	13 475	14 804	13 552	12 901	- 4,8%
Départs	15 624	13 054	14 743	13 401	12 638	- 5,7 %
TOTAL	31 659	26 529	29 547	26 953	25 539	- 5,2 %

Source : Police aux Frontières

Le trafic de passagers du port de Saint-Pierre en provenance et à destination de l'étranger enregistre un recul de 5,2 % en 2007 par rapport à 2006. Cette baisse est à imputer essentiellement à une diminution des passages de paquebots de croisière dans l'archipel.

Les croisiéristes, qui représentent 9,3 % de l'ensemble des passagers entrés dans l'archipel, affichent une augmentation de 14,7% entre 2006 et 2007. Seuls cinq bateaux ont fait escale à Saint Pierre. Les croisiéristes ne restent en général pas plus d'une demi journée sur l'île.

♦ **Trafic aérien**

Saint-Pierre est équipé, depuis le mois de septembre 1999, d'un nouvel aéroport permettant de sécuriser les conditions de navigation et de recevoir désormais des petits et moyens-courriers. L'aéroport de Saint-Pierre Pointe Blanche enregistre une légère augmentation de son trafic, avec 2 244 mouvements d'avions en 2007 contre 2 155 un an plus tôt (+4,1%). La desserte inter-île connaît pourtant une diminution de 3,1%. Le nombre de passagers accueillis à l'aéroport de Saint-Pierre Pointe Blanche s'inscrit en légère hausse (1,8%) mais se situe toujours en deçà du seuil des 33 000 passagers atteints en 2003.

**Évolution du trafic passagers de l'aéroport Saint-Pierre Pointe Blanche
entre 2003 et 2007**

	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2006
Mouvements d'avion*						
Locaux	1 203	1 069	980	1 126	1 205	+ 7 %
Internationaux	1 280	1 282	1 101	1 029	1 039	+1 %
TOTAL	2 483	2 351	2 081	2 155	2 244	+ 4,1%
Passagers	33 294	32 313	28 407	29 142	29 678	+ 1,8 %

Source : Service de l'Aviation civile

* Vols commerciaux uniquement

La compagnie aérienne Air Saint-Pierre est la seule à assurer des vols réguliers. Elle a, par ailleurs, l'exclusivité du transport aérien à destination de Miquelon et assure, chaque semaine, cinq liaisons internationales avec Saint-Jean de Terre-Neuve(1), Sydney(2), Halifax (Nouvelle-Ecosse)(3), Moncton (nouveau Brunswick)(4), et Montréal(5).

**Répartition du trafic passagers de l'aéroport de Saint-Pierre par réseau
entre 2003 et 2007**

	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2006
Saint John's	11 882	10 684	9 776	9 169	9 436	+2,9 %
Halifax	7 732	8 059	7 556	7 455	7 988	+7,1%
Montréal	5 096	5 022	5 033	5 226	5 131	-1,8 %
Sydney	704	307	358	330	286	- 13,3 %
Autres	1 195	2 035	1 147	1 081	1 140	+5,5 %
Total international	26 609	26 107	23 870	23 261	23 981	+3,1 %
Miquelon	5 601	6 206	4 177	5 881	5 697	-3,1 %
TOTAL	31 481	32 313	28 047	29 142	29 678	+1,8%

Source : Service de l'Aviation civile

Le nombre de passagers ayant emprunté la ligne Saint-John's / Saint-Pierre augmente pour la première fois depuis 2002 (+2,9 % par rapport à 2006). L'augmentation du nombre de passagers sur Miquelon depuis 2006 est le résultat d'une desserte aérienne plus régulière.

(1) Cinq vols.

(2) Un vol en hiver et deux en été.

(3) Trois vols en hiver et quatre en été.

(4) Un vol en été comme en hiver.

(5) Deux vols en été.

Le marché canadien est une cible privilégiée des actions de promotion touristique de l'île du fait de sa proximité géographique mais aussi en raison des liens historiques qui unissent les populations. Un partenariat a été notamment activé avec la Maison de la France à Montréal. De plus, une coopération avait été initiée en 2002 avec l'association de promotion touristique de la péninsule de Burin, la « Heritage Tourism association » afin de promouvoir collectivement ces deux destinations.

Dans le domaine du tourisme de croisière, le Service Loisir Accueil (SLA) n'a pas participé au « Sea Trade » de Miami, salon mondial du tourisme de croisière regroupant les principaux intervenants de ce secteur. Compte tenu du coût élevé de ce déplacement, la solution de substitution envisagée est la mise en place du site Internet permettant la visite virtuelle du port de Saint-Pierre, de ses infrastructures, des lieux touristiques.

Les activités des entreprises touristiques

Au 1^{er} janvier 2007, Saint-Pierre et Miquelon comptait 17 hébergements touristiques dont 14 hôtels, 2 campings et 1 gîte d'étapes. Le nombre total de lits était de 370.

La baisse de la fréquentation de l'île, en 2006, avait entraîné la baisse globale des ventes du CRT (qui dispose également d'un service commercial) de produits et services touristiques (- 1616 par rapport à 2005). Les baisses les plus significatives avaient été enregistrées dans la billetterie sèche pour les transports à l'île aux Marins (-900) et sur Langlade (- 700). Cette diminution du nombre des ventes avait engendré la baisse des recettes touristiques.

Les actualités de l'activité touristique

En 2007, le CRT a réalisé des actions de promotion touristique : participation aux Bourses France à Vancouver, à Calgary, à Toronto et à Montréal ; tenue d'un stand au Salon international du tourisme et du voyage à Montréal fin octobre ; accueil de trois tours opérateurs et de quatre groupes de presse. Bien que la plupart des personnes semble satisfaite de leur séjour dans l'archipel, plusieurs éléments restent encore à améliorer (plage d'ouverture des commerces plus étendue, développement des sentiers pédestres, multiplication des animations, etc.). Le coût élevé du séjour dans l'archipel justifie les attentes des touristes.

Le Francoforum est un institut français d'études linguistiques créé en 1992 et qui répond à une demande d'apprentissage de la langue française, notamment des Canadiens anglophones. Les programmes proposés tendent à satisfaire les demandes générales de perfectionnement linguistique, la recherche de formations précises, ou encore la préparation à des examens professionnels. Entre 2002 et 2007, le nombre de stagiaires et le nombre de jours stagiaires ont progressé respectivement de 73,1 % et de 48,5 %.

En 2007, le Francoforum a accueilli 1 442 stagiaires contre 1 273 en 2006, soit + 169 étudiants. Ils ne comptabilisent toutefois que 8 665 jours de formation en 2007 contre 9 100 en 2006 : il y a eu plus de stagiaires en court séjour et moins de stagiaires longue durée. En moyenne, un stagiaire effectue 6 jours de formation dans l'établissement. La durée moyenne des séjours était de 6 jours en 2007, contre 7,1 jours en 2006. La capacité maximale d'accueil des étudiants se situe entre 80 et 90 personnes.

Source : Rapport annuel IEDOM

WALLIS ET FUTUNA



©Maison de la France

Les îles Wallis, d'une part, et Futuna-Alofi d'autre part, séparées d'environ 230 kilomètres, sont situées dans le Pacifique sud-ouest. Wallis, seule à être dotée d'un aéroport international, est à 2100 km de Nouméa et à 2800 km de Tahiti.

Wallis et Futuna ont une activité traditionnelle qui ne laisse guère de place au tourisme, du fait du poids de la coutume, de la faible capacité d'hébergement (60 chambres dont 43 chambres à Wallis et 17 chambres à Futuna), et des liaisons aériennes peu développées avec les pays émetteurs de touristes à destination du Pacifique Sud.

Ce territoire possède, cependant, de nombreux atouts: en premier lieu, son authenticité polynésienne, par le mode de vie encore très traditionnel de ses habitants et des manifestations coutumières nombreuses, vivantes et hautes en couleurs; des sites naturels attrayants et bien préservés (lacs de cratère, îlots et lagon à Wallis...); et un patrimoine culturel très riche. Par ailleurs, quelques activités, bien que très limitées, sont proposées aux touristes de passage : Wallis possède notamment un golf à 6 trous, un club de plongée et un aéro-club (3 U.L.M).

Indicateurs économiques

Statut	Collectivité d'Outre-Mer depuis 2003
Localisation géographique	Pacifique Sud
Préfecture	Mata' Utu
Superficie	274 km ²
Population	
Dernier recensement : juillet 2003)	14 944 habitants
PIB régional	Non déterminé
Taux de chômage	Non déterminé
Taux d'inflation	0,4 % en 2007

Source : IEOM

Données climatologiques

Station de Hihifo (Wallis et Futuna)

MOIS	Précipitations (en mm) sur la période 1998-2007	Températures moyennes (en °C) sur la période 1998-2007	Insolation (en heures) sur la période 1998-2007
Janvier	402,2	28	175
Février	212,2	28	182
Mars	290,4	28,1	179
Avril	249,8	28	191
Mai	162,1	27,8	187
Juin	164,4	27,5	162
Juillet	177,9	27	183
Août	132,8	27,1	199
Septembre	183,9	27,4	
Octobre	319,4	27,4	186
Novembre	284,5	27,7	182
Décembre	351,7	28	175
TOTAL 1998-2007	2931,3	Moyenne : 27,7	-
TOTAL 1991-2000	3322,6	Moyenne : 27,1	2345

Source : Météo France

En totalité dans la zone intertropicale, ces îles ont un climat tropical maritime, chaud, humide, pluvieux et de forte nébulosité, sans saison sèche. Ce climat est caractérisé par des variations diurnes en termes d'amplitude thermique notamment, et des variations saisonnières très faibles. Les températures moyennes se maintiennent tout au long de l'année aux alentours de 27,5°C et l'humidité relative moyenne est de 82 à 84 %. Les extrêmes absolus de températures sont de l'ordre de 33 à 35 °C pour les maximales et de 19 °C pour les minimales.

Les précipitations sont très abondantes (environ 3000 mm par an) et présentent simplement une faiblesse de juin à septembre. Les cyclones tropicaux pouvant intéresser Wallis et Futuna n'ont pas une grande intensité ; en effet, lorsqu'ils sont originaires de la mer de Corail, ils y parviennent parfois mais très atténués, et ceux qui se forment au nord-est des Fidji n'ont pas atteint leur plein développement.

Les évolutions du climat

D'après les données climatiques sur les périodes de 1991-2000 et 1998-2007, on peut noter plusieurs évolutions. Les précipitations ont diminué sur la période 1998-2007 avec en moyenne 391,3 mm en moins par rapport à la décennie précédente.

Les températures, en revanche, ont légèrement augmenté (+0,6 °c).

Pour les périodes d'insolation, on peut noter un écart important sur les deux périodes pour les mêmes mois. Ainsi pour les mois de juin, sur la période 1991-2000, la période d'insolation était de 192 heures en moyenne contre 162 heures sur la période de 1998-2007 (soit - 30 heures). De même pour le mois de novembre avec 207 heures, passant à 182 heures en 1998-2007 (soit - 25 heures). La période 1991-2000 a donc été globalement plus ensoleillée.

La fréquentation touristique

Le nombre de touristes est très marginal, il n'existe donc pas de statistiques sur la fréquentation touristique de ces îles. Le peu de touristes présents sur les deux îles est composé d'hommes d'affaires, de techniciens en mission sur le territoire, d'amis ou de membres de leurs familles. Des futuniens en transit peuvent aussi être amenés à séjourner à l'hôtel, de l'ordre de 2 à 3 jours.

Le STSEE (Service Territorial de la Statistique des Études Économiques), réalise depuis 2006, une enquête passagers et une enquête auprès des hôteliers qui devraient permettre, après dépouillement, de disposer de plus d'informations à ce sujet.

Depuis 2006, un opérateur touristique propose sur Internet un arrêt à Wallis dans le cadre d'un tour du monde et quelques touristes se rendent à Wallis via les sites Internet des hôteliers.

◆ Les hébergements

Les perspectives de croissance du secteur hôtellerie-restauration restent très faibles. En effet, si le territoire présente certains centres d'intérêts, en matière de climat, de fonds marins et de culture traditionnelle notamment, il est limité par certains handicaps :

- les îles Wallis et Futuna sont isolées, peu connues et très éloignées des marchés émetteurs ;
- le coût du transport est dissuasif en raison de l'insuffisance de la demande ;
- l'absence de cadre juridique relatif à la propriété foncière ne permet pas à des opérateurs spécialisés dans le développement du tourisme de s'implanter ;
- les infrastructures et les services (locations de bateaux, de voitures...) sont quasiment inexistantes.

Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration regroupe **36 entreprises** sur les deux îles. La taille restreinte du marché ne permet de développer que des entreprises de petite taille (moins de dix salariés). Ainsi la capacité hôtelière n'atteint que **60 chambres sur le territoire** : 43 à Wallis et 17 à Futuna. Les enquêtes ponctuelles réalisées auprès des hôteliers et restaurateurs de Wallis-et-Futuna et de l'Association des hôteliers restaurateurs ont révélé une capacité d'accueil totale pour le parc hôtelier de près de 100 personnes (140 d'ici fin 2008) répartie comme suit : 4 hôtels sur Wallis (capacité d'accueil totale de 74 personnes) et 2 sur Futuna (capacité d'accueil totale de 24 lits). Trois hôtels ont eu la possibilité de réaliser récemment des extensions ou rénovations via des projets de défiscalisation, et deux autres sont en attente d'agrément. De plus, en 2007, 7 patentes ont été déposées pour la création de gîtes touristiques, visant à développer des locations à l'année pour une clientèle métropolitaine essentiellement.

Les activités portuaires et aéroportuaires

➤ *Le trafic maritime*

Le territoire ne possède aucun port, il est par conséquent difficile d'évaluer le trafic maritime qui est pour le moins limité. Le Service des Douanes et Affaires Maritimes a cependant enregistré 26 touchées de navires commerciaux en 2007, contre 45 en 2006 (soit - 42,2 %).

➤ *Le tourisme de plaisance*

L'activité plaisancière est très développée dans le Pacifique, mais très faible à Wallis et Futuna. Seul le nombre de voiliers de plaisance faisant escale à Wallis et Futuna est recensé par le Service des Douanes et des Affaires Maritimes. En 2007, 66 bateaux de plaisance ont été recensés contre 53 en 2006 et 39 en 2005. Les variations annuelles ne sont pas significatives dans la mesure où elle porte sur un nombre très modeste de navires qui varie d'une année à l'autre sans suivre de tendance.

● Le trafic aérien

➤ *Le trafic extérieur*

Le territoire est desservi par un aéroport international situé au nord de Wallis, dans le district de Hihifo. Il est géré directement par l'Aviation Civile (Ministère des Transports). La desserte aérienne de Wallis est assurée par la compagnie Air Calédonie International (Air Calin). Deux vols relient chaque semaine Wallis et Futuna à Nouméa.

Évolution du trafic aérien

	2005	2006	2007	Variation 2007/2006
Mouvements d'avion	226	234	264	+12,8 %
Passagers	22 557	23 116	26 106	+ 12,9 %
Arrivées	10 841	11 305	12 925	+ 14,3 %
Départs	11 716	11 311	13 181	+ 16,5 %

Source : Délégation de l'Aviation civile

L'année 2007 est marquée par l'augmentation du nombre de mouvements d'avions (+ 12,8 %) et de passagers (+12,9%). La progression du nombre de mouvements sur l'année est liée à la mise en place de la 3^{ème} fréquence hebdomadaire saisonnière, même si sa programmation en 2007 n'a été que partielle (15 fréquences au total).

➤ *Le trafic intérieur*

Concernant la desserte intérieure, 1 223 mouvements ont été enregistrés en 2007, soit une augmentation de 3,1% par rapport à 2006. Le nombre de passagers a progressé de 5,4 % par rapport à 2006 pour atteindre 13 300 personnes en 2007. Le taux de remplissage s'élève à 84,4 %, contre 82,9 % un an auparavant. La fréquence des vols réguliers est de 8 liaisons A/R par semaine. S'y ajoutent de nombreux vols spéciaux en raison notamment des évacuations sanitaires et des pointes de trafic en périodes de vacances scolaires. En 2007, le nombre de vols A/R s'établit à près de 13 vols par semaine.

L'activité des entreprises touristiques

En 2007, le tourisme représentait 3% de l'encours total des crédits aux entreprises, soit 41 062 euros. En 2001, les îles auraient perdu près du tiers de leur effectif d'entreprises touristiques. En 2007, le secteur de l'hôtellerie-restauration regroupait 36 entreprises sur le territoire. On trouve majoritairement de petites entreprises (souvent familiales), le tourisme restant une activité marginale.

Outre la présence de l'agence Air Calédonie sur le territoire, une agence de voyages à Wallis s'est développée grâce à la clientèle locale. En ce qui concerne la location de voitures, elle n'est assurée que par des loueurs occasionnels, par l'intermédiaire des hôtels.

Actualités de l'activité touristique

Le territoire de Wallis et Futuna possède des atouts touristiques qui n'ont pas encore été mis en valeur, comme en témoigne l'absence de structures de loisirs (activités nautiques ou excursions). Si quelques clubs locaux permettent de pratiquer des activités telles que le tennis, la plongée sous-marine, l'ULM ou le golf, ils offrent pour l'essentiel une organisation peu adaptée à l'accueil de touristes.

Par ailleurs, l'artisanat d'art (tapa, vannerie, bois sculptés, coquillages...), qui pourrait constituer un attrait touristique, travaille encore principalement sur commande.

Le développement du tourisme à Wallis-et-Futuna est aussi lié à l'amélioration des liaisons aériennes avec l'extérieur. Or, la décision de fermer la liaison régulière Wallis-Tahiti en 2000 a handicapé le développement des relations entre ces deux destinations. L'amélioration de la fréquentation touristique sur le territoire dépend également de la poursuite des constructions de chambres d'hôtels, d'une protection accrue de l'environnement, et enfin, de la mise en place d'activités de loisirs et d'aides à l'investissement.

Source : Rapport annuel de l'IEDOM

TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES



@Maison de la France

Données climatologiques

	Précipitations (en mm) sur la période 1997-2006	Températures moyennes (en °C) sur la période 1997-2006	Insolation (en heures) sur la période 1997-2006
TERRE ADELIE	Données non disponibles	Moyenne : - 11,0	2 037,9

	Précipitations (en mm) sur la période 1974-2000	Températures moyennes (en °C) sur la période 1974-2000	Insolation (en heures) sur la période 1974-2000
ILES DE CROZET	Données non disponibles	Moyenne : 5,5	Données non disponibles

	Précipitations (en mm) sur la période 1971-2000	Températures moyennes (en °C) sur la période 1971-2000	Insolation (en heures) sur la période 1971-2000
KERGUELEN	736,1	Moyenne : 5,0	1 624,9

	Précipitations (en mm) sur la période 1971-2000	Températures moyennes (en °C) sur la période 1971-2000	Insolation (en heures) sur la période 1971-2000
NOUVELLE-AMSTERDAM	1 135,5	Moyenne : 14,2	1 605,0

Territoire d'Outre-Mer par la loi du 6 août 1955, les Terres Australes et Antarctiques Françaises sont composées de la Terre Adélie (Antarctique), des Iles Éparses et des Iles Australes.

Depuis 1994, l'administration des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) a décidé de permettre à un nombre limité de touristes de visiter les trois districts des Iles Australes : les archipels de Crozet, de Kerguelen et les îles Amsterdam et Saint-Paul. Situées à 13 000 km de la métropole et 3 000 km de la Réunion, ces îles ne sont accessibles que par la mer et disposent d'un riche patrimoine biologique.

- ◆ **Présentation**

- *Iles Crozet*

L'archipel comprend deux groupes d'îles éloignés d'une centaine de kilomètres : les îles de l'ouest (île aux cochons, île aux apôtres, îles des pingouins), les plus hostiles et le groupe oriental (île de l'Est et île de la Possession). L'île de la Possession, d'une superficie de 140 km², abrite, depuis 1961, la base permanente Alfred Faure.

- *Kerguelen*

L'archipel des Kerguelen, d'une superficie de 7 000 km², réunit une multitude d'îlots (environ 300) autour de la Grande Terre que dominant le Mont Ross à 1 850 m et le glacier Cook. La base de Port aux Français, créée en 1949, est située dans la baie du Morbihan. Elle héberge près de 150 personnes durant l'été austral.

- *Saint Paul et Amsterdam*

L'île Saint-Paul, d'une superficie de 8 km², est caractérisée par la présence d'un cratère central envahi par la mer avec une passe peu profonde, délimitée par deux jetées naturelles de blocs rocheux. L'île d'Amsterdam a une superficie de 58 km². Elle est ceinturée de falaises abruptes et abrite depuis 1950 la base météo Martin de Viviès.

- ◆ **Données touristiques (1)**

Fréquentation touristique: Environ 60 personnes par an pour l'ensemble des TAAF. Chaque groupe de visiteurs est accompagné d'un guide des TAAF. Des conférences sont organisées tout au long de la croisière. Bien que les Iles Éparses ne soient pas ouvertes aux touristes, ceux-ci peuvent néanmoins y accéder sur autorisation du Préfet des TAAF. S'agissant de Terre Adélie, bande étroite d'une superficie de 432 000 km², son accès est interdit aux touristes. D'autres zones antarctiques sont, en revanche, accessibles : 29 000 touristes se sont, ainsi, rendus en Antarctique en 2006, chiffre en constante augmentation (5 000 en 1991).

(1) Ces données proviennent du Service Expéditions et Voyages de la Préfecture des TAAF.

Nationalité des « touristes »: essentiellement Français, mais aussi Allemands, Américains et Japonais.

Transports : le Marion Dufresne. Ce navire de souveraineté a pour mission le ravitaillement et la relève des personnels des trois districts. L'accueil des touristes est une activité secondaire qui peut être suspendue en cas d'aléas météorologiques ou logistiques. Quinze places sont disponibles pour chaque rotation (en moyenne 2 en été et 2 en hiver, d'une durée de 28 jours) qu'il faut réserver longuement à l'avance.

Hébergement : à bord du Marion Dufresne ou dans des refuges à Kerguelen (une trentaine pour les scientifiques et trois pour les touristes).

Chiffre d'affaires : le chiffre d'affaires du tourisme dans ces destinations est évalué à environ 400 000 euros / an.

Fiches thématiques

LE CONTEXTE FISCAL DE L'OUTRE-MER FRANÇAIS : LES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES (1)

Le développement de l'appareil productif dans les économies d'outre-mer, et par voie de conséquence de l'emploi, est une priorité du Gouvernement. Les pouvoirs publics ont mis en place un ensemble de mesures favorables à l'investissement privé. Les aides concernent d'abord la fiscalité, avec notamment un dispositif de défiscalisation, et des taux d'imposition moindres en matière d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les sociétés et de taxe sur la valeur ajoutée. Elles résident, ensuite, dans une organisation financière qui permet aux entreprises de disposer de prêts à taux d'intérêt réduits pour leurs investissements et reposent, enfin, sur un ensemble de dispositions visant à abaisser le coût du travail.

En matière de fiscalité, les Collectivités d'Outre Mer sont toutes autonomes. Les DOM, quant à eux, sont soumis à la fiscalité nationale, même si elle est aménagée (sauf pour l'octroi de mer).

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Les collectivités d'outre-mer dans leur ensemble sont considérées comme des territoires d'exportation pour la TVA. Cela implique une détaxation des exportations de la métropole vers ces territoires et une taxation des importations au taux propre de chaque collectivité(2) (*article 294 du CGI pour les DOM*).

Territoires	Taux normal de TVA
Métropole	19,60% (<i>article 278 du CGI</i>)
Guadeloupe	8,50% (<i>article 296.1b du CGI</i>)
Martinique	8,50% (<i>article 296.1b du CGI</i>)
Réunion	8,50% (<i>article 296.1b du CGI</i>)
Guyane*	Pas de TVA provisoirement (<i>article 294.1 du CGI</i>)
Polynésie française**	16% (<i>article 342-1 du CGI local</i>)
Mayotte ***	Pas de TVA
Nouvelle-Calédonie****	Pas de TVA
Saint-Pierre-et-Miquelon	Pas de TVA
Wallis et Futuna*****	Pas de TVA

(1) Source de ce document : Ministère de l'outre-mer (2005)

(2) Les collectivités d'outre-mer sont également considérées comme des territoires d'exportation entre elles à l'exception de la Guadeloupe et de la Martinique.

Les **DOM** ont la particularité de bénéficier de la TVA non perçue récupérable. Ce dispositif permet la déduction ou le remboursement de la TVA non perçue sur les produits exonérés (*article 295 du CGI*). Le tourisme fait partie des secteurs concernés par cette exonération (*article 295-4 du CGI et article 50 undecies Annexe 4 du CGI*).

* **En Guyane**, les droits d'enregistrement, de publicité foncière et de timbre sont diminués de moitié (*article 1043 du CGI*).

** **En Polynésie française**, l'hébergement dans les établissements hôteliers de toute nature, les campings, les navires de croisière, les navires disposant de la licence de charter professionnel, les transports de voyageurs... bénéficient du taux réduit de 6% (*article 342-3 du CGI de la Polynésie française*).

*** **Mayotte** : Il existe toutefois une taxe de consommation.

**** **Nouvelle Calédonie** : La fiscalité indirecte calédonienne repose actuellement en grande partie sur la fiscalité à l'importation (taxe générale à l'importation, taxe de base à l'importation..., impôts gérés par la direction régionale des douanes de la Nouvelle-Calédonie). Concernant le marché interne, seules les prestations de services sont taxées, à la « taxe de solidarité des services » (produit fiscal affecté au financement de la protection sociale), au taux unique de 4 %.

***** **Wallis et Futuna** : Les recettes liées à la fiscalité indirecte constituent l'essentiel des ressources propres de ce territoire. Elles sont constituées principalement par des droits de douanes sur les produits importés depuis les marchés extérieurs à la zone de l'Union européenne et aux Collectivités d'outre-mer (87 % des recettes fiscales).

La taxe sur les salaires

- * En **Métropole** : taux à 4,25 % (taxe due par les non redevables à la TVA).
- * Pour les **DOM**, il y a une réduction de la taxe sur les salaires (taxe due par les non redevables à la TVA (*article 231-2bis et article 231-5 du CGI*)).
 - Martinique, Guadeloupe et Réunion : taux à 2,95 %
 - Guyane : taux à 2,55 %
- * En **Polynésie française** existe une contribution de solidarité territoriale sur les traitements, salaires, pensions, rentes viagères et indemnités diverses. Elle est prélevée à la source par les employeurs ou débiteurs de revenus (collectivités publiques, entreprises, caisses d'allocations spéciales...). Son taux varie de 0,5 % à 5 % selon le revenu. Par analogie, cette contribution relève davantage de l'impôt sur le revenu.
- * **Nouvelle-Calédonie** : Il n'existe pas de taxe sur les salaires, au sens où la métropole l'entend. Il n'existe pas non plus de contribution sociale généralisée (CSG) mais une contribution exceptionnelle de solidarité (CES) dont l'assiette correspond approximativement aux catégories de l'impôt sur le revenu, au taux unique de 0,75 %.
- * **Mayotte** : Cette taxe n'existe pas à Mayotte
- * **Saint-Pierre et Miquelon** : Cette taxe est due par tous les employeurs du secteur privé (sauf rares exceptions limitativement énumérées). Son taux est de 0,50 %.
- * **Wallis et Futuna** : Il n'existe pas de taxe sur les salaires.

L'impôt sur le revenu

Pour les DOM, le régime des plus-values est assoupli. En Guyane, les tarifs des droits de timbre et d'enregistrement sont diminués de moitié.

* **Guadeloupe - Martinique - Réunion** : Abattement de 30% de l'impôt sur le revenu⁽³⁾.

* **Guyane** : Abattement de 40% de l'impôt sur le revenu⁽⁴⁾

* **Polynésie française** : Aucun impôt général sur le revenu. Toutefois, il existe un impôt spécifique propre à chaque catégorie de revenu, faisant l'objet de déclarations distinctes :

- impôt dit sur les transactions équivalant aux bénéfices industriels et commerciaux (BIC), aux bénéfices non commerciaux (BNC) et aux revenus fonciers ;

- contribution de solidarité territoriale sur les traitements, salaires, pensions, rentes viagères et indemnités diverses ainsi que sur les rémunérations des dirigeants ;

- contribution de solidarité territoriale sur les activités agricoles et assimilées portant sur les revenus agricoles ;

- impôt foncier sur les propriétés bâties à raison de la propriété d'immeubles ;

- impôt sur le revenu des capitaux mobiliers.

Il n'existe pas de fiscalité spécifique aux plus values.

* **Nouvelle-Calédonie** : L'impôt sur le revenu a été institué en 1982 et correspond à la première grande étape du système fiscal calédonien. Le barème progressif est inchangé depuis 1985.

* **Mayotte** : Dans les grandes lignes, l'impôt sur le revenu est le même qu'en métropole. La grande différence réside dans la retenue à la source sur les salaires.

* **Saint-Pierre et Miquelon** : L'impôt sur le revenu est le même qu'en métropole.

* **Wallis et Futuna** : Il n'y a pas d'impôt sur le revenu.

⁽³⁾Plafonné à 5 100 euros.

⁽⁴⁾Plafonné à 6 700 euros.

L'impôt sur les sociétés

- * **Métropole** : taux à 33,33 %.

- * **DOM** : Il y a une réfaction de 1/3 de l'assiette imposable pour les sociétés ayant une activité dans un secteur éligible. Les bénéficiaires des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés sont soumis à l'impôt pour leurs 2/3 seulement (*article 217 bis du CGI*).

- * **Polynésie française** : Le taux de l'impôt sur les sociétés est compris entre 30 et 40%. Il existe une disposition incitative pour l'entreprise : plus elle investit en immobilisations et en matériels et plus le taux baisse. Les banques se voient toutefois appliquer d'office le taux de 40 %.

- * **Nouvelle-Calédonie** : taux de droit commun 30 %.

- * **Mayotte** : taux de droit commun 33,33 %.

- * **Saint-Pierre et Miquelon** : taux de 33,33 %.

- * **Wallis et Futuna** : Il n'y a pas d'impôt sur les sociétés.

La taxe professionnelle (TP)

* **DOM** : Certaines spécificités dans les départements d'Outre-mer sont plus favorables qu'en métropole pour les redevables.

Article 230 C du CGI : « Les conditions dans lesquelles les dispositions des articles 224 à 230 A sont applicables dans les départements d'Outre-mer sont déterminées par décret en Conseil d'Etat ».

* **Polynésie française** : La fiscalité qui se rapproche le plus de la TP applicable en métropole est la patente (qui existait aussi en métropole jusque dans les années 60). Il s'agit d'un droit forfaitaire d'exercice d'une activité économique non salariée. Il est indépendant des résultats de l'entreprise car il est assis sur le patrimoine de cette dernière (un droit fixe dont le montant est réglementairement fixé par rapport à la nature de l'activité exercée ; un droit proportionnel consistant en l'application d'un pourcentage à la valeur locative des locaux professionnels et, selon les activités, un droit variable assis sur le volume des immobilisations de l'entreprise). Cet impôt est aujourd'hui recouvré au profit des seules communes de la Polynésie française.

* **Nouvelle-Calédonie** : Le système fiscal calédonien comprend la contribution des patentes, les règles de détermination de la base imposable et le tarif (composé de plusieurs éléments) figurent dans le code des impôts.

* **Mayotte** : La patente correspond, dans son principe, à la taxe professionnelle métropolitaine.

* **Saint-Pierre et Miquelon** : Il n'existe pas de taxe professionnelle mais un régime de patentes.

* **Wallis et Futuna** : La patente est la taxe qui existe en lieu et place de la taxe professionnelle.

La défiscalisation des investissements réalisés dans les DOM et les COM (loi du 22 juillet 2003) est valable jusqu'au 31 décembre 2017. Les contribuables soumis à l'impôt sur le revenu (IR) ont une réduction d'impôt de 50% du montant de l'investissement en général et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés (IS), effectuant des investissements outre-mer dans les secteurs éligibles, bénéficient d'une déduction fiscale équivalente à 100 % de l'investissement réalisé.

Bases légales :

- Article 217 undecies du CGI pour les contribuables soumis à l'IS
- Article 199 undecies A et 199 undecies B pour les contribuables soumis à l'IR

La Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte ont un dispositif d'incitation fiscale à l'investissement pour les secteurs clés de l'économie dont le tourisme. En Nouvelle-Calédonie les taux applicables sur les impôts directs sont nettement moins élevés que leurs équivalents des autres pays développés. Par conséquent, l'environnement économique est très favorable aux investissements touristiques.

LES CONTRATS DE PROJET 2007-2013

La cinquième génération des contrats État-Régions, pour la période 2007-2013, qui seront dénommés « contrats de projets État-Régions », a été engagée sur des bases profondément renouvelées. Le contenu des contrats a été resserré sur trois axes qui répondent aux objectifs de l'Union européenne définis à Lisbonne et Göteborg: la « compétitivité et l'attractivité des territoires », la « promotion du développement durable » et la « cohésion sociale et territoriale ». En voici les principales mesures pour les DOM (la Guadeloupe, la Réunion et la Martinique) excepté la Guyane qui n'a pas encore signé le contrat. Il s'agit d'une liste non-exhaustive puisque d'autres actions tels que le développement des transports, les mesures en faveur de l'emploi et de la création d'entreprises..., favorisent également le développement touristique.

♦ GADELOUPE (1)

Définition d'un positionnement marketing afin de rendre la destination plus attractive et rapprocher l'offre de la demande : cibler certaines catégories de clientèle, développer l'observation économique du secteur (création de l'observatoire du tourisme), organisation de la mise en marché, renforcement des offices de tourisme.

Qualifier l'offre et améliorer les services et l'accueil : favoriser l'appropriation du tourisme par la population, mobiliser les énergies locales, multiplier les démarches qualité (mise en place du Plan Qualité Tourisme). La labellisation des produits d'hébergement ou de loisirs est un enjeu fort pour la destination.

Favoriser l'accès aux vacances : soutien au tourisme pour tous avec notamment l'amélioration des conditions d'accessibilité des hébergements et des sites touristiques pour les touristes handicapés moteur, visuel, auditif et mental (label *Tourisme et Handicap*).

Dynamiser l'offre d'hébergement touristique et augmenter la qualité des prestations proposées : mutation de la grande hôtellerie, émergence d'une hôtellerie et de gîtes de caractère.

Conforter les produits et filières touristiques : tourisme vert, nautisme, relance de la croisière...

(1) Rapport « Contrat de projets Etat-Région Guadeloupe 2007-2013 », Conseil Général de la Guadeloupe, Région Guadeloupe.

♦ **LA REUNION (2)**

Aménager les Hauts de La Réunion : mise en valeur culturelle et touristique.

Conforter le projet de Maison des Civilisations et de l'unité réunionnaise : conception d'un site d'accueil pour l'installation d'infrastructures muséographiques, de recherche et d'expression.

Mise en place d'un plan de relance de l'offre touristique en vue de structurer et de consolider les infrastructures touristiques : conseils aux porteurs de projets touristiques innovants, création d'entreprises, afin de dynamiser et d'enrichir l'offre touristique locale (événements, produits, animations...) et renforcer l'identité réunionnaise.

Amélioration de la desserte aérienne internationale dans un contexte de concurrence internationale forte : accueil du 77-300 et de l'A 380 à l'aéroport Rolland Garros.

♦ **MARTINIQUE (3)**

Développer et promouvoir l'offre patrimoniale : musée des civilisations amérindiennes des Petites Antilles, création d'une banque numérique du savoir et de la connaissance, réhabilitation et extension du centre culturel de rencontre de Fonds Saint-Jacques, promotion du Musée martiniquais d'Art Moderne, création du centre d'interprétation préhistorique de Vivé (service accueil ; champs de fouilles ; espace archéologies ; espace de vie amérindienne ; ateliers d'artisans ; restaurants, bars et boutiques thématiques).

Mise en place du Plan Qualité tourisme afin de relancer la destination, en crise depuis 2001 : fédérer les initiatives de labels et autres signes distinctifs de promotion dans le secteur du tourisme, assurer la cohérence de la promotion des professionnels à l'extérieur et permettre une meilleure lisibilité de l'offre pour le client, permettre aux professionnels de disposer d'une marque de portée nationale et internationale reconnue, informer les professionnels restaurateurs et hôteliers de cette démarche, accompagnement des entreprises, organisation d'éducteurs...

♦ **GUYANE**

En Guyane, les crédits seront essentiellement alloués aux études, au développement de l'hébergement, des produits touristiques ainsi qu'à l'aménagement du territoire.

LES CRÉDITS DU DOCUP 2007-2013 (NOTAMMENT EUROPÉENS) VIENDRONT S'AJOUTER AUX CONTRATS DE PROJETS. LE BUDGET ET LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES NE SONT, A L'HEURE ACTUELLE, PAS CONNUS.

(2) Rapport « Contrat de projet Etat-Région-Département 2007-2013, Ile de la Réunion », Région Réunion, Département de La Réunion, Préfecture de la Réunion.

(3) Rapport « Contrat de projets Etat-Région-Département 2007-2013, Martinique », Préfecture de la région Martinique, Conseil Régional de la Martinique, Conseil Général de la Martinique.

BILAN DU PLAN DE RELANCE

Le Plan de relance du tourisme dans les DOM avait été présenté par M. Léon Bertrand, Ministre délégué au tourisme, en décembre 2002, et consolidé par le Comité ministériel du tourisme du 9 septembre 2003. Ce plan avait pour vocation de conforter les atouts de l'Outre-Mer et de combattre les difficultés qui avaient été accentuées par la crise du tourisme postérieure aux attentats du 11 septembre 2001. Le bilan des actions menées, présenté ci-dessous, met en évidence les nombreuses avancées en faveur du développement touristique dans ces départements.

1. Les mesures qui n'ont pas abouti

Mesure n° 5 : Mobilisation des moyens du tourisme social de l'Etat dans les DOM

La seule mesure lancée a été celle de « Bourse solidarité vacances », qui a pour mission de favoriser le départ en vacances de familles disposant de moyens modestes, pour permettre aux familles originaires des départements d'outre-mer, l'accès à son dispositif. Toutefois, malgré le développement de partenariats et la mise en place d'opérations ponctuelles, une contrainte majeure y fait obstacle, la durée des séjours Bourse Solidarité Vacances, d'une semaine, qui est trop courte.

Mesure n° 11 : Aide à la formation en métropole de personnes de l'outre-mer voulant travailler dans l'industrie touristique

Le centre de formation métropolitain, Tezenas du Montcel, avait mis en place un cursus adapté aux besoins locaux : ancrage local dans une entreprise complété d'une formation théorique. L'insuffisance du nombre de candidats ainsi que la réticence des agences de voyages et des offices de tourisme à recruter des jeunes en contrat de qualification n'a pas permis la poursuite de cette action (décision des ministères de l'outre-mer et du tourisme en date du 28 janvier 2004).

Mesure n° 2 : Soutien de l'AFD aux collectivités territoriales souhaitant apporter des aides aux entreprises du secteur du tourisme (bonification des taux d'intérêts). Cette mesure est accompagnée de *dispositions visant à simplifier la gestion des fonds structurels européens* à la restructuration des établissements hôteliers, de *soutien fiscal à l'investissement* en faveur de la réhabilitation des établissements d'hébergement à rénover, et d'une *campagne d'information auprès des professionnels du tourisme sur la défiscalisation*.

L'AFD met des prêts bonifiés à l'investissement à la destination des banques afin de permettre à ces dernières d'offrir des prêts attractifs aux PME.

Toutefois ce mécanisme n'est pas spécifique aux entreprises du tourisme.

Le préfinancement des aides européennes est également une prestation proposée par l'AFD, mais plutôt aux collectivités publiques qu'aux entreprises.

En ce qui concerne le soutien aux investissements et les prêts accompagnant des projets de défiscalisation, aucun dossier n'a fait l'objet d'un cofinancement de l'AFD en matière de tourisme en général et en matière de rénovation immobilière en particulier.

Il faut noter que les prêts directs aux entreprises privées sont le fait de Proparco au sein de l'AFD.

Il conviendrait donc de se rapprocher de cette entité, en sachant cependant que les problèmes de rénovation immobilière sont plus vastes que le seul accès à un financement bancaire.

Enfin une mesure intéressante et spécifique à cette mesure du plan de relance avait été mise en place par l'AFD.

Il s'agissait de la mise à disposition de la région Guadeloupe d'un prêt bonifié de 38M€ que la région devrait rétrocéder aux entreprises du tourisme, ce prêt était doublé par une participation de la BEI de même montant.

2. Les mesures terminées

Mesure n° 15 : Accompagnement de l'évolution du secteur des transports urbains (taxis)

Un plan a été mis en place pour normaliser l'activité professionnelle des artisans taxis dans le domaine du transport touristique en concertation avec les professionnels du secteur (Agence régionale du développement touristique de la Martinique, Office départemental du tourisme de la Martinique, Groupement de la croisière de la Martinique). Il a permis également la mise en place de formations pour faire des artisans taxis de véritables acteurs de l'activité touristique. Enfin, l'Etat et la région ont créé un dispositif de soutien à la cessation d'activité de 180 artisans taxis âgés de plus de soixante ans. Mis en œuvre sur 4 ans, il a représenté une indemnité de 35 063 € par artisan taxi. Cette mesure se conclut par un succès. Il conviendrait que cette mesure soit élargie aux autres DOM.

3. Les mesures à améliorer

Mesure n° 10 : promotion de l'outre-mer sur les chaînes publiques de radio et télévision

Cette mesure était limitée à une valorisation de l'outre-mer par le biais des bulletins météorologiques sur ces régions. Elle a été très partiellement mise en œuvre avec une information diffusée sur France 3. Le manque d'écho de la part des chaînes publiques de télévision n'a pas permis une mise en œuvre réelle. Il faudrait continuer la réflexion sur ce thème, sachant que le nombre croissant d'abonnés au câble et au satellite élargit l'accès à France O, RFO pour la métropole.

Mesure n° 8 : Sensibilisation des populations locales à l'accueil des touristes

En Guadeloupe, une campagne par voie d'affichage et de presse a été lancée en 2004. Elle a malheureusement été très peu relayée par la télévision. Il conviendrait de connaître sur ce point les résultats d'une étude que devait mener la Région en liaison avec les chambres consulaires, mais en tout état de cause, cette campagne devrait être reprise et renforcée.

En Martinique, les moyens mis en œuvre ont été les suivants : poursuite de la campagne « Bonjour » avec une touche personnalisée Martinique, journées du tourisme dans les écoles et les collèges, mise en œuvre du plan Qualité France dans son volet « communication »..

La maîtrise d'ouvrage, initialement affectée à la Direction du tourisme et à Maison de la France, a été reprise à son compte par le Comité martiniquais du tourisme.

En Guyane, la fédération des offices de tourisme et syndicats d'initiative a lancé la campagne « trophées d'accueil 2003 ».

Il conviendrait que les actions comme celles menées en Martinique puissent se dérouler dans les 4 DOM.

Mesure n° 9 : Promotion du dialogue social

Un rapport réalisé par le ministère de l'outre-mer concluait en 1999 à une exploitation excessive des conflits par les syndicats qui préconisent des positions « jusqu'au-boutistes », voire irréalistes et à la faible capacité du patronat à structurer le dialogue social.

Partant de ce constat, le ministère a organisé en Martinique en 2000 avec l'institut national du travail une session de formation qui s'adressait à un groupe de 30 auditeurs répartis de façon paritaire entre les responsables syndicaux, les représentants du patronat et les représentants de l'administration de l'Etat et des collectivités territoriales.

Cette formation était composée de 6 modules se déroulant le plus souvent à l'étranger : Saint-Domingue, Espagne, Québec.

Cette session a débouché sur une structuration des procédures de prévention et de résolution des conflits à la Martinique avec la création d'une association pour le développement du dialogue social .

Les organisations professionnelles ont désigné des personnes appelées à constituer les médiateurs-conciliateurs des conflits collectifs du travail. Ces personnes ont été formées en 2005 aux techniques de la médiation et de la conciliation et désignées officiellement par voie d'arrêté préfectoral en novembre 2005.

Ce processus, qui semble avoir un soutien de la DDDTEF, reste dynamique et demeure un enjeu pour l'ensemble des partenaires sociaux. Cependant, le conflit du Club Med montre assez combien le processus demeure fragile.

En Guyane, une action similaire engagée en 2003 a fait apparaître les principaux constats suivant : importance de l'économie informelle, insuffisance de la formation des chefs d'entreprises et des salariés, pratiques illégales dans les relations de travail, organisations syndicales et professionnelles peu représentatives, manque de respect mutuel des acteurs sociaux.

En Guadeloupe, un projet de convention « pour un nouveau contrat social », a été conçu avec le CESR et des ateliers organisés en 2004. Une charte de qualité a été établie par le groupement hôtelier et touristique guadeloupéen, mais ce groupement a finalement éclaté.

Il conviendrait que ces différentes initiatives soient coordonnées autour de l'idée de charte de qualité à laquelle devraient adhérer patronat et syndicats professionnels.

Mesure n° 12 : Formation aux métiers du tourisme et de la restauration

Assurée par le SMA, cette formation dispensée dans six métiers (deux du domaine de la restauration, quatre de l'accueil et de l'accompagnement) concerne environ 200 stagiaires par an. L'insertion est réussie en termes de recherche d'emploi, mais sur la durée, les contraintes de ces professions conduisent à l'abandon.

Ce point mérite d'être pris en compte lors de la formation qui nécessiterait peut-être une plus grande information ou des stages plus nombreux pour les personnes formées.

4. Les mesures à amplifier

Mesure n° 1 : Mise en place d'un système de mesure de l'activité touristique plus performant dans les DOM.

Les choses se sont améliorées. Il existe maintenant dans chaque DOM :

- Une enquête fréquentation hôtelière réalisée par l'INSEE
- Une enquête aux frontières (dans les aéroports). Elle est réalisée par l'INSEE, sauf en Martinique où elle est assurée par le Comité du tourisme. L'INSEE tente cependant d'en reprendre la maîtrise afin d'harmoniser la méthodologie dans les 4 DOM.
- Un observatoire du tourisme en Guadeloupe et à la Réunion.

Celui de la Guadeloupe passe des commandes à des consultants extérieurs pour la réalisation d'études comme « l'étude d'image des DOM et déterminants au départ outre-mer des touristes métropolitains », un diagnostic sur e-tourisme, une étude des clientèles touristiques de la destination Guadeloupe (typologie, motivation, satisfaction) ;

Le comité du tourisme de la Martinique joue en fait le rôle d'observatoire.

Celui de La Réunion semble être pour l'instant un coquille vide qui confie des travaux à un salarié provisoirement pris en charge par ODIT. Il y a donc la nécessité d'une homogénéisation des sources qui puisse permettre une comparaison spatiale.

Mesure n° 3 : Accentuation de l'intervention de l'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV) dans les DOM

L'ANCV a mis en place un programme d'actions spécifiques à l'outre-mer pour développer le nombre des bénéficiaires locaux du chèque-vacances, augmenter le nombre de professionnels locaux du tourisme et des communes acceptant le chèque-vacances en paiement de leurs prestations, valoriser la destination en recherchant des possibilités de réductions auprès des professionnels du tourisme tout en assurant leur promotion, diffuser des informations sur les subventions que l'ANCV attribue à des équipements touristiques et de loisirs à vocation sociale.

L'ANCV a engagé des démarches qui nécessitent d'être poursuivies pour porter leurs fruits sur le long terme.

Mesure n° 4 : Accompagnement par ODIT-France des collectivités d'outre-mer souhaitant son aide pour définir leur stratégie de diversification et d'adaptation de l'offre touristique : Une cellule DOM a été créée avec un délégué Antilles-Guyane,

basé à Basse-Terre et un délégué pour La Réunion et Mayotte, basé à Saint-Denis, une chargée de mission et un chef de projet à mi-temps basés à Paris. Après avoir réalisé un diagnostic et une analyse de chaque DOM, un programme des actions à mener dans chaque type d'hébergement ou d'activité est en cours de réalisation.

Deux études lourdes ont été financées sur convention PNAT, l'une sur le tourisme de pêche en mer, l'autre sur l'image des DOM.

Mesure n° 6 : Club de produits outre-mer localisé à Maison de la France

Le Club, destiné à favoriser la promotion de l'outre-mer au sein de Maison de la France, fédère l'ensemble des acteurs du tourisme outre-mer sur la base d'un partenariat public-privé.

En termes de stratégie, trois paramètres sont pris en compte :

- la diversification des produits ultra-marins et de la clientèle
- un effort de promotion accru et mieux ciblé sur les marchés émetteurs d'Europe et du continent nord-américain
- une amélioration du niveau de formation des prescripteurs

Le Club a déterminé une ligne de communication sur l'outre-mer « La France des 3 océans » déclinée par voie d'affichage, insertions de presse, spots radio et relayée à l'international sur l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, la Belgique.

Trois campagnes de 1 000 000 € chacune pour Maison de la France et 100 000 € pour le Club outre-mer, deux ont été financées par le ministère de l'Outre-mer .

Mesure n° 7 : Campagne « Bienvenue »(ex « Bonjour ») auprès des professionnels du tourisme et autres réseaux en contact avec les touristes

La reprise au niveau des DOM de ces campagnes menées au niveau national depuis dix ans par Maison de la France, n'a pas posé de problème et la Guadeloupe a été en 2005 lauréate du prix « coup de cœur ». Cette campagne, pré-existante au plan de relance, doit s'inscrire dans la durée.

Mesure n° 13 : Subvention aux opérations d'amélioration de l'habitat réalisées par des personnes à revenus modestes.

Financée par la Ligne Budgétaire Unique (LBU), cette intervention concerne la peinture et le ravalement des petites demeures et des cases créoles. Elle a concerné près de 8000 habitations en 3 ans et sa poursuite a un sens, d'autant que sous climat tropical, ce type de travaux nécessite d'être fréquent.

Mesure n° 14 : Aide à l'embellissement des centres villes et des fronts de mer

Cette mesure, complémentaire de la précédente, prévoit jusqu'au 18 septembre 2007 une majoration du taux d'intervention de l'Etat pour l'aide à l'amélioration de l'habitat.

Des dossiers ont été engagés en Guadeloupe et en Martinique. La mise en valeur des lieux recevant la visite de touristes et de croisiéristes reste une priorité dont la réalisation lourde s'inscrit dans la durée.

Mesure n° 16 : Amélioration de la sécurité outre-mer

Une réorganisation de la répartition des compétences de la police et de la gendarmerie a été opérée dans le cadre de la loi d'orientation pour la police et la sécurité intérieure. Tout en rationalisant l'utilisation des forces de sécurité, des créations de 250 postes de fonctionnaires de police dont les effectifs ont augmenté de 17,25 % de 2002 à fin 2005.

L'objectif de baisse de la délinquance sur la voie publique reste un objectif permanent particulièrement dans le secteur touristique.

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET OUTRE-MER

Les implications du changement climatique pour le tourisme dans la France d'outre-mer présentent des caractéristiques très différentes de la métropole. Comme les territoires concernés sont dispersés de l'est du Pacifique jusqu'aux Caraïbes, les problèmes posés par le changement climatique peuvent s'avérer divers, tant par leur nature que par leur ampleur. Nombre de ces destinations partagent malgré tout la caractéristique d'être des îles tropicales. Il y a toutefois des exceptions : si la vocation touristique de St Pierre et Miquelon paraît très limitée, en revanche, il faut se rappeler que le tourisme en Antarctique, concernant potentiellement la Terre-Adélie et qui pourrait être facilité par le changement climatique, a connu depuis le début des années 1990 une multiplication par trois, avec, en perspective, tous les problèmes environnementaux que cela pourrait poser. La seconde caractéristique commune de ces territoires est d'être essentiellement fréquentée par une clientèle touristique d'origine métropolitaine : l'avantage de la langue paraît prendre le dessus sur les considérations d'éloignement notamment dans un contexte de baisse des coûts du voyage, ce qui n'est pas sans poser des problèmes au regard de la contribution de l'activité touristique aux émissions de gaz à effet de serre.

- **La spécificité des évènements extrêmes**

Étant pour la plupart situés en milieu tropical, ces territoires sont particulièrement concernés par les cyclones. Bien que le réchauffement des eaux marines lié aux changements climatiques soit censé favoriser l'évaporation et donc les précipitations, la recherche scientifique a du mal à conclure en ce qui concerne l'impact sur les cyclones : accroissement de leurs fréquences ? Changement des trajectoires ? On notera ici la situation relativement privilégiée des Antilles Françaises qui sont beaucoup plus rarement touchées par les cyclones que les îles et les côtes situées plus au nord : on constate d'ailleurs une fréquence de cyclones plus élevée à St Martin qu'en Martinique.... L'incertitude règne donc sur ce thème d'une importance capitale pour le tourisme : exposition des touristes aux risques, perturbations des saisons touristiques, des paysages, des transports... Un certain nombre de risques sont associés aux cyclones, telles les inondations, en particulier celles en bord de mer quand le cyclone se combine avec de fortes marées ou de vents violents.

- **Les risques sanitaires**

Le changement climatique modifie la carte des risques sanitaires à l'échelle mondiale: on pense surtout à l'arrivée de maladies tropicales dans les pays tempérés.

Des évolutions sont en cours (par exemple l'épidémie de dengue en Martinique) quoiqu'elles ne soient pas liées aux changements climatiques. Le réchauffement des eaux est, en revanche, dans certaines parties du globe clairement responsable des modifications de la faune marine qui peuvent avoir des conséquences sérieuses en matière de tourisme (multiplication de méduses particulièrement dangereuses notamment dans la Grande Barrière de Corail en Australie...).

- **La Biodiversité**

- *Récifs coralliens*

Les coraux ont subi, dans le monde, des dégradations variables selon les lieux mais parfois très importantes. Les perspectives pour les décennies à venir sont particulièrement inquiétantes et les études les plus sérieuses envisagent des disparitions massives du corail vivant (Hoegh-Guldberg and Hoegh-Guldberg 2004).

- *Forêts tropicales*

Le changement climatique devrait avoir des conséquences sur la biodiversité des forêts tropicales, support de l'écotourisme. Les effets seront plus ou moins graves selon les possibilités de migration des espèces menacées. On s'interroge sur les effets du changement climatique sur les forêts de mangroves, celles-ci ne constituant pas des lieux particulièrement accueillants pour les touristes.

- *Élévation du niveau de la mer*

Les destinations de la France d'Outre-Mer présentent deux particularités : la première est qu'un certain nombre d'entre elles sont des îles de faible dénivelé, et on sait qu'un certain nombre d'atolls pourraient tout simplement disparaître. La seconde caractéristique est la présence de phénomènes cycloniques qui ont un pouvoir destructeur sur les plages.

- **Les bâtiments et infrastructures**

En milieu tropical, les bâtiments et les infrastructures sont affectés par la combinaison de l'humidité et de la chaleur et des événements violents (le béton vieillit mal...).

- **Les conséquences économiques**

Elles peuvent être particulièrement catastrophiques lorsqu'il s'agit de la ressource sur laquelle se base le tourisme. C'est le cas notamment pour les récifs coralliens, là où ils sont encore en bon état, c'est à dire dans le Pacifique. Toutefois, la dégradation des coraux dans les Caraïbes n'a pas mis fin au tourisme, une forme de

tourisme pouvant se substituer à une autre. Des effets plus ponctuels concernant certaines formes de tourisme sont également à craindre, notamment en matière d'écotourisme avec les dangers que fait peser le changement climatique sur la biodiversité. La nécessité de s'adapter aux changements climatiques peut également générer des effets économiques liés aux besoins d'adaptation.

- **Les adaptations**

Le changement climatique risque d'induire des phénomènes d'adaptation de l'économie touristique auxquels nous n'avons pas été confrontés jusqu'ici. Ces adaptations varieront naturellement suivant les lieux considérés. Un grand nombre de ces adaptations concerneront le bâtiment et les infrastructures :

- généralisation de l'air conditionné ;

- nouvelles normes de constructions ou nouvelles architectures pour faire face notamment aux événements extrêmes : construction en bord de mer sur pilotis comme au Texas, construction en retrait des côtes etc...

- **L'état de la recherche**

Du fait de la diversité des territoires concernés et leur éparpillement, les moyens de recherche sont limités et on aura tout intérêt à s'appuyer sur les recherches réalisées dans les pays jouxtant les territoires français (Australie, USA, etc...), notamment dans le cadre d'ensembles géographiques présentant une certaine homogénéité (Caraïbes, Pacifique...).

Source : « Adaptation au changement climatique et développement durable du tourisme »
TEC CONSEIL, Ghislain Dubois et Jean Paul Ceron.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Dans un contexte économique et social fragile, les collectivités de l'Outre-Mer français disposent d'atouts indéniables tels que leur position géographique et la diversité de leur patrimoine naturel. Cependant, leur offre ne répond plus toujours aux évolutions des attentes d'une clientèle qui voyage de

plus en plus, opère des choix sur des offres très largement diversifiées et attractives concernant le rapport qualité/prix. Elle devient aussi plus exigeante ; c'est souvent le professionnalisme de la filière et la qualité des produits offerts qui font la différence. L'arrivée d'Internet y contribue de façon importante avec ses sites de réservation de dernière minute.

La situation du secteur touristique dans l'Outre-mer a été éprouvée ces dernières années par des pertes de parts de marché liées en partie à une forte concurrence des autres pays du Bassin Caraïbe (Cuba, République Dominicaine, Jamaïque), fermeture d'établissements hôteliers accompagnée de licenciements sur certains territoires à l'économie déjà fragilisée par les restrictions communautaires ou internationales. Les attentats du 11 septembre 2001 et la crise internationale du tourisme qui s'en est suivie ont affecté les économies touristiques de l'ensemble des destinations d'Outre-mer. De même, les crises sanitaires comme le Chikungunya et les catastrophes naturelles (cyclones, éruptions volcaniques, houle...) successives ont surtout mis en lumière leurs difficultés et favoriseront peut-être la mise en place d'une dynamique volontariste de développement.

Toutefois, des évolutions positives sont apparues ces dernières années. Aujourd'hui, une réelle volonté politique émane du gouvernement pour développer et soutenir l'activité touristique des collectivités d'Outre-Mer. L'impulsion et l'encadrement de l'État s'avèrent essentiels. Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été adoptées tel que la **Loi Programme** pour l'Outre-Mer qui a pour ambition la création d'emplois durables, la relance de l'investissement privé et la continuité territoriale entre les collectivités d'Outre-Mer et la Métropole.

Par ailleurs, l'État prépare une loi sur le développement économique de l'Outre-mer (LODEOM). Le texte, approuvé par le Conseil des ministres du 28 juillet dernier, sera soumis début 2009 au Parlement. Il apportera un soutien massif aux entreprises ultramarines, avec des allègements d'impôts ciblés sur les secteurs prioritaires, dans le cadre de la mise en place des zones franches d'activité. 10 milliards d'euros devraient être mobilisés sur 5 ans pour soutenir la croissance économique. La stratégie de l'État vise aussi à réformer la formation professionnelle et à réduire la fracture territoriale aussi bien aérienne que maritime. Pour anticiper ce soutien, le budget de la mission Outre-mer est en hausse de près de 10%.

L'État s'engage également à soutenir chaque territoire dans la nécessaire redéfinition de sa stratégie.

Odit France a par ailleurs, depuis 2003, effectué un ensemble d'analyses sur le potentiel touristique de la Réunion (état des lieux de l'offre touristique, forces et faiblesses, potentiel de développement). A l'occasion des premières assises du tourisme de l'île de la Réunion, le 12 septembre dernier, Odit France a présenté son rapport sur le développement touristique de l'île.

Concernant la Guyane, la mise en œuvre du plan 2006 de développement touristique est en cours.

Maison de la France assure, depuis 2003, une campagne de promotion de l'Outre-mer initiée par le Secrétariat d'État chargé du Tourisme.

La campagne de communication 2007 avait été menée à la suite de l'ouragan Dean, qui a endommagé les Antilles françaises. Elle visait à atténuer les effets médiatiques liés à cet événement climatique. Le but était d'éviter le ralentissement de la fréquentation au moment où s'ouvre la réservation des vacances de Noël et de début d'année. Elle comprenait une partie spécifique par destination partenaire permettant de garder son identité propre sous la bannière « La France des 3 Océans » mais également une partie générique qui promouvait l'ensemble des destinations ultramarines.

La Campagne 2008 est prévue pour l'automne prochain sur les marchés suivants : France, Suisse, Italie, Scandinavie, Espagne, Belgique, Allemagne et Grande-Bretagne.

La volonté de l'État et des Collectivités territoriales de renouveler la stratégie de croissance des destinations d'Outre-mer, la prise de conscience des professionnels locaux, et les expertises apportées par les organismes associés (Odit France, Maison de la France...) devraient permettre à l'Outre-mer français de mieux se positionner par rapport aux destinations concurrentes (de la Caraïbe et l'Océan Indien). Ces territoires se doivent d'être au rendez-vous des grands défis actuels, à savoir concilier mondialisation et développement durable. En effet, 80% de la biodiversité française s'y trouve aujourd'hui et grâce à ses destinations ultra-marines, la France est la deuxième puissance maritime du monde.

ANNEXES

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Données climatologiques dans les collectivités d'Outre-mer

MOIS	Précipitations (en mm) sur la période 1998-2007	Températures Moyennes (en degrés) sur la période 1998-2007	Insolation (en heures) sur la période 1998-2007
La Martinique	1 985,3	27	-
La Guadeloupe	1602,1	26,7	2 384
La Guyane	3 535,3	26,9	-
La Réunion	1 572,7	24,3	2 569
La Nouvelle-Calédonie	1 062,3	23,8	2 455
La Polynésie française	1 604,6	26,9	2 680
Mayotte	1 127,4	26,9	-
Saint-Pierre-et-Miquelon	1 280,1	6,2	1 419
Wallis et Futuna	2 931,3	27,7	-
TAAF	-	-	-

Le tourisme de séjour dans l'outre-mer français

	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Martinique	513 886	535 450	535 726	+ 0,05 %
Guadeloupe	371 985	374 913	392 000	+ 4,5 %
Saint-Martin	-	-	-	-
Saint-Barthélemy	-	-	-	-
Guyane	94 920*	-	95 000	-
La Réunion	409 000	278 800	380 500	+36,5 %
Nouvelle-Calédonie	100 651	100 491	103 363	+ 2,9 %
Polynésie française	173 953	175 666	160 622	- 8,5 %
Mayotte	38 763	31 136	40 670	+ 31 %
Saint-Pierre et Miquelon	-	-	-	-
Wallis et Futuna	-	-	-	-
TAAF	60	60	-	-

* Chiffres de septembre 2004 à août 2005

LE TOURISME DE CROISIÈRE DANS L'OUTRE-MER FRANÇAIS

Le tourisme de croisière dans l'outre-mer français

	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Martinique	93 063	96 089	71 683	- 25,4%
Guadeloupe	67 014	72 383	91 860	+ 26,9 %
Saint-Martin	8 144	8 843	8 500	- 3,9%
Saint-Barthélemy	54 593	45 636	45 039	- 1,3 %
Guyane	-	12 157	9 932	- 18,5 %
La Réunion	8 644	5 850	3 378	- 42,2 %
Mayotte	6 875	7 074	7 818	+ 10,5 %
Nouvelle-Calédonie	81 215	118 898	121 393	+ 2,1 %
Polynésie française	40 504	38 716	42 793	+10,5 %
Saint-Pierre et Miquelon	2 384	2 026	2 324	+ 14,7 %
Wallis et Futuna	-	-	-	-
TAAF	-	29 000	-	-

◆ *Taux d'occupation des hôtels dans l'outre-mer français (en %)*

	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Martinique	56,2	59,4	59,6	+ 0,2 points
Guadeloupe	-	55	59	+ 4 points
Saint-Martin	52,9	60,1	60,1	0 point
Saint-Barthélemy	-	-	-	-
Guyane	51	51,7	53,7	+ 2 points
La Réunion	60,2	51,8	58,8	+ 7 points
Mayotte	-	-	72	-
Nouvelle-Calédonie (à Nouméa)	-	61,9	66,3	+ 4,4 points
Polynésie française	-	63	58	- 5 points
Saint-Pierre et Miquelon	-	-	-	-
Wallis et Futuna	-	-	-	-
TAAF	-	-	-	-

LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES DANS LA FRANCE D'OUTRE-MER

Parc révisé au 1^{er} octobre 2008

Mode d'hébergement	Guadeloupe		Martinique		Guyane		Réunion		Mayotte		Saint-Pierre-et-Miquelon		Polynésie française		Nouvelle-Calédonie		Wallis et Futuna	
	Nb Ets	Nb de lits	Nb Ets	Nb de lits	Nb Ets	Nb de lits	Nb Ets	Nb de lits	Nb Ets	Nb de lits	Nb Ets	Nb de lits	Nb Ets	Nb de lits	Nb Ets	Nb de lits	Nb Ets	Nb de lits
Hôtellerie	69	9 822	92	9 692	26	2 408	142	6 060	9	360	14	324	310	9 286	111	5 732	6	98
dont hôtels non classés	43	1 450			30	700	87	1 642	9	360	9	136	260	2 586	39	980	6	98
hôtels 0 étoile	8	1 126	30	1 456	11	386	4	86					50 **	6 700 **				
hôtels 1 étoile	5	74	4	130			4	178			2	48			10	310		
hôtels 2 étoiles	25	1 424	21	1 280	3	184	23	1 114							40	1 620		
hôtels 3 étoiles	24	4 384	31	5 340	11	1 794	19	2 232			3	140			11	1 266		
hôtels 4 étoiles et 4 ét. luxe	7	1 364	6	1 486	1	44	5	808							11	1 556		
Résidences de tourisme et établissements assimilés	8	658	6	868	1	350	2	300	1	52								
Campings et aires naturelles											2	30			75	900		
Villages de vacances	2	350	4	826			2	318										
Meublés classés tourisme	356	1 424	251	1 004	19	76	255	510*	30	120					30	120	8	32
Chambres d'hôtes	2	4	30	60	36	72	257	514*	104	208					10	20		
Auberges de jeunesse		40	1	40	1	24	4	150							1	96		
Gîtes de montagne, gîtes d'étape					6	180	20	672	145	760	1	20			10	200		
TOTAL	437	12 298	384	12 490	89	3 110	682	8 524	145	760	17	374	310	9 286	237	7 068	14	130

Sources : direction du Tourisme, Insee, IEDOM, IEOM

* Les meublés et chambres meublées non classées représentent une capacité de 1864 lits

** Ensemble de l'hôtellerie classé de Polynésie française

Évolution du trafic aérien total (entrées, sorties) de passagers

dans l'outre-mer français

	2005	2006	2007	Variation 2007 / 2006
Martinique	1 518 446	1 541 509	1 602 800	+ 4 %
Guadeloupe	1 721 976	1 755 580	1 960 912	+ 11,6 %
Saint-Martin	170 573	175 119	186 236	+ 6,3%
Saint-Barthélemy	157 091	171 702	180 413	+ 3,3 %
Guyane	370 352	368 911	386 979	+3,4 %
La Réunion	1 652 025	1 422 367	1 641 098	+15,3 %
Nouvelle-Calédonie	407 746	414 990	442 535	+ 6,6%
Polynésie française	643 212	680 000	665 338	- 2,1%
Wallis-et-Futuna	22 557	23 116	26 106	+ 12,9%
Mayotte	217 718	219 451	230 261	+ 9 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	28 407	29 142	25 539	- 5,2 %
TAAF	-	-	-	-

METHODOLOGIES

Comme lors des précédentes éditions, les services en charge du tourisme au Ministère de l'Outre-Mer français sont directement associés pour la collecte et la validation des informations. Un certain nombre d'acteurs, de structures ont été, par ailleurs, sollicités afin d'enrichir, d'élargir cette étude : délégations régionales du tourisme, comités de tourisme, offices de tourisme, services du tourisme des administrations régionales, INSEE, IEOM, IEDOM, chambres de commerce et d'industrie, directions des affaires maritimes, ports, aviation civile, aéroports, caisses de protection sociale, police aux frontières, douanes, observatoires économiques...

- **La Martinique**

La majorité des informations proviennent essentiellement du Comité Martiniquais du Tourisme (CMT) qui a été créé fin 2003. Il résulte de la fusion de l'Agence Régionale de Développement touristique de la Martinique et de l'Office Départemental de Tourisme de la Martinique.

Au cours de la mission « statistiques », menée par la Direction du Tourisme en février 2003, il a été convenu d'associer plus étroitement l'INSEE à l'enquête « aux frontières » réalisée par le CMT afin d'assurer notamment une cohérence méthodologique entre les différentes enquêtes de ce type menées ailleurs.

Depuis janvier 2004, l'INSEE procède au « recensement rénové » de la population dont la méthode repose sur la collecte annuelle d'informations concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Une commune de moins de 10 000 habitants sur cinq est exhaustivement recensée chaque année. Chacune des communes de 10 000 habitants et plus est partagée en cinq groupes d'îlots dont les habitants seront recensés par sondage à raison d'un groupe par an. Ce n'est qu'à compter de fin 2008 que cette nouvelle technique de recensement permettra la diffusion de résultats annuels sur la population.

L'Insee réalise également une enquête de fréquentation hôtelière chaque année.

La Caribbean Tourism Organization (CTO) fourni des données 2007 sur la place de la Martinique au rang des destinations touristiques caribéennes (en nombre de touristes de séjours) et le nombre de croisiéristes.

L'ledom a synthétisé une grande partie des données dans le rapport annuel qu'elle réalise chaque année sur les Iles d'Outre-mer.

- **La Guadeloupe**

Arrêtée depuis 2001, l'enquête de fréquentation hôtelière a été reprise par l'Insee depuis 2004. Le Conseil régional de Guadeloupe a également rétabli l'enquête aux frontières réalisée par l'Insee afin de pouvoir mesurer l'impact de sa politique. Celle-ci lui a également permis de mieux apprécier les habitudes de la clientèle et ses origines.

Concernant l'enquête aux frontières, celle-ci ne concerne que les voyageurs au départ de l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes et à destination de la métropole (et non les séjours des touristes guadeloupéens). Sont donc exclus les vols vers d'autres destinations telles que l'Amérique du Nord et du Sud, La Caraïbe ; les vols domestiques ou à destination des autres départements français d'Amérique ne sont également pas pris en compte.

A l'identique de la Martinique, le recensement rénové a débuté en 2004 afin d'augmenter le flux d'informations concernant la population et de fournir des données démographiques plus précises. A la fin de l'année 2008, l'Insee doit publier, pour la première fois, des données sur la population légale de chaque commune, ainsi que les résultats statistiques complets sur les habitants.

- **La Guyane**

Depuis 1995, l'enquête de fréquentation hôtelière est réalisée en Guyane par l'INSEE, tous les six mois, à partir d'un questionnaire simplifié. Le champ de l'enquête ne prend en compte que les établissements hôteliers. Depuis 1997, une distinction est faite entre les hôtels homologués et les autres établissements.

La dernière enquête de flux touristiques a été réalisée entre septembre 2004 et août 2005 au départ de l'aéroport de Rochambeau à Cayenne. Plus de 11 000 ménages ont été interrogés en salle d'embarquement. Le plan de sondage repose sur une sélection de 90 jours d'enquête répartis sur une année. Un questionnaire d'enquête est distribué à un ménage sur deux après les formalités de douane. Tous les vols au départ de l'aéroport de Cayenne sont concernés hormis les vols intérieurs à destination. Ce sondage vise à établir une segmentation des voyageurs, à en déterminer le flux, à connaître leur perception de la Guyane et à évaluer leurs dépenses.

Il n'y a pas eu d'enquête aux frontières en 2006. Celle-ci a démarré en janvier 2007 avec un engagement contractualisé avec l'INSEE Guyane pour une réalisation annuelle pendant au moins trois ans.

L'IEDOM réalise également chaque trimestre une enquête de conjoncture auprès d'une vingtaine d'établissements (hôtels, restaurants, agences de voyage et agences de location de voitures).

- **La Réunion**

L'enquête sur la fréquentation hôtelière est effectuée par l'INSEE et la Délégation régionale au commerce, à l'artisanat et au tourisme (DRCAT). Elle concerne tous les établissements classés.

Depuis 1989, l'INSEE et le Comité du Tourisme de la Réunion mènent une enquête de fréquentation touristique effectuée à l'aéroport de Roland Garros et à l'aéroport de Pierrefonds. Les enquêtes se font en continu, tous les trois jours en moyenne à Roland Garros, par interrogation d'une personne par famille.

Il s'agit d'une enquête par sondage qui constitue la base de l'observation de l'activité touristique de la Réunion. Elle permet de dénombrer les touristes venus à La Réunion, ainsi que de connaître leurs motivations, leurs modes d'hébergement et leurs dépenses

Les statistiques des services de la Direction départementale de la Police aux frontières (PAF), établies à partir d'un décompte journalier des arrivées par nationalité à l'aéroport Réunion Rolland Garros, ne permettent pas de faire la distinction d'une part, entre les Français résidents et non-résidents et, d'autre part, entre les citoyens de l'Union européenne et les Français, seuls les étrangers hors Union européenne étant tenus de fournir certains renseignements sur leur identité. En revanche, l'enquête annuelle sur la fréquentation touristique menée depuis 1989 par l'INSEE et le Comité du Tourisme de la Réunion permet d'évaluer approximativement le nombre de touristes parmi les passagers des lignes aériennes.

- **La Polynésie française**

L'évaluation des ressources générées par le tourisme s'effectue dans le cadre d'une enquête sur les dépenses touristiques réalisée une fois tous les deux ans par l'Institut de la Statistique de Polynésie Française (ISPF), auprès des touristes internationaux.

Cette enquête est réalisée par sondage auprès des seuls non-résidents à l'aéroport de Tahiti-Faa'a. Le montant des recettes touristiques est évalué par les dépenses effectuées localement par les non-résidents, en matière d'hébergement, de restauration, de commerce, de transports locaux..., à l'exclusion des dépenses réalisées hors territoire, en particulier, celles correspondant aux billets d'avion internationaux.

L'ISPF sort régulièrement différentes publications sur les chiffres du tourisme. On trouve notamment ces données dans « **Te Avei'a** », un trimestriel qui est un suivi commenté de l'économie de la Polynésie française et de son environnement (actualité internationale et locale, Conjoncture locale, Tableau de bord économique). Les « **Points forts de la Polynésie française** », donnent des statistiques et leur analyse sur un sujet précis de l'économie de l'île. Enfin un **tableau de bord du tourisme** sur le 2^{ème} trimestre 2008 a été publié.

♦ **La Nouvelle Calédonie** (1)

L'enquête "passagers" de l'ISEE concerne uniquement les touristes internationaux, excluant ainsi les excursionnistes internationaux (essentiellement les croisiéristes, comptabilisés par le Port Autonome grâce à la fiche de la Police Aux Frontières, dont les statistiques sont fournies tous les mois à l'ISEE) ainsi que les visiteurs internes (les Calédoniens voyageant en Nouvelle-Calédonie). En revanche, cette enquête permet de distinguer le tourisme récepteur (les non-résidents qui voyagent en Nouvelle-Calédonie : les touristes) et le tourisme émetteur (les résidents de Nouvelle-Calédonie qui voyagent à l'extérieur du territoire : les résidents). Cette enquête, en place depuis janvier 2001, a été élaborée par l'ISEE dans le but de prolonger la diffusion des statistiques touristiques, suite à la suppression des fiches de la Police Aux Frontières pour les ressortissants des pays de l'Union européenne. Chaque mois, l'ISEE présente un certain nombre de tableaux dénombrant les touristes qui viennent en Nouvelle-Calédonie par motif de séjour, provenance, pays de résidence, nationalité et âge.

(1) Source : site Internet ISEE.

Depuis 1982, l'ISEE effectue une enquête mensuelle auprès des hôtels de Nouméa. En 1993, cette enquête a été étendue aux hôtels de la Province Sud et en 2001 aux gîtes. Cette enquête permet de connaître, chaque mois, l'activité hôtelière : nombre de clients par pays de résidence, leur durée moyenne de séjour, le nombre de nuitées hôtelières ainsi que le coefficient de remplissage des hôtels. Les résultats ne sont pas publiés par établissement, mais regroupés en catégorie : « 1 étoile », « 2 étoiles », « 3 étoiles et plus ». Pour la diffusion des résultats, l'ISEE effectue une ventilation des clients par pays de résidence les plus fréquents, qui sont également ceux utilisés pour les touristes dans l'enquête "passagers": Métropole, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande et, depuis 2001, États-Unis. Étant donnée la non régularité des réponses de la part des hôtels et gîtes de l'intérieur, qui peut fausser les données mensuelles, leurs résultats ne sont publiés qu'annuellement.

GLOSSAIRE

Voyage :

Tout départ du domicile et retour à celui-ci avec au moins une nuit passée dehors. Le motif du déplacement peut-être :

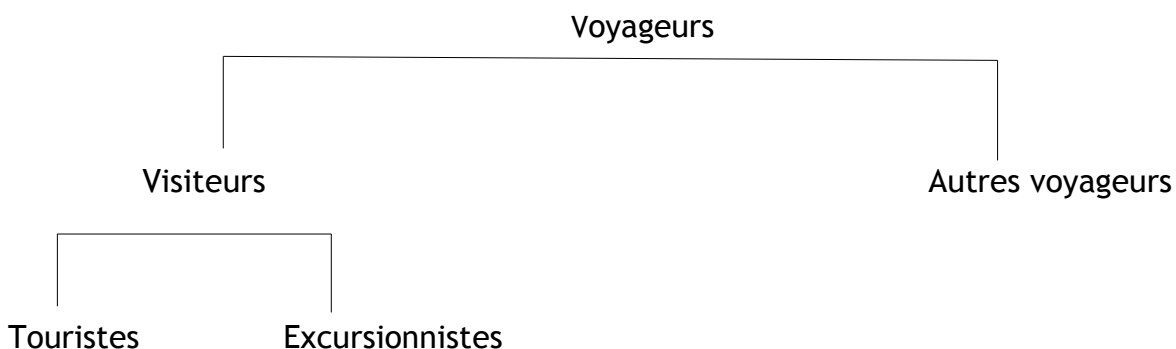
- personnel : agrément (foire, exposition, visite, vacances, tourisme...), affinitaire (visite à des parents ou amis) ou autres (séjour linguistique, thalassothérapie...).
- professionnel : réunions, stages, congrès, séminaires...

Ces voyages se décomposent en séjours définis par le fait d'avoir passé au moins une nuit en lieu fixe.

La durée des séjours est généralement comptabilisée en nuitées.

Court séjour : de une à trois nuits.

Long séjour : plus de trois nuits.



Touriste :

Toute personne qui se rend dans un pays autre que celui où elle a son lieu de résidence habituel, pour au moins une nuit et pas plus d'une année, et dont le motif principal est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays visité.

Les différents motifs de la visite du touriste peuvent être :

- 1 - Loisirs, détente et vacances ;
- 2 - Visites à des parents et amis ;

- 3 - Santé (thermalisme, thalassothérapie) ;
- 4 - Affaires et motifs professionnels ;
- 5 - Missions ou réunions diverses ;
- 6 - Autres (pèlerinage, manifestations sportives, voyages scolaires...).

Excursionniste :

Visiteur qui ne passe pas de nuit dans un établissement d'hébergement collectif ou privé dans le lieu de visite.

Croisiériste :

Les croisiéristes ne sont pas des touristes au sens strict de la définition de l'Organisation Mondiale du Tourisme. Ils sont recensés en tant qu'excursionnistes puisqu'ils ne passent pas au moins une nuit sur le territoire.

Durée moyenne de séjour :

Nombre de nuitées

Nombre d'arrivées

Exemples :

- Une personne seule séjourne dix nuits dans le mois : on comptabilise 1 arrivée et 10 nuitées.
- Un couple séjourne 6 nuits dans le mois : on comptabilise 2 arrivées et 12 nuitées.
- Une personne arrive le 26 juin et séjourne 10 nuits : on comptabilise 1 arrivée et 6 nuitées en juin et 0 arrivée et 4 nuitées en juillet.

Taux d'occupation des hôtels :

Nombre de chambres occupées

Nombre total de chambres

Estimation des capacités en nombre de lits :

- Hôtels : nombre de chambres x 2

- Gîtes : nombre de chambres x 4
- Camping : nombre d'emplacements x 3
- Chambres d'hôtes : nombre de chambres x 2
- Résidences de tourisme : nombre de résidences x 5

LEXIQUE DES SIGLES MENTIONNES DANS CETTE ETUDE

ACI :	Air Calédonie International
AFD :	Agence Française de Développement
AHSM :	Association des Hôteliers de Saint-Martin
AMATER :	Association Martiniquaise pour le Tourisme en Espace Rural
ANPE :	Agence Nationale Pour l'Emploi
ARDTM :	Agence Régionale de Développement Touristique de la Martinique
CCI :	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCIG :	Chambre de Commerce et d'Industrie de Guyane
CGI :	Code Général des Impôts
CMR :	Coefficient Moyen de Remplissage
CMT :	Comité Martiniquais du Tourisme
COM :	Collectivité d'Outre-mer
CSG :	Centre Spatial Guyanais
CTG :	Comité du Tourisme de la Guyane
CTO :	Caribbean Tourism Organization
CTR :	Comité du Tourisme de la Réunion
DFA :	Département Français d'Amérique
DOCUP :	Document Unique de Programmation
DOM :	Département d'outre-mer
GIE :	Groupement d'Intérêt Économique
HCR :	Hôtel-Café-Restaurant
IEDOM :	Institut d'Émission des Départements d'Outre-mer
IEOM :	Institut d'Émission d'outre-mer

INSEE :	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IRT :	Ile de la Réunion Tourisme
ISPF :	Institut de la Statistique de la Polynésie Française
ISEE :	Institut de la Statistique et des Études Économiques
MATE :	Ministère à l'aménagement du territoire
ODTG :	Office de tourisme de Guadeloupe
ODTM :	Office de tourisme de Martinique
OMT :	Organisation Mondiale du Tourisme
ONT :	Observatoire National du Tourisme
PADD :	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAG :	Port Autonome de Guadeloupe
PIB :	Produit Intérieur Brut
SEAC :	Service d'État de l'Aviation Civile
SEOM :	Secrétariat d'État à l'outre-mer
SET :	Secrétariat d'État au Tourisme
TAAF :	Terres australes et antarctiques françaises
TOM :	Territoire d'Outre-mer

REMERCIEMENTS

La Direction du Tourisme tient à remercier toutes les personnes et institutions qui ont bien voulu lui transmettre les données ayant permis la réalisation de cette étude :

MARTINIQUE

- La Délégation Régionale au Tourisme et plus particulièrement M. José DELAUNAY-BELLEVILLE
- Le Comité Martiniquais du Tourisme
- L'IEDOM Martinique et plus particulièrement Mme Catherine TALBOT.
- La Police aux Frontières de la Martinique et plus particulièrement Mme Julie PENNONT.

GUADELOUPE

- La Délégation Régionale au Tourisme de la Guadeloupe et plus particulièrement M. Jean-Louis FAURE.
- L'IEDOM Guadeloupe et plus particulièrement Mme Véronique SASSO
- La Direction de l'Aviation Civile et plus particulièrement M. Alain BERTRAND
- L'INSEE Guadeloupe et plus particulièrement M. Patrick HERNANDEZ.
- L'Office de Tourisme de Saint-Martin et plus particulièrement Mme Kate RICHARDSON

LA REUNION

- La Délégation Régionale au Tourisme de La Réunion et plus particulièrement M. Jean-Noël ARNAUD ET M. Jean-Luc NABENEZA.
- Le Comité de Tourisme de La Réunion et plus particulièrement M. Raoul VINCENT.
- L'IEDOM Réunion et plus particulièrement Mme Christine LEBRETON.
- L'INSEE La Réunion

GUYANE

- La Délégation Régionale au Tourisme de la Guyane et plus particulièrement Mme Aurélie ZAMMARCHI.

- Le Comité du Tourisme de la Guyane et plus particulièrement Mme Aline LEI-SAM CLERY

- L'INSEE Guyane et plus particulièrement M. Stéphane TRAINEL.

- L'IEDOM Guyane et plus particulièrement M. Stéphane ATTALI.

MAYOTTE

- Le Comité du Tourisme de Mayotte et plus particulièrement Mme Nadira MALECK-BERTRAND.

- L'IEDOM et plus particulièrement M. Daniel ZAIDANI.

- L'INSEE Mayotte et plus particulièrement Mme Cécile PREVOT.

NOUVELLE-CALEDONIE

- Nouvelle Calédonie Tourisme Point Sud (Paris) et plus particulièrement Mme Jahida MAJOREL et Mme Corinne JUILLET.

- L'Office de tourisme de la Nouvelle-Calédonie et plus particulièrement Mme BONNEAUD

- Institut de la Statistique et des Études Économiques et plus particulièrement Mme Nathalie Ravelli et M. Gérard Baudchon

- L'IEOM Nouvelle Calédonie

POLYNESIE FRANCAISE

- L'IEOM Polynésie Française et plus particulièrement M. Benoît MASSUYEAU.

- Le Service d'Etat de l'Aviation Civile

- Le Port Autonome de Papeete et plus particulièrement M. Laurent BARRA.

- L'Institut de la Statistique de la Polynésie Française et plus particulièrement Mme Dhana BRILLANT et Mme Raimana CHAMPS

WALLIS ET FUTUNA

- Les Douanes de Wallis et Futuna

- Le Service de l'Aviation Civile et plus particulièrement M. Philippe TIERCELIN.

- L'IEOM Wallis et Futuna

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- Le Comité régional du Tourisme de Saint-Pierre et Miquelon et plus particulièrement M. Pierre-Yves CASTAING.
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Pierre et Miquelon et plus particulièrement Mme Catherine LEBAILLY.
- L'IEOM Saint-Pierre et Miquelon

TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANCAISES

- Le Service Voyages et Expéditions.

ORGANISMES NATIONAUX

- Le Ministère de l'Outre Mer et plus particulièrement M. Jean-Bernard NILAM, Mme Annie IASNOGORODSKI et M. Baptiste POTIER
- Météo France et plus particulièrement M. Bernard LE CAVIL, Gilbert GAYRAUD, Mme Valérie CENDRIER et Mme Régine LARRIEU.
- L'IEDOM - IEOM et plus particulièrement M. Mathias CARO
- ODIT France et plus particulièrement M. Michel WASTIAUX et Melle Ludmila JURCIK.
- Maison de la France et plus particulièrement M. Franck PAILLARD
- La Direction du Tourisme et plus particulièrement M. Noël LE SCOUARNEC

Cette étude a été réalisée

par Sophie MERLET

en prolongement du travail Christelle Rebelo édité en 2007,

Département de la Stratégie, de la Prospective, de l'Évaluation, de la
Recherche et des Statistiques

Direction du Tourisme